

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1888-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



DÉCEMBRE 1888.

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

DÉCRET portant autorisation d'employer des cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.....	373
DÉCRET modifiant l'article 2 du décret du 19 avril 1881. (Colis postaux).....	374
ARRÊTÉ autorisant les bureaux de poste de la principauté de Monaco à participer au service de la Caisse nationale d'épargne.....	375
INSTRUCTION n° 377. — Tournées de vérifications des directeurs et des inspecteurs.....	375

DEUXIÈME PARTIE.

RECTIFICATION des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Reconnaissances à ce sujet.....	379
EXPÉDITION du « <i>Journal officiel des communes</i> ».....	379
PRÉCAUTIONS à prendre pour la transmission des correspondances.....	380
DÉLAIS de conservation des bulletins d'expédition des colis postaux.....	380
SUPPRESSION de la distribution de poste de Suez.....	381
NOTIFICATIONS concernant le service télégraphique international.....	381
FONDS de concours. — Titres de perception relatifs aux lignes d'intérêt privé et aux communications téléphoniques.....	382
VALEURS à échéance fixe à destination des îles de Houat et de Hoëdic (Morbihan).....	382
EMPLOI de cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.....	382
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Additions à l'Instruction n° 24.....	383
TABLEAU des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1888.....	384

PREMIÈRE PARTIE.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES  
ET CONTRAVENTIONS.

*DÉCRET portant autorisation d'employer des cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur le rapport du Ministre des finances;

Vu l'ordonnance du 17 novembre 1844, sur les franchises postales, et notamment l'article 21, relatif au mode d'envoi de la correspondance officielle des fonctionnaires publics,

DÉCRÈTE :

ART. 1. Les fonctionnaires publics sont, à titre facultatif, autorisés, à faire emploi, pour leur correspondance officielle expédiée en franchise, de cartes

simples destinées à circuler à découvert, et fournies et fabriquées par les divers départements ministériels ou par les fonctionnaires eux-mêmes.

ART. 2. Ces cartes devront avoir, au minimum, neuf centimètres de longueur et six centimètres de hauteur et, au maximum, quatorze centimètres de longueur et neuf centimètres de hauteur.

Leur poids ne devra pas excéder cinq grammes, ni être inférieur à un gramme et demi.

ART. 3. *Le recto* de ces cartes est réservé à l'adresse du destinataire et au contreseing du fonctionnaire expéditeur et, au besoin, à la désignation du service ou de l'Administration auxquels appartient le contresignataire. Toutes ces indications peuvent être manuscrites ou imprimées.

*Le verso* est destiné à recevoir la correspondance officielle.

ART. 4. Il est interdit de joindre, attacher ou coller à ces cartes aucune pièce ou aucun objet quelconque.

ART. 5. Toute carte expédiée en contravention aux dispositions des trois articles précédents sera passible de la taxe des lettres ordinaires.

ART. 6. Ces cartes sont d'ailleurs soumises à toutes les conditions imposées par l'ordonnance du 17 novembre 1844 qui ne sont pas contraires aux dispositions qui précèdent.

Le Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1888.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des finances,*

Signé : P. PEYTRAL.

---

*DÉCRET modifiant l'article 2 du décret du 19 avril 1881. (Colis postaux.)*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre des finances;

Vu la loi du 3 mars 1881 relative aux colis postaux;

Vu l'article 2 du décret portant règlement d'administration publique du 19 avril 1881, ainsi conçu : « Tous les bulletins d'expédition (des colis postaux) sont, après le transport effectué, réunis soit au siège social, soit au lieu où les écritures sont centralisées. Ils y sont conservés pendant la durée d'une année à partir de la date de l'expédition »;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. L'article 2 du décret du 19 avril 1881 est modifié ainsi qu'il suit :

« Tous les bulletins d'expédition sont, après le transport effectué, réunis, soit au siège social, soit au lieu où les écritures sont centralisées. Ils y sont conservés pendant une durée de six mois à partir de la date de l'expédition, s'ils proviennent du trafic intérieur, et pendant une durée d'une année s'ils proviennent du service international. »

Le Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 décembre 1888.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des finances,*

Signé : P. PEYTRAL.



## DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*ARRÊTÉ autorisant les bureaux de poste de la Principauté de Monaco à participer au service de la Caisse nationale d'épargne.*

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la proposition de M. le Directeur général des Postes et des Télégraphes;

Vu la loi du 9 avril 1881 portant création de la Caisse nationale d'épargne;

Vu le décret du 31 août 1881 portant règlement d'administration sur le contrôle de ladite caisse;

Vu l'accord intervenu entre le Gouvernement français et le Gouvernement de la Principauté de Monaco pour rendre applicables dans cette Principauté les règlements relatifs au service de la Caisse d'épargne postale en France,

ARRÊTE :

ART. 1. A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1888 les bureaux de poste de la Principauté de Monaco seront ouverts au service de la Caisse d'épargne postale.

ART. 2. Le Directeur général des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 novembre 1888.

P. PEYTRAL.

En conformité des dispositions de cet arrêté, les bureaux de poste de Monaco et de Monte-Carlo sont ouverts, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1888, au service de la Caisse nationale d'épargne tel qu'il est établi dans les bureaux de la métropole.

Les opérations effectuées par ces nouveaux correspondants sont rattachées à la comptabilité du département des Alpes-Maritimes.

1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup> DIVISION. — INSPECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE.

## INSTRUCTION N° 377.

*Tournées de vérifications des directeurs et des inspecteurs.*

Par ma circulaire du 3 novembre 1888, insérée au bulletin n° 10 d'octobre dernier, j'ai décidé que désormais les inspecteurs du service technique participeraient au service de l'exploitation et que les inspecteurs de l'exploitation prêteraient leur collaboration à leurs collègues du service technique.

Comme conséquence de cette mesure, il y a lieu de réglementer à nouveau les conditions dans lesquelles devront être effectuées dorénavant les tournées de vérification des bureaux et de surveillance des lignes et des appareils.

## VÉRIFICATION DES BUREAUX.

Les bureaux de poste et de télégraphe seront divisés, au point de vue de la vérification, en trois catégories, savoir :

1<sup>re</sup> catégorie : Bureaux ayant une importance spéciale au point de vue postal et télégraphique.

Il conviendra de comprendre, dans cette catégorie, les bureaux ayant des appareils autres que le Morse et le cadran et ceux auxquels aboutit un câble sous-marin.

Ces bureaux devront être vérifiés trois fois par an : une fois par le directeur et deux fois par les inspecteurs;

2<sup>e</sup> catégorie : Recettes composées ne paraissant pas devoir rentrer dans la 1<sup>re</sup> catégorie. — Recettes simples ayant un service télégraphique de l'État et recettes simples de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe.

Il sera effectué obligatoirement dans ces bureaux au moins deux vérifications annuelles par les inspecteurs ;

La 3<sup>e</sup> catégorie comprendra tous les autres établissements de poste et de télégraphe.

Le principe de la double vérification annuelle est maintenu pour ces derniers établissements, mais avec la faculté, pour les directeurs, de ne faire visiter qu'une seule fois ceux d'entre eux pour lesquels ils jugeraient une seule visite suffisante, à la condition de reporter le nombre de vérifications rendues ainsi disponibles sur les bureaux dont le service leur semblerait devoir être l'objet d'une surveillance toute particulière.

Il est bien entendu que les caisses de la recette principale et des bureaux situés au chef-lieu du département continueront à être vérifiées une fois par mois conformément aux prescriptions de l'instruction n° 302 insérée au bulletin mensuel de janvier 1884.

Toutefois le directeur ne sera tenu de vérifier personnellement la caisse de la recette principale qu'une fois par trimestre.

Chaque chef de service soumettra à l'Administration (sous le timbre de l'exploitation, 1<sup>er</sup> bureau) ses propositions pour la répartition des bureaux de son département dans les trois catégories indiquées ci-dessus.

Ce travail sera établi en deux expéditions, dont l'une sera renvoyée après approbation.

#### SERVICE DES LIGNES.

Les directeurs départementaux ne doivent pas perdre de vue qu'ils ont à veiller avant tout à la marche régulière de l'ensemble de l'exploitation dans leur département. Le service plus particulièrement délicat des communications télégraphiques s'impose surtout à leur attention.

Les vérifications qu'ils ont à effectuer dans les bureaux importants leur permettent, à ce dernier point de vue, de contrôler l'état des lignes y aboutissant ou les traversant et notamment l'état de celles qui relient ces bureaux au chef-lieu.

Les inspecteurs de leur côté contrôleront tout spécialement, au cours de leurs vérifications des bureaux des deux premières catégories, les lignes comprises dans leur tournée et effectueront des parcours à pied dans les endroits les plus utiles à surveiller : traversée des gares, des souterrains en dessus, en dessous, grands ouvrages d'art, lignes urbaines, etc.

Ils poursuivront leur tournée jusqu'à la limite du département et visiteront aussi toutes les sections de lignes dont ils auront commencé la vérification.

En ce qui concerne les lignes rattachant au réseau général les bureaux de la 3<sup>e</sup> catégorie, l'inspecteur devra porter une attention toute particulière à leur examen, leur visite pouvant être unique dans l'année.

#### RÉPARTITIONS DES VÉRIFICATIONS ENTRE LES DIVERS INSPECTEURS.

Les directeurs départementaux utiliseront chacun de leurs inspecteurs suivant ses connaissances spéciales, ses aptitudes, en lui faisant exécuter dans les tournées la vérification approfondie du service postal ou du service télégraphique, tout en exigeant de lui un examen sérieux de l'autre branche de l'exploitation, mais limité aux parties essentielles.

Ainsi dans tout bureau mixte, compris dans les deux premières catégories, l'une des vérifications portera, d'une façon plus approfondie, sur le service postal, et l'autre, au contraire, sur la partie télégraphique.

Mais, dans l'une comme dans l'autre vérification, la caisse et les écritures, le service des chargements et l'état des communications devront toujours être examinés d'une manière complète.

Dans les bureaux de la 1<sup>re</sup> catégorie, la vérification des directeurs devra porter sur l'ensemble du service.

Pour les bureaux de la 3<sup>e</sup> catégorie, la vérification devra toujours être approfondie et porter sur toutes les parties des deux branches de l'exploitation.

Provisoirement, et jusqu'à ce que tous les inspecteurs aient acquis une connaissance suffisante de l'ensemble du service (exploitation et service des lignes), ils ne prendront qu'une part restreinte à la vérification de la partie du service qui leur est moins familière.

Les tournées spéciales du service technique comportent en moyenne par an : de 20 à 30 jours sur chacune des lignes principales, avec parcours à pied sur les portions à surveiller spécialement.

24 jours pour surveiller le travail des équipes.

15 jours pour les essais sur les fils prescrits par l'Instruction n° 63 (Bulletin mensuel n° 4, mars 1888) et pour la vérification des dépôts de matériel.

Il devra être tenu compte de ces données dans la répartition des tournées de vérification de bureaux, des installations, enquêtes sur places, réparations de dérangements, etc. . . , de manière à ce que tous les inspecteurs aient autant que possible un nombre égal de jours d'absence.

Pour permettre à l'Administration d'examiner si les tournées sont équitablement partagées entre les divers inspecteurs, les directeurs devront joindre, au tableau indiquant la répartition des bureaux en trois catégories, l'indication du nombre et de la nature des vérifications qu'ils se proposent de confier à chaque inspecteur.

#### PROCÈS-VERBAUX DE VÉRIFICATION.

Les procès-verbaux réglementaires n°s 915 et 844 continueront à être établis à la suite de chaque vérification de bureau. Les vérifications de dépôts de matériel et de lignes télégraphiques donneront lieu à l'établissement d'un compte rendu sommaire (formule n° 915 bis), qui sera immédiatement transmis par le directeur avec ses observations et son visa à la division compétente de l'Administration. Un double sera adressé à l'inspection générale du contrôle, conformément aux prescriptions de l'Instruction n° 95 (Bulletin mensuel n° 22, février 1880).

#### FRAIS DE TOURNÉES.

Les directeurs continueront à recevoir sous forme de frais de régie l'indemnité destinée à leur tenir compte de la dépense occasionnée par la visite, une fois l'an, des bureaux de la 1<sup>re</sup> catégorie situés en dehors du chef-lieu du département.

Les frais de tournées des inspecteurs pour la vérification des établissements de poste et de télégraphe continueront à être rétribués à raison de 15 francs par vérification effectuée en dehors de leur résidence.

Il est bien entendu que cette indemnité de 15 francs par vérification comprendra comme aujourd'hui les installations de comptables ou de gérants des bureaux télégraphiques, les enquêtes et études sur place et en général toute mission dans le département autres que celles nécessitées par la surveillance des lignes, la vérification des dépôts du matériel, la recherche et la réparation des dérangements (1).

---

(1) Les inspecteurs n'auront plus à procéder à l'instruction télégraphique sur place des receveurs et des gérants, ainsi que cela se pratique d'ailleurs depuis un certain nombre d'années.

Les enquêtes, installations et missions ne donnant pas droit à des frais de déplacement seront répartis entre les inspecteurs au prorata du nombre des vérifications de bureaux incombant à chacun d'eux, sans que toutefois le service ait à en souffrir et tout en maintenant, autant que possible, un même nombre de jours d'absence pour chaque inspecteur.

Quant aux frais de tournées, sur les lignes et dans les dépôts de matériel, pour les expériences, les dérangements et la surveillance des équipes, ils seront fixés :

Pour le directeur, à raison de 12 francs par jour (décision du 2 mai 1885);

Pour tous les inspecteurs, à raison de 8 francs par découcher et de 4 francs par déplacement de plus de dix heures (arrêté ministériel du 4 février 1880).

Le même tarif sera appliqué pour les enquêtes prescrites par le service de la Caisse d'épargne postale.

Il est bien entendu que dans aucun cas l'indemnité ci-dessus ne pourra se cumuler avec celle allouée dans la même journée pour une vérification de bureau.

Comme conséquence des mesures prescrites par la présente instruction, l'abonnement pour frais de tournée des inspecteurs qui était liquidé par douzièmes sera payé à la fin de chaque mois au prorata du nombre de vérifications effectuées et dans la forme indiquée à l'article 1579 de l'Instruction générale pour les brigadiers facteurs.

Il n'est rien changé au mode de liquidation des frais de vérification des dépôts de matériel, de tournées sur les lignes, des frais de mission pour la surveillance, les essais sur les fils, les expériences, la recherche et la réparation des dérangements.

Aucune modification n'est apportée au service de la recherche des dérangements de toute nature, ni à l'entretien et à la surveillance des lignes souterraines.

*Le Conseiller d'État,*  
*Directeur général des postes et des télégraphes,*  
G. COULON.

N° 915 bis.

MINISTÈRE  
DES FINANCES.

DÉPARTEMENT d

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE VERIFICATION

*de la ligne télégraphique de* \_\_\_\_\_ *à*  
*ou*  
*du dépôt de matériel de* \_\_\_\_\_

Vu :

*Le Directeur,*

A

, le

*L'Agent vérificateur,*

Pour la Direction de

Pour l'Inspection générale du contrôle.

## DEUXIÈME PARTIE.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL.  
DISTRIBUTION.

*Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la Poste. —  
Recommandations à ce sujet.*

Les dispositions de l'Instruction n° 314, insérée au Bulletin mensuel de juillet 1884 et rappelées dans le Bulletin mensuel n° 10, d'octobre 1885, concernant le retrait ou le changement d'adresse de correspondances en cours de transmission ont été perdues de vue dans un certain nombre de bureaux.

Des demandes télégraphiques de l'espèce sont acceptées aux guichets et transmises, bien qu'elles soient adressées directement par les expéditeurs aux receveurs de bureaux de destination. Ces receveurs ne peuvent faire droit à des demandes qui n'ont pas de caractère officiel; il en résulte pour le public une démarche coûteuse et inutile.

Les demandes de ce genre doivent toujours être formulées par les *receveurs des postes* d'après les indications fournies par les expéditeurs et après accomplissement par ces derniers des formalités réglementaires (justifications d'identité, remise du fac-similé de la suscription avec reproduction, le cas échéant, de la griffe ou de l'empreinte du cachet apposées, production du bulletin de dépôt des envois des valeurs déclarées ou recommandées, déclaration écrite qu'il est l'auteur ou l'expéditeur de la correspondance et qu'il demeure garant et responsable envers qui de droit de tous les effets du retrait ou du retard, et enfin paiement des frais d'envoi du télégramme).

En conséquence, tout agent préposé à un guichet télégraphique à qui une semblable demande est présentée doit aviser l'expéditeur d'avoir à justifier, au préalable, au guichet postal, de son droit à réclamer le retrait de la correspondance.

Toute infraction à ces dispositions devra être signalée par le bureau destinataire sur procès-verbal n° 165, qui sera transmis au directeur départemental pour recevoir la suite qu'il comporte.

*Le Conseiller d'État,  
Directeur général des Postes et des Télégraphes,  
G. COULON.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE  
INTÉRIEURE.

*Expédition du « Journal officiel des communes ».*

Des réclamations se produisent fréquemment au sujet des irrégularités commises dans l'expédition et la distribution du « *Journal officiel des communes* ».

Plusieurs receveurs négligent de constater ces irrégularités ou, en les signalant, réclament un nombre d'exemplaires différent de celui qui est réellement nécessaire pour les besoins de leur circonscription.

L'Administration rappelle que toutes les communes *non chefs-lieux de canton, d'arrondissement ou de département*, sont obligatoirement tenues de souscrire un abonnement audit journal et que, par suite, un exemplaire doit être remis au maire de chacune d'elles.

Ces exemplaires, placés sous bandes blanches par l'éditeur, sont expédiés



par paquet à chaque receveur qui en opère la répartition conformément aux dispositions de l'article 604 de l'Instruction générale.

Toute erreur reconnue au moment de l'ouverture du paquet d'exemplaires doit être signalée sans retard par la voie hiérarchique, en mentionnant le nombre reçu, le nombre à recevoir et le numéro du journal.

En dehors de ces abonnements obligatoires, les municipalités, même celles désignées plus haut, et les particuliers peuvent souscrire des abonnements individuels facultatifs. Dans ce cas, les exemplaires sont expédiés sous bandes nominatives à l'adresse des destinataires et réunis ou non au paquet susdésigné; ils rentrent ainsi dans la catégorie des journaux ordinaires, c'est-à-dire que, s'ils viennent à manquer, c'est aux abonnés qu'il appartient de les réclamer à l'administration du journal.

En résumé, les agents n'ont donc à se préoccuper, dans leurs réclamations, que des exemplaires destinés aux maires des communes *non chefs-lieux de canton, d'arrondissement ou de département*.

Il est bien entendu que les instructions ci-dessus ne s'appliquent qu'au *Journal officiel des communes* et non au *Journal officiel* quotidien ni au *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur*.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

---

*Précautions à prendre pour la transmission des correspondances.*

Malgré les recommandations réitérées de l'Administration, les agents n'apportent pas encore tous les soins désirables dans la manipulation des correspondances et notamment des plis de service. Il en résulte que ces objets parviennent souvent à destination dans un état de détérioration regrettable, ce qui provoque des plaintes fondées.

Il est rappelé de nouveau aux agents qu'ils ne doivent jamais se départir des précautions à prendre pour conserver intactes les correspondances de toute nature. De leur côté, les receveurs et les chefs de brigade devront exercer à cet égard une surveillance active sur leur personnel. L'Administration serait forcée d'user de sévérité contre les agents qui ne tiendraient pas compte de ces nouvelles recommandations.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — COLIS POSTAUX.

---

*Délais de conservation des bulletins d'expédition des colis postaux.*

Aux termes d'un décret en date du 4 décembre 1888, dont le texte est reproduit ci-dessus, le délai de conservation des bulletins d'expédition accompagnant les colis postaux du régime intérieur, est réduit de un an à six mois; mais le délai de garde d'une année, spécifié par l'article 2 du décret du 19 avril 1881, est maintenu pour les bulletins relatifs aux colis postaux du régime international.

Il y a lieu, en conséquence, d'opérer les corrections suivantes au Bulletin mensuel n° 36 supplémentaire du mois d'avril 1881, page 311.

ART. 2. — «Tous les bulletins d'expédition sont, après le transport effectué, réunis soit au siège social, soit au lieu où les écritures sont centralisées. Ils y sont conservés pendant une durée de six mois, à partir de la date de l'expédition, s'ils proviennent du trafic intérieur, et pendant une durée d'une année, s'ils proviennent du service international».

Ajouter en marge : V. Bulletin mensuel n° 12, décembre 1888, page 374.

---



DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Suppression de la distribution de poste de Suez.*

En vertu d'une décision de M. le Ministre des finances en date du 26 novembre dernier, la distribution de poste française établie à Suez a été supprimée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1888.

Les agents devront biffer le mot «Suez» dans les renvois <sup>(1)</sup> et <sup>(2)</sup> qui figurent à la page 102 du *Tarif international*.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES  
TÉLÉGRAPHIQUES.

*Notifications concernant le service télégraphique international.*

Les compagnies *P. Q. Anglo-American, Commercial Cable, Direct United et Western Union* font connaître que les télégrammes à destination de la République Argentine, du Paraguay, de l'Uruguay et du Brésil peuvent être acceptés par leurs câbles et la voie Key West d'après le tarif suivant :

DESTINATIONS.	VOIE KEY WEST.
<b>République Argentine</b> .....	32 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
<b>Paraguay</b> .....	32 00
<b>Uruguay</b> .. {	
Fraybentos et Paysendu.....	35 10
Autres bureaux.....	33 15
<b>Brésil</b> ..... {	
Bahia et Pernambouc.....	35 10
Fortaleza (Ceara) Maranham, Maroim, Natal, Para et Parahyba.....	41 55
Rio-de-Janeiro, Rio-Grande do Sud, Santos et Santa- Catarina (Desterro).....	34 30
Autres bureaux. {	
Région du Sud.....	35 30
Région du Centre.....	36 15
Région du Nord.....	42 60

Ces différentes taxes devront être reportées avec soin au tarif télégraphique et à leur place respective.

*Tarif télégraphique (Note).*

Le tarif actuellement en usage dans les bureaux télégraphiques va être incessamment remplacé par une nouvelle édition comprenant toutes les modifications de taxe qui se seront produites jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1889.

C'est à ce tarif que se rapporteront désormais toutes les notifications relatives au tarif télégraphique qui paraîtront au Bulletin mensuel.

Ce document devra être tenu au courant avec une précision absolue, sous la responsabilité directe des receveurs. MM. les Directeurs devront veiller à l'observation rigoureuse de cette recommandation et signaler les receveurs dont la négligence à ce sujet aura été constatée.

Le prix de vente au public sera ultérieurement indiqué.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORDONNANCEMENT.  
 DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Fonds de concours. — Titres de perception relatifs aux lignes d'intérêt privé et aux communications téléphoniques.*

A partir de la réception de la présente instruction, MM. les directeurs devront établir en double expédition les titres de perception de fonds de concours afférents aux contributions dues par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé et par les abonnés aux réseaux téléphoniques.

Ces deux expéditions seront transmises à la Division de l'exploitation, bureau des correspondances télégraphiques, qui, après les avoir vérifiées, en fera parvenir une à la Division de la comptabilité (bureau de l'ordonnancement).

MM. les directeurs sont priés d'établir ces titres de perception avec le plus grand soin et d'apporter la plus grande diligence possible à la transmission de ces documents qui sont indispensables à l'Administration pour assurer le recouvrement des contributions dont il s'agit.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Valeurs à échéance fixe à destination des îles de Houat et de Hoëdic (Morbihan).*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889, les valeurs à échéance fixe à destination des îles de Houat et de Hoëdic (Morbihan) devront être déposées à la poste quinze jours avant l'échéance. Les comptables devront avoir soin d'en informer les intéressés en leur remettant les formules 1485 et 1505.

Ils devront, en outre, apporter à l'Instruction n<sup>o</sup> 348 (Bull. mens. n<sup>o</sup> 12, décembre 1886) les modifications suivantes :

§ 8. 7<sup>e</sup> ligne, remplacer « dans l'île d'Yeu » par « dans les îles de Houat, de Hoëdic et d'Yeu »;

§ 71. 9<sup>e</sup> ligne, entre les mots « lieu » et « de » intercaler : « des îles de Houat, de Hoëdic et d'Yeu ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

*Emploi de cartes simples destinées à circuler à découvert, pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.*

L'attention du service est appelée sur le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1888 publié dans la première partie du présent Bulletin et aux termes duquel les fonctionnaires publics sont autorisés à faire usage, à titre facultatif, pour leur correspondance officielle, de cartes simples destinées à circuler à découvert.

Les agents sont invités à bien se pénétrer des dispositions de ce décret qui indique clairement toutes les conditions auxquelles sont soumises les cartes dont il s'agit pour pouvoir bénéficier de la franchise.

Ils devront d'ailleurs apporter au manuel des franchises les modifications suivantes :

Page XLVII, piquer le signe de renvoi (4) à la suite du sous-titre « Du mode de

fermeture des lettres et paquets relatifs au service», puis inscrire au bas de la page le texte suivant :

(4) Voir à la page LXXVI le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1888 autorisant les fonctionnaires publics à se servir, pour leur correspondance officielle, de cartes simples circulant à découvert.

Intercaler, entre les pages LXXVI et LXXVII, la feuille annexée au présent bulletin et contenant le texte de ce décret.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

*Additions à l'Instruction n° 24.*

Ajouter à la suite de l'article 87 le texte ci-après :

Ils doivent appartenir à la même série.

87 *bis*. Lorsqu'un déposant se présente dans un bureau de poste pour effectuer un premier versement et qu'il déclare en même temps être déjà titulaire d'un livret stipulant des conditions particulières de remboursement, deux cas sont à considérer.

1<sup>er</sup> cas : Le livret à remboursement conditionnel appartient à la série dont relève le bureau qui reçoit la nouvelle opération.

Dans ce cas, le receveur se fait représenter le premier livret, dont il indique le numéro dans la colonne d'observations du bordereau n° 5 relatif à la nouvelle opération. Sur le vu de cette mention, le directeur du département délivre un livret *bis* sous le numéro du premier livret. Un livret *bis* en blanc est adressé, sur sa demande, au directeur par la Direction centrale.

2<sup>o</sup> cas : Le livret à remboursement conditionnel appartient à une série étrangère au département.

Dans ce cas, le premier livret est rattaché à la série du département sous le numéro *bis* du livret qui doit être ouvert à la suite du premier versement personnel effectué par le déposant. A cet effet, le receveur des postes se fait remettre, en échange d'un bulletin de dépôt n° 21, le livret à remboursement conditionnel, qu'il transmet, avec les explications nécessaires, au directeur du département.

Le chef de service formule une demande de virement n° 13 *sexies*, ayant pour objet de rattacher à sa propre série le livret à remboursement conditionnel.

Cette demande est adressée à la Direction centrale (Remboursements), qui délivre l'autorisation de virement sans perte d'intérêt pour le déposant, et qui la fait parvenir au Directeur avec une copie de la demande de livret primitive, afin que les conditions y mentionnées soient reproduites sur le livret à délivrer en exécution du virement-recette. A cet envoi est annexé un livret en blanc portant le numéro *bis* du livret émis par le Directeur à la suite du versement personnel effectué par le déposant. L'ancien livret est mis à l'appui du virement-dépense.

87 *ter*. Lorsqu'un déposant fait connaître que, depuis l'ouverture de son livret, un ou plusieurs autres livrets ont été émis à son nom du fait de tiers, le receveur l'invite à déposer ces titres en échange de bulletins n° 21.

Si ces nouveaux livrets ne stipulent aucune condition particulière de remboursement, le montant en est transféré au premier titre.

Dans le cas contraire, les nouveaux livrets sont convertis en livrets émis sous le numéro *bis* du livret primitif.

Dans l'un et l'autre cas, l'opération est effectuée au moyen d'une autorisation de virement n° 13 *sexies* délivrée par la Direction centrale, sur demande motivée du directeur du département.

Paris, le 17 décembre 1888.

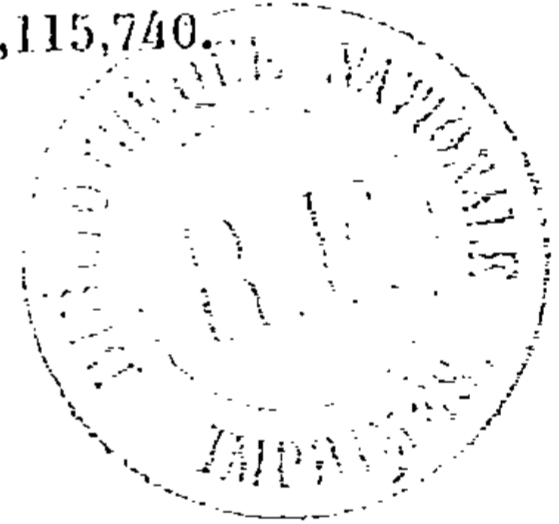
*Le Conseiller d'État,*  
*Directeur général des Postes et des Télégraphes,*  
G. COULON.

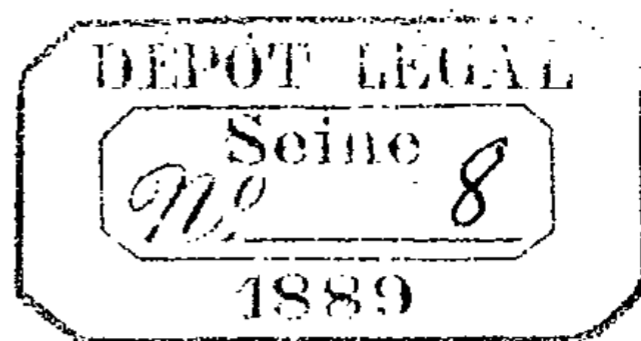
DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées par le service de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1888.*

Versements reçus de 117,057 déposants, dont 21,366 nouveaux.....		13,806,380 <sup>f</sup> 38 <sup>c</sup>
Remboursements à 43,637 déposants, dont 9,251 pour solde.....	11,066,247 <sup>f</sup> 89 <sup>c</sup>	} 11,387,849 64
Rentes achetées à 247 déposants, pour un capital de.....	321,601 75	
Excédent de recettes.....		2,418,530 74

Nombre de comptes existant au 30 novembre 1888 : 1,115,740.





**TABLES**  
**DU BULLETIN MENSUEL.**

---

MAI 1878 À DÉCEMBRE 1888.

---





## TABLE CHRONOLOGIQUE DES BULLETINS.

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1878	Mai	1	1	1 à 4	1 <sup>er</sup>
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	1 supplémentaire	49 à 94	
<i>Idem.</i>	Juin	3	2	95 à 132	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	2 supplémentaire	133 à 140	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5	2, 2 <sup>e</sup> supplément	141 à 148	
<i>Idem.</i>	Juillet	6	3	149 à 180	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	3 supplémentaire	181 à 188	
<i>Idem.</i>	Août	8	4	189 à 236	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	9	4 supplémentaire	237 à 260	
<i>Idem.</i>	Septembre	10	5	261 à 288	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11	5 supplémentaire	289 à 306	
<i>Idem.</i>	Octobre	12	6	307 à 364	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	13	6 supplémentaire	365 à 376	
<i>Idem.</i>	Novembre	14	7	377 à 408	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	15	7 supplémentaire	409 à 420	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	16	7, 2 <sup>e</sup> supplément	421 à 432	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	17	7, 3 <sup>e</sup> supplément	433 à 444	
<i>Idem.</i>	Décembre	18	8	445 à 474	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	19	8 supplémentaire	475 à 478	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	20	8, 2 <sup>e</sup> supplément	479 à 543	
1879	Janvier	1	9	1 à 38	2 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	9 supplémentaire	39 à 60	
<i>Idem.</i>	Février	3	10	61 à 92	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	10 supplémentaire	93 à 100	
<i>Idem.</i>	Mars	5	11	101 à 128	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	6	11 supplémentaire	129 à 264	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	11, 2 <sup>e</sup> supplément	265 à 274	
<i>Idem.</i>	Avril	8	12	275 à 318	
<i>Idem.</i>	Mai	9	13	319 à 366	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	10	13 supplémentaire	367 à 408	
<i>Idem.</i>	Juin	11	14	409 à 460	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1879.....	Juin.....	12	14 supplémentaire... ..	461 à 470..	2°
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	13	14, 2° supplément... ..	471 à 492..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	14	14, 3° supplément... ..	493 à 496..	
<i>Idem.</i> .....	Juillet.....	15	15.....	497 à 528..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	16	15 supplémentaire... ..	529 à 540..	
<i>Idem.</i> .....	Août.....	17	16.....	541 à 582..	
<i>Idem.</i> .....	Septembre.....	18	17.....	583 à 620..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	19	17 supplémentaire... ..	621 à 636..	
<i>Idem.</i> .....	Octobre.....	20	18.....	637 à 666..	
<i>Idem.</i> .....	Novembre.....	21	19.....	667 à 714..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	22	19 supplémentaire... ..	715 à 728..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	23	19, 2° supplément... ..	729 à 760..	
<i>Idem.</i> .....	Décembre.....	24	20.....	761 à 790..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	25	20 supplémentaire... ..	791 à 792..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	26	20, 2° supplément... ..	793 à 804..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	27	20, 3° supplément... ..	805 à 814..	
1880.....	Janvier.....	1	21.....	1 à 40..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2	21 supplémentaire... ..	41 à 56..	
<i>Idem.</i> .....	Février.....	3	22.....	57 à 96..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4	22 supplémentaire... ..	97 à 108..	
<i>Idem.</i> .....	Mars.....	5	23.....	109 à 220..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	6	23 supplémentaire... ..	221 à 268..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	7	23, 2° supplément... ..	269 à 282..	
<i>Idem.</i> .....	Avril.....	8	24.....	283 à 386..	
<i>Idem.</i> .....	Mai.....	9	25.....	387 à 430..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	10	25 supplémentaire... ..	431 à 438..	
<i>Idem.</i> .....	Juin.....	11	26.....	439 à 492..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	12	26 supplémentaire... ..	493 à 536..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	13	26, 2° supplément... ..	537 à 664..	
<i>Idem.</i> .....	Juillet.....	14	27.....	665 à 724..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	15	27 supplémentaire... ..	725 à 732..	
<i>Idem.</i> .....	Août.....	16	28.....	733 à 760..	
<i>Idem.</i> .....	Septembre.....	17	29.....	761 à 808..	
<i>Idem.</i> .....	Octobre.....	18	30.....	809 à 836..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	19	30 supplémentaire... ..	837 à 848..	
<i>Idem.</i> .....	Novembre.....	20	31.....	849 à 894..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	21	31 supplémentaire... ..	895 à 904..	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	22	31, 2° supplément... ..	905 à 982..	
<i>Idem.</i> .....	Décembre.....	23	32.....	983 à 1040..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1881 .....	Janvier.....	1	33 .....	1 à 48.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2	33 supplémentaire...	49 à 92.	
<i>Idem</i> .....	Février.....	3	34 .....	93 à 128.	
<i>Idem</i> .....	Mars.....	4	35 .....	129 à 186.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5	35 supplémentaire...	187 à 208.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	6	35, 2 <sup>e</sup> supplément...	209 à 210.	
<i>Idem</i> .....	Avril.....	7	36 .....	211 à 284.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	8	36 supplémentaire...	285 à 358.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	9	36, 2 <sup>e</sup> supplément...	359 à 442.	
<i>Idem</i> .....	Mai.....	10	37 .....	443 à 496.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	11	37 supplémentaire...	497 à 544.	
<i>Idem</i> .....	Juin.....	12	38 .....	545 à 612.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	13	38 supplémentaire...	613 à 626.	
<i>Idem</i> .....	Juillet.....	14	39 .....	627 à 682.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	15	39 supplémentaire...	683 à 744.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	16	39, 2 <sup>e</sup> supplément...	745 à 770.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	17	39, 3 <sup>e</sup> supplément...	771 à 778.	4 <sup>e</sup>
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	18	39, 4 <sup>e</sup> supplément...	779 à 780.	
<i>Idem</i> .....	Août.....	19	40 .....	781 à 882.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	20	40 supplémentaire...	883 à 906.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	21	40, 2 <sup>e</sup> supplément...	907 à 938.	
<i>Idem</i> .....	Septembre.....	22	41 .....	939 à 982.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	23	41 supplémentaire...	983 à 1062.	
<i>Idem</i> .....	Octobre.....	24	42 .....	1063 à 1120.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	25	42 supplémentaire...	1121 à 1412.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	26	42, 2 <sup>e</sup> supplément...	1413 à 1452.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	27	42, 3 <sup>e</sup> supplément...	1453 à 1470.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	28	42, 4 <sup>e</sup> supplément...	1471 à 1472.	
<i>Idem</i> .....	Novembre.....	29	43 .....	1473 à 1510.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	30	43 supplémentaire...	1511 à 1524.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	31	43, 2 <sup>e</sup> supplément...	1525 à 1530.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	32	43, 3 <sup>e</sup> supplément...	1531 à 1534.	
<i>Idem</i> .....	Décembre.....	33	44 .....	1535 à 1630.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	34	44 supplémentaire ..	1631 à 1664.	
1882 .....	Janvier.....	1	1 .....	1 à 52.	
<i>Idem</i> .....	Février.....	2	2 .....	53 à 82.	
<i>Idem</i> .....	Mars.....	3	3 .....	83 à 166.	
<i>Idem</i> .....	Avril.....	4	4 .....	167 à 212.	
<i>Idem</i> .....	Mai.....	5	5 .....	213 à 246.	
<i>Idem</i> .....	Juin.....	6	6 .....	247 à 302.	
<i>Idem</i> .....	Juillet.....	7	7 .....	303 à 318.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	7 sup.	7 supplémentaire...	319 à 426.	5 <sup>e</sup>
<i>Idem</i> .....	Août.....	8	8 .....	427 à 534.	
<i>Idem</i> .....	Septembre.....	9	9 .....	535 à 570.	
<i>Idem</i> .....	Octobre.....	10	10 .....	571 à 596.	
<i>Idem</i> .....	Novembre.....	11	11 .....	597 à 680.	
<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	11 sup.	11 supplémentaire...	681 à 718.	
<i>Idem</i> .....	Décembre.....	12	12 .....	719 à 798.	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1883	Janvier	1	1	1 à 60	6°
<i>Idem</i>	Février	2	2	61 à 152	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	153 à 296	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	297 à 326	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	327 à 364	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	365 à 396	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	397 à 434	
<i>Idem</i>	Août	8	8	435 à 496	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	491 à 504	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	505 à 536	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	537 à 564	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	565 à 594	
1884	Janvier	13	13	595 à 646	7°
<i>Idem</i>	Février	14	14	647 à 666	
<i>Idem</i>	Mars	15	15	667 à 698	
<i>Idem</i>	Avril	16	16	699 à 722	
<i>Idem</i>	Mai	17	17	723 à 756	
<i>Idem</i>	Juin	18	18	757 à 786	
<i>Idem</i>	Juillet	19	19	787 à 828	
<i>Idem</i>	Août	20	20	829 à 868	
<i>Idem</i>	Septembre	21	21	869 à 900	
<i>Idem</i>	Octobre	22	22	901 à 940	
<i>Idem</i>	Novembre	23	23	941 à 992	
<i>Idem</i>	Décembre	24	24	993 à 1015	
1885	Janvier	1	1	1 à 76	8°
<i>Idem</i>	Février	2	2	77 à 130	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	131 à 150	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	151 à 162	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	165 à 184	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	185 à 234	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	235 à 266	
<i>Idem</i>	Août	8	8	267 à 284	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	285 à 308	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	309 à 329	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	331 à 344	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	345 à 375	
1886	Janvier	1	1	1 à 14	9°
<i>Idem</i>	Février	2	2	15 à 52	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	53 à 206	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	207 à 230	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	231 à 302	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	302 à 370	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	371 à 399	
<i>Idem</i>	Août	8	8	399 à 426	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	427 à 434	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	435 à 444	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	445 à 490	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	491 à 534	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1887.....	Janvier.....	1	1.....	1 à 38	10 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	Février.....	2	2.....	39 à 78	
<i>Idem.</i> .....	Mars.....	3	3.....	79 à 92	
<i>Idem.</i> .....	Avril.....	4	4.....	93 à 118	
<i>Idem.</i> .....	Mai.....	5	5.....	119 à 136	
<i>Idem.</i> .....	Juin.....	6	6.....	137 à 150	
<i>Idem.</i> .....	Juillet.....	7	7.....	151 à 220	
<i>Idem.</i> .....	Août.....	8	8.....	221 à 228	
<i>Idem.</i> .....	Septembre.....	9	9.....	229 à 282	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	9 sup.	9 supplémentaire.....	283 à 370	
<i>Idem.</i> .....	Octobre.....	10	10.....	371 à 390	
<i>Idem.</i> .....	Novembre.....	11	11.....	391 à 402	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	11 sup.	11 supplémentaire.....	403 à 486	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	11 sup.	Annexe.....	487 à 502	
<i>Idem.</i> .....	Décembre.....	12	12.....	503 à 533	
1888.....	Janvier.....	1	1.....	1 à 20	11 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	Février.....	2	2.....	21 à 36	
<i>Idem.</i> .....	Mars.....	3	5.....	37 à 68	
<i>Idem.</i> .....	Avril.....	4	4.....	69 à 88	
<i>Idem.</i> .....	Mai.....	5	5.....	89 à 120	
<i>Idem.</i> .....	Juin.....	6	6.....	121 à 154	
<i>Idem.</i> .....	Juillet.....	7	7.....	155 à 198	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	7 sup.	7 supplémentaire.....	199 à 238	
<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	7, 2 <sup>e</sup> sup.	7, 2 <sup>e</sup> supplément.....	239 à 272	
<i>Idem.</i> .....	Août.....	8	8.....	273 à 298	
<i>Idem.</i> .....	Septembre.....	9	9.....	299 à 310	
<i>Idem.</i> .....	Octobre.....	10	10.....	311 à 338	
<i>Idem.</i> .....	Novembre.....	11	11.....	339 à 372	
<i>Idem.</i> .....	Décembre.....	12	12.....	373 à 384	





# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> ET 11<sup>e</sup> VOLUMES

DU

## BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

(De mai 1878 à décembre 1888 inclusivement.)

Les documents parus dans le Bulletin des Postes, pendant les quatre premiers mois de l'année 1878, ont été introduits dans la table générale qui résume toutes les matières de ce Bulletin, de juillet 1868 à avril 1878 inclusivement.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....	13	320	2 <sup>e</sup>
Décret et instruction à ce sujet.....	13	321 à 323	2 <sup>e</sup>
Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....	3 sup.	60 389	2 <sup>e</sup>
Interdiction aux receveurs de n'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....	14	435	2 <sup>e</sup>
Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....	14, 2 <sup>e</sup> sup.	484	2 <sup>e</sup>

### Abonnements.

Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....

Décret et instruction à ce sujet.....

Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Interdiction aux receveurs de n'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....

Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....

75  
2-83

**Abonnements. (Suite.)**

Interprétation des dispositions de l'instruction n° 57 concernant les abonnements aux journaux. — Le droit de 3 p. o/o ne doit être perçu que sur les mandats d'abonnement exclusivement.....

Rédaction des mandats d'abonnement. — Indication du nom et du domicile de l'abonné.....

Extension à l'Algérie du service des abonnements aux journaux par la poste. — Participation à ce service des distributeurs et des facteurs-boîtiers en Algérie et des facteurs-boîtiers en France. — Décret et instruction à ce sujet.....

Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats d'abonnement pour la France et l'Algérie.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service des abonnements aux journaux.....

Recommandation aux directeurs pour la prompt transmission de la statistique des mandats d'abonnement.

Irrégularités commises dans le service des abonnements aux journaux.....

Participation des bureaux français du Levant au service des mandats d'abonnement.....

Statistique des abonnements.....

Erreurs commises dans la perception du droit de 3 p. o/o sur le montant des abonnements au *Journal officiel* et au *Bulletin français*.....

Abonnements au *Bulletin des lois* et au *Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes*.....

Réduction du droit d'abonnement aux journaux par l'intermédiaire de la poste.....

Transmission irrégulière de mandats d'abonnement pour les journaux italiens.....

Abonnements aux journaux. (Service international.)

Belgique.....

Suisse.....

Pays-Bas.....

Danemark.....

Italie.....

Suède.....

Norvège.....

Portugal.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	484	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	484	2 <sup>e</sup>
15	69	499 à 501	2 <sup>e</sup>
16	73	546 et 547	2 <sup>e</sup>
17	74	589	2 <sup>e</sup>
19	"	688	2 <sup>e</sup>
19	"	689	2 <sup>e</sup>
19, 2 <sup>e</sup> sup.	"	759	2 <sup>e</sup>
19, 2 <sup>e</sup> sup.	"	760	2 <sup>e</sup>
22	"	75 et 76	3 <sup>e</sup>
25	"	404 et 405	3 <sup>e</sup>
34	"	103 et 104	4 <sup>e</sup>
44	"	1574	4 <sup>e</sup>
27 sup.	121	728 à 730	3 <sup>e</sup>
31	"	873	3 <sup>e</sup>
20, 2 <sup>e</sup> sup.	86	793 à 802	2 <sup>e</sup>
24	104	313 à 320	3 <sup>e</sup>
25	108	390 à 397	3 <sup>e</sup>
29	122	762 à 771	3 <sup>e</sup>
29	123	771 à 778	3 <sup>e</sup>
31	127	850 à 857	3 <sup>e</sup>
35	149	143 à 149	4 <sup>e</sup>
40	185	807 à 813	4 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Abonnements. (Suite.)</b>				
Service des abonnements. — Mandats à délivrer au profit des journaux qui ne figurent pas au carnet 217...	33	"	20	4 <sup>e</sup>
Application sur les mandats d'abonnement des timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....	33	"	20 et 21	4 <sup>e</sup>
Avis de ne plus délivrer de mandats au profit du <i>Bulletin français</i> , ce journal ayant cessé sa publication...	37	"	466	4 <sup>e</sup>
Recommandations de faire figurer les mandats d'abonnement, à la fin de chaque quinzaine, sur l'état n° 1421 (ancien 662).....	22	"	929	7 <sup>e</sup>
Abonnements internationaux. — Instruction résumant toutes les instructions antérieures sur cette matière....	39, 2 <sup>e</sup> sup.	177	765 à 770	4 <sup>e</sup>
Modifications apportées aux statistiques des abonnements aux journaux.....	44	"	1574 et 1576	4 <sup>e</sup>
Service des abonnements aux journaux.....	6	"	297	5 <sup>e</sup>
	23 sup.	"	255 à 260	3 <sup>e</sup>
Liste d'abonnements aux journaux belges.....	30	"	827	3 <sup>e</sup>
	34	"	114	4 <sup>e</sup>
	37	"	466	4 <sup>e</sup>
Rappel des dispositions de l'instruction n° 187.....	1	"	41	9 <sup>e</sup>
	12	"	780	5 <sup>e</sup>
	32	"	1029	3 <sup>e</sup>
	34	"	114	4 <sup>e</sup>
	36	"	244 à 249	4 <sup>e</sup>
	37	"	466 et 467	4 <sup>e</sup>
Liste d'abonnements aux journaux suisses.....	38	"	593	4 <sup>e</sup>
	38 sup.	"	622	4 <sup>e</sup>
	40	"	850	4 <sup>e</sup>
	41	"	963	4 <sup>e</sup>
	42	"	1084	4 <sup>e</sup>
	43	"	1486	4 <sup>e</sup>
_____ aux journaux suédois.....	33	"	34	4 <sup>e</sup>
Réimpression de la liste des journaux suisses.....	4	"	110	10 <sup>e</sup>
_____ belges.....	5	"	134	10 <sup>e</sup>
<b>Abus de franchise.</b>				
Dispositions relatives aux abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1 <sup>er</sup>
	6	"	311	1 <sup>er</sup>
Avis concernant les abus de franchise télégraphique..	1	"	38	5 <sup>e</sup>
	2	"	65	5 <sup>e</sup>
Abus de franchise postale.....	4	"	160	8 <sup>e</sup>
<b>Accidents sur les voies ferrées.</b>				
Les avis à donner par le télégraphe, relativement aux accidents survenus sur les voies ferrées, sont limités aux cas où le service télégraphique est intéressé.	6	"	311	1 <sup>er</sup>
Adjudications et marchés.....	3	"	279	6 <sup>e</sup>
<b>Administration centrale.</b>				
Attributions des différents services de l'Administration centrale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	5 à 15	1 <sup>er</sup>

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Administration centrale. (Suite.)</b>				
Arrêté modifiant l'organisation des services de l'Administration centrale.....	17 sup.	"	621	2°
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions.....	35 sup.	"	189 à 198	4°
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations, à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	43, 3° sup.	"	1532	4°
Arrêté déterminant la répartition des services de la division supprimée.....	43, 3° sup.	"	1533	4°
Réunion au service de l'agent comptable de la fabrication des timbres-poste, du magasin central des timbres-poste et du magasin général des formules de mandats d'articles d'argent.....	2	"	129	8°
Décret portant suppression du service central et de la direction du personnel et répartissant les attributions de ces deux directions entre les autres services du ministère.	3	"	58	9°
Décret portant réorganisation de l'Administration centrale de la Direction générale des postes et télégraphes.	7	"	152	10°
Attributions des bureaux.....	7	"	155	10°
Répartition des divers bureaux du service central...	2	"	25	11°
Décision du Directeur général modifiant les attributions des divers bureaux du service central.....	11	"	340	11°
<b>Admission.</b>				
Conditions d'admission à l'École supérieure de télégraphie et aux cours préparatoires.....	2, 2° sup.	"	145	1 <sup>er</sup>
Conditions d'âge pour l'admission à l'École supérieure.	3 6	"	158 310	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>
Publication d'un arrêté rapportant celui du 23 octobre 1878 et déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire; 2° à l'emploi de commis titulaire; 3° à divers emplois supérieurs.....	19 sup.	"	715 à 721	2°
Arrêté modifiant les conditions d'admission à certains emplois du Ministère des postes et des télégraphes ...	43	"	1474 et 1475	4°
Arrêté fixant les conditions d'admission des contrôleurs aux fonctions de sous-ingénieur.....	44 sup.	"	1654 et 1655	4
Arrêté modifiant les conditions d'admission des ouvriers stagiaires et des ouvriers d'équipe de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe..	3	"	104	5°
Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.....	4	"	174	5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents.....	6	"	257	5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de contrôleurs du service technique.....	7	"	304	5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..	9	"	538	5°
Arrêté modifiant les conditions d'admission à une recette de début.....	12	"	769	5°
Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....	12	"	771	5°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Adresses convenues ou abrégées.</b>			
Abonnement applicable à la remise des télégrammes internationaux avec adresse convenue ou abrégée. . . . .			
31	"	326	8°
Avis concernant les adresses de télégrammes abrégées ou convenues. . . . .			
1	"	866	3°
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Recommandations à ce sujet.			
10	"	30	5°
Rectifications d'adresses des correspondances transmises à l'étranger. — Libellé de l'adresse. . . . .			
12	"	30	10°
<b>Affranchissement.</b>			
Insuffisance d'affranchissement pour des lettres provenant de pays qui appliquent la progression par demi-once.			
2 sup.	"	136	1 <sup>er</sup>
Affranchissement des journaux déposés en dernière limite d'heure. . . . .			
4	"	215	1 <sup>er</sup>
Avis relatif à l'affranchissement des lettres pour l'étranger. . . . .			
6	"	315	1 <sup>er</sup>
Conditions d'admission au tarif réduit des circulaires et avis obtenus par la chromographie, la polygraphie, etc.			
22 sup.	"	101 et 102	3°
Interdiction d'admettre à l'affranchissement à prix réduit les « Relevés de facture » portant l'indication d'une date de paiement. . . . .			
26	115	454 à 456	3°
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine. . . . .			
3	229	121	5°
Fixation au 1 <sup>er</sup> octobre de la date à partir de laquelle la taxe applicable aux objets de correspondance de toute origine, non affranchis ou insuffisamment affranchis, devra être exclusivement représentée par des chiffres-taxes.			
9	"	552	5°
Affranchissement en numéraire. — Fusion en une seule formule des trois formules n <sup>os</sup> 29, 46 et 262, et du registre n <sup>o</sup> 26 D servant à la constatation des perceptions.			
11	"	260 à 624	5°
Communications faites aux agents par des industriels, en vue de les intéresser aux placements de leurs produits.			
5	"	362	6°
Affranchissement des journaux à expédier en dernière limite d'heure. . . . .			
19	"	823	7°
Arrêté relatif aux conditions d'admission des objets affranchis à prix réduit. . . . .			
1	"	3	8°
Affranchissement des correspondances pour l'Australie			
2	"	122	8°
Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie. . . . .			
7	"	256	8°
Affranchissement des correspondances pour la côte occidentale d'Afrique. . . . .			
4	"	106	10°
Affranchissement des lettres pour l'extérieur. . . . .			
6	"	146	10°
Lettres pour les militaires et marins. . . . .			
7	371	157	11°
<b>Agent judiciaire du Trésor.</b>			
Contrôle des créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor. . . . .			
9	253	548	5°
<b>Agents secondaires.</b>			
Création d'emplois d'agents secondaires des postes et télégraphes. (Arrêté du 29 juin 1878.) . . . . .			
2, } 2 <sup>e</sup> sup. }	16	141 à 143	1 <sup>er</sup>

**Allocations.** ( Voir INDEMNITÉS. )

**Appareils télégraphiques.**

Emploi des appareils à transmission rapide.....  
Remplacement, réparation des appareils, augmentation du nombre des appareils dans un bureau.....  
La manœuvre des appareils télégraphiques ne doit pas être abandonnée par des receveurs à des personnes inexpérimentées.....  
Allocations de primes aux employés qui font le service des appareils à miroir.....  
Soins à apporter à l'entretien des appareils télégraphiques.....

**Archives.**

Classement, délais de conservation et destruction...  
Notification faisant suite à l'instruction n° 222.....  
Extrait d'une circulaire relative à la remise aux domaines de divers documents.....  
Réduction du délai de conservation des registres, carnets et imprimés relatifs au service des chargements...

**Arrangements.** ( Voir CONVENTIONS. )

**Arrêtés.**

Arrêté relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....  
Arrêté portant allocation d'une indemnité aux directeurs départementaux pour le service de la Caisse nationale d'épargne.....  
Arrêtés fixant les conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.....  
Arrêté relatif à la réduction des taxes de dépêches de presse destinées à être publiées en Algérie et en Tunisie.....  
Arrêté concernant la vente à prix réduit ou la livraison gratuite au public de cartes-lettres-annonces, des cartes postales et enveloppes-annonces.....  
Arrêté concernant les échantillons.....  
Arrêté érigeant le bureau de poste français de T'anger en succursale de la Caisse nationale d'épargne.....  
Arrêté concernant les échantillons de produits industriels. — Marques de fabrique, de propriété.....  
Arrêté déterminant les conditions de fonctionnement des bureaux auxiliaires de poste.....  
Arrêté instituant un conseil d'administration.....  
Arrêté relatif au tableau d'avancement des agents des services extérieurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
1	2	21	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	298 et 299	1 <sup>er</sup>
6	31	308	1 <sup>er</sup>
25	"	397 et 398	3 <sup>e</sup>
25	"	406 et 407	3 <sup>e</sup>
35	148	133	4 <sup>e</sup>
1	222	8	5 <sup>e</sup>
3	"	137	5 <sup>e</sup>
4	"	202	5 <sup>e</sup>
1	"	10	11 <sup>e</sup>
3	"	79	10 <sup>e</sup>
3	"	82	10 <sup>e</sup>
4	"	94	10 <sup>e</sup>
5	"	119	10 <sup>e</sup>
5	"	121	10 <sup>e</sup>
5	"	122	10 <sup>e</sup>
5	"	123	10 <sup>e</sup>
5	"	134	10 <sup>e</sup>
7	"	164	10 <sup>e</sup>
9 sup.	"	290	10 <sup>e</sup>
9 sup.	"	290	10 <sup>e</sup>



**Arrêtés.** (Suite.)

Arrêté instituant une commission consultative des postes et télégraphes.....  
 Arrêté nommant les membres de cette commission..  
 Arrêté créant des bibliothèques départementales des postes et télégraphes.....  
 Arrêté déterminant les conditions des congés pour cause de maladie.....  
 Arrêté portant autorisation d'installation de boîtes aux lettres supplémentaires, aux frais de la municipalité de Limoges, chez les débitants de tabac de cette ville..  
 Arrêté relatif au tableau d'avancement des services extérieurs.....  
 Arrêté accordant aux receveurs de l'Algérie une indemnité de 10 centimes pour chaque télégramme de transit.....

**Articles d'argent.**

Attributions du bureau des articles d'argent (3<sup>e</sup> bureau de la direction de la comptabilité).....

**Articles d'argent. — Mandats français.**

Délai de validité des mandats de poste.....  
 Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....  
 Réorganisation du service des mandats coloniaux. — Modification des règlements antérieurs.....  
 Emploi simultané, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats actuels expédiés par l'expéditeur au destinataire et de mandats-cartes transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.

Liste des bureaux choisis pour participer au service simultané (mandats-cartes et mandats ordinaires pour l'intérieur de la France).....

Service des mandats coloniaux, minimum du droit proportionnel.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
9 sup.	"	295	10 <sup>e</sup>
9 sup.	"	296	10 <sup>e</sup>
12	"	521	10 <sup>e</sup>
12	"	523	10 <sup>e</sup>
12	"	524	10 <sup>e</sup>
5	"	93	11 <sup>e</sup>
6	"	128	11 <sup>e</sup>
1	"	14 et 15	1 <sup>er</sup>
2	"	122	1 <sup>er</sup>
3	"	169	1 <sup>er</sup>
4	26	208 et 209	1 <sup>er</sup>
9	48	2 à 6	2 <sup>e</sup>
9	"	6 à 12	2 <sup>e</sup>
10 sup.	"	94	2 <sup>e</sup>
16	73	546 à 547	2 <sup>e</sup>
17	"	593	2 <sup>e</sup>
17	"	593	2 <sup>e</sup>
19	"	689	2 <sup>e</sup>
22 sup.	"	105	3 <sup>e</sup>
23 sup.	"	250	3 <sup>e</sup>
24	"	359	3 <sup>e</sup>
26	"	477	3 <sup>e</sup>
28	"	740	3 <sup>e</sup>
31	"	873	3 <sup>e</sup>
32	"	1018	3 <sup>e</sup>
42	"	1074	4 <sup>e</sup>
4	"	202	5 <sup>e</sup>
11 sup.	"	713	5 <sup>e</sup>
6	"	369	9 <sup>e</sup>
9	"	24	2 <sup>e</sup>

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)</b>				
Délivrance et paiement des mandats de poste aux particuliers dans les bureaux français du Levant . . . . .	10	50	64	2 <sup>e</sup>
Suppression du droit de timbre sur les mandats de poste français. — (Loi et instruction à ce sujet.) . . . . .	11, } 2 <sup>e</sup> sup.	"	265 à 269	2 <sup>e</sup>
Avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste. — (Loi, arrêté et instruction à ce sujet.) . . . . .	11, } 2 <sup>e</sup> sup.	"	266 à 269	2 <sup>e</sup>
Avis de paiement, mention à porter au compte n° 662.	13	"	347	2 <sup>e</sup>
Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie. . . . .	13 } sup.	59	386 à 388	2 <sup>e</sup>
Usage à faire de la nomenclature n° 453 <i>ter</i> pour la direction des avis d'émission de mandats supérieurs à 300 francs à destination de Paris . . . . .	14	"	435	2 <sup>e</sup>
Précautions à prendre dans la délivrance des mandats bleus . . . . .	14, } 3 <sup>e</sup> sup.	"	495	2 <sup>e</sup>
Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats-cartes pour la France et l'Algérie . . . . .	16	73	546 et 547	2 <sup>e</sup>
Annotations manuscrites portées irrégulièrement sur les mandats-cartes pour l'intérieur de la France . . . . .	17	"	593	2 <sup>e</sup>
Mandats de poste à destination des bureaux français de l'Égypte. — Formule n° 16 . . . . .	19	"	697	2 <sup>e</sup>
Participation du bureau de Galata, à Constantinople, au service des articles d'argent. . . . .	19, } 24 } 2 <sup>e</sup> sup.	"	759	2 <sup>e</sup>
		"	370	3 <sup>e</sup>
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet. — Avis d'émission à fournir pour les mandats-cartes au-dessus de 300 francs.	21	91	6 et 7	3 <sup>e</sup>
Statistique des mandats-cartes recommandés . . . . .	25	"	405	3 <sup>e</sup>
Oblitération des chiffres latéraux des mandats roses n° 16 par l'application du timbre à date . . . . .	22 } sup.	"	105	3 <sup>e</sup>
Émission des mandats de pécule à délivrer aux condamnés libérés de l'établissement pénitentiaire de l'Harrach . . . . .	23 } sup.	"	249	3 <sup>e</sup>
Addition à la nomenclature des comptables coloniaux chargés du service des mandats . . . . .	25	"	405 et 406	3 <sup>e</sup>
Les bordereaux comparatifs de l'émission des mandats-cartes et des mandats ordinaires devront dorénavant être conservés dans les archives des directions . . . . .	28	"	739 et 740	3 <sup>e</sup>
Le bureau de distribution de la Goulette (Tunisie) est autorisé à émettre et à payer des mandats sans limitation de somme . . . . .	31	"	873	3 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)</b>			
Payement des mandats supérieurs à 300 francs, pour lesquels l'avis de versement n'a pas été reçu.....	33	19 et 20	4°
Mandats-cartes français et internationaux.....	39, } 3° sup.	179 } 773 et 774	4°
Précautions à prendre dans l'émission des mandats d'articles d'argent.....	44	1577	4°
Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....	1	220	5°
Modifications apportées dans les conditions de paiement des mandats d'articles d'argent destinés aux officiers de marine en service à terre et résidant dans l'un des cinq arrondissements maritimes.....	5	228	5°
Les bordereaux statistiques n° 15 et 15 bis, ainsi que le relevé des avis de paiement de mandats fournis jusqu'à présent chaque quinzaine, ne seront plus établis désormais que chaque mois.....	9	554	5°
Emploi exclusif des mandats roses n° 16 portant un numéro de série outre le numéro de mandat. — Rappel des dispositions des articles 1032 et 887 de l'Instruction générale.....	2	115	
Le bureau de Lambesc est substitué à celui de Batna pour l'émission des mandats de pécule au profit des condamnés sortant, par libération, de la maison centrale de Lambesc.....	2	121	
Précautions à prendre pour empêcher les vols de formules de mandats. — Obligation d'apposer immédiatement les timbres horizontaux du bureau sur chaque formule reçue en approvisionnement.....	4	277	308
Interdiction de modifier les mandats et de rattacher les chiffres latéraux.....	6	287	388
Substitution du bureau de Berroughia à celui de Médéah pour l'émission de mandats de pécule.....	6	"	394
Modification apportée aux formules n° 16 (mandats roses).....	5	"	362
	6	"	395
	9	"	505
	13	"	607
	14	"	663
	16	"	713
	17	"	748
	18	"	782
Participation de nouveaux bureaux au service de mandats-cartes n° 16 octiès ...	20	"	861
	21	"	396
	1	"	74
	2	"	124
	4	"	162
	9	"	296
	11	"	341

**Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)**

Instruction n° 305. — Suppression du minimum de 50 centimes fixé pour l'émission des mandats d'articles d'argent. — Droits à percevoir pour les mandats inférieurs à 1 franc ou composés de francs et de centimes.

Instruction n° 306. — Suppression des comptes sommaires 51, 52, 51 bis et 52 bis des articles d'argent.

Instruction n° 308. — Envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État.

Instruction n° 320. — Avis de versement concernant les mandats-cartes français de 50 francs et au-dessus. — Obligation de mettre en lieu sûr les avis de versement n° 1413 ancien 736, ainsi que les avis d'émission n° 1452 et 1452 bis.

Participation du bureau de distribution de Tripoli de Barbarie au service des articles d'argent.

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats d'articles d'argent.

Instruction n° 332. — Envoi de fonds au moyen des formules n° 1401, 1401 bis et 1402 aux marins et militaires du corps expéditionnaire de Madagascar. — Extension à ces marins et militaires opérant à Madagascar du système d'envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, actuellement employé par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État. — Exemption du droit de 1 p. o/o sur les mandats ne dépassant pas 50 francs adressés aux marins et militaires faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

Délais de prescription de mandats d'articles d'argent, fixés par la loi du 15 juillet 1882.

Paiement, par les agents embarqués de mandats ordinaires de 50 francs et au-dessous.

Interdiction de payer les mandats d'articles d'argent établis sur des formules de l'ancien modèle.

Régularisation des mandats inférieurs à 300 francs par formule n° 1438 (ancien 36 bis).

Paiement des mandats d'articles d'argent présentés par un tiers porteur.

Rappel aux prescriptions réglementaires concernant le paiement des mandats français.

**Articles d'argent. — Mandats internationaux.**

Additions, suppressions ou modifications opérées sur la nomenclature des bureaux autorisés à échanger des mandats internationaux :

Bureaux allemands

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
14	305	671	6°
14	306	672	}
17	308	725	
			7°
22	"	919	}
2	"	129	
7	"	258	
			8°
8	"	270 et 328	}
11	"	340	
5	352	124	
			10°
9	"	272	}
1	"	14	
			11°
5	"	119	}
7	"	189	
3	"	164 à 166	1°
6	"	317 à 320	1°
9	"	20 à 22	2°
16	"	558 à 561	2°

**Articles d'argent.— Mandats internationaux. (Suite.)**

Bureaux allemands. (Suite.).....

Bureaux austro-hongrois.....

Bureaux belges.....

Bureaux britanniques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
19	"	700 à 703	2°
21 sup.	"	53 et 54	3°
25	"	415 à 417	3°
28	"	749 à 752	3°
31	"	883 à 887	3°
33 sup.	"	73 et 74	4°
36	"	236 et 237	4°
40	"	840 à 847	4°
6	"	316	1 <sup>er</sup>
7,	" }	434	1 <sup>er</sup>
3° sup.			
10	"	72 et 73	2°
12	"	292 et 293	2°
15	"	511	2°
19	"	703 et 704	2°
21	"	28	3°
24	"	371 et 372	3°
29	"	795 à 797	3°
33	"	31 à 33	4°
38	"	591 et 592	4°
44	"	1591 à 1594	4°
3	"	146	5°
2	"	119	1 <sup>er</sup>
3	"	163	1 <sup>er</sup>
5	"	270	1 <sup>er</sup>
7	"	385	1 <sup>er</sup>
7,	" }	426	1 <sup>er</sup>
° sup.			
14	"	447 et 448	2°
15	"	511	2
17	"	599	2°
20	"	779	2°
21	"	28	3°
24	"	371 et 372	3°
26	"	478	3°
28	"	752 et 753	3°
33	"	33 et 34	4°
37	"	467 et 468	4°
42	"	1082 et 1083	4°
6	"	294	5°
32	"	1029	5°
36	"	238 à 244	3°
38	"	592 et 593	4°
41	"	959 à 962	4°
1	"	32	5°
3	"	143	5°
4	"	202	5°
5	"	236	5°
6	"	292	5°
12	"	792	5°

**Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Instruction n° 328. — Échange des mandats avec la	5	202	8 <sup>c</sup>
Bulgarie. ....	8	281	
Bureaux danois. ....	2	119	1 <sup>er</sup>
	4	219	1 <sup>er</sup>
	6	322	1 <sup>er</sup>
	11	109	2 <sup>e</sup>
	13	340	2 <sup>e</sup>
	14	470	2 <sup>e</sup>
	sup.	"	562
Mandats-poste pour l'Égypte. ....	7	259	8 <sup>e</sup>
	1	30	10 <sup>e</sup>
	2	119	1 <sup>er</sup>
	3	163 et 164	1 <sup>er</sup>
	4	220	1 <sup>er</sup>
	6	372	1 <sup>er</sup>
Bureaux italiens. ....	sup.	"	"
	7,	426 et 427	1 <sup>er</sup>
	2 <sup>e</sup> sup.	"	"
	8	456 et 457	1 <sup>er</sup>
	10	73	2 <sup>e</sup>
	12	294	2 <sup>e</sup>
	13	340	2 <sup>e</sup>
	17	599 et 600	2 <sup>e</sup>
Mandats avec le Japon. ....	5	182	8 <sup>c</sup>
	7	259	
	9	297	
Mandats avec Malte. ....	1	30	10 <sup>e</sup>
	4	220	1 <sup>er</sup>
	6	322	1 <sup>er</sup>
	8	456	1 <sup>er</sup>
Bureaux néerlandais. ....	12	295	2 <sup>e</sup>
	14,	486	2 <sup>e</sup>
	2 <sup>e</sup> sup.	"	"
	16	562	2 <sup>e</sup>
	2	66	5 <sup>e</sup>
Mandats pour la République argentine. ....	2	72	10 <sup>e</sup>
Bureaux roumains. ....	20	779	2 <sup>e</sup>
Bureaux suédois. ....	9	"	"
	sup.	44	2 <sup>e</sup>
Bureaux suisses. ....	3	166	1 <sup>er</sup>
	27	"	"
Bureaux norvégiens. ....	sup.	732	3 <sup>e</sup>
	8	522	5 <sup>c</sup>





INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)</b>				
Transmission des mandats-cartes internationaux à découvert comme des correspondances ordinaires.....	14	62	425 à 427	2 <sup>e</sup>
Avis relatif au service des amendes (France et Belgique) à convertir en mandats internationaux.....	15 sup.	" 530		2 <sup>e</sup>
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination de la Grande-Bretagne. — Envoyer sans exception au bureau de Londres tous les avis d'émission.....	17	" 592		2 <sup>e</sup>
Publication d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis, et du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette convention. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet....	23 sup.	99	222 à 246	3 <sup>e</sup>
Indications à porter sur les avis d'émission n° 16 quater des mandats internationaux français.....	23 sup.	" 249		3 <sup>e</sup>
Annotations aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Égypte.....	24	" 377		3 <sup>e</sup>
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	" 405		3 <sup>e</sup>
Conditions d'émission aux États-Unis des mandats pour la France.....	26	" 477		3 <sup>e</sup>
Transmission des mandats-cartes et des avis d'émission de mandats clos à destination de l'Autriche-Hongrie.	29	" 786		3 <sup>e</sup>
Réclamations d'avis d'émission de mandats dans les rapports avec les États-Unis.....	29	" 786 et 787		3 <sup>e</sup>
Délai de prescription indéfini pour les mandats de poste créés aux États-Unis.....	29	" 787		3 <sup>e</sup>
Mandats sur Alexandrie, Port-Saïd, Suez, payables par les bureaux français.....	31	" 873 et 874		3 <sup>e</sup>
Les avis d'émission relatifs à des mandats tirés sur les États-Unis doivent porter le nom de l'État dans lequel est situé le bureau destinataire.....	31	" 874		3 <sup>e</sup>
Mandats internationaux irrégulièrement libellés....	32	" 1018		3 <sup>e</sup>
Taxe des mandats internationaux dans le grand-duché de Luxembourg.....	33	" 17		4 <sup>e</sup>
Mandats allemands. — Taux de conversion des monnaies.....	33 sup.	" 71		4 <sup>e</sup>
Mandats sur les États-Unis. — Modification du taux de conversion des monnaies.....	38	" 566		4 <sup>e</sup>
Mandats portugais. — Taux de conversion des monnaies.....	38 sup. 8	168 " 621 519		4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)</b>				
Mandats-cartes français et internationaux . . . . .	39, 3 <sup>e</sup> sup.	179	773 et 774	4 <sup>e</sup>
Échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles. — Décret y relatif. . . . .	44	210	1538 à 1541	4 <sup>e</sup>
Rappel des prescriptions de l'instruction n <sup>o</sup> 54 sur l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste. . . . .	4	"	1577	4 <sup>e</sup>
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission et le paiement des mandats français et internationaux. . . . .	4	"	199	5 <sup>e</sup>
Prescription des mandats de poste norvégiens. . . . .	8	"	522	5 <sup>e</sup>
Délivrance des mandats d'articles d'argent jusqu'à la somme de 500 francs au bureau de Port-Saïd (Égypte). . . . .	8	"	529	5 <sup>e</sup>
Inscription, sur les mandats ou avis d'émission de mandats à destination de divers pays étrangers, du nom de l'État ou province dans lequel se trouve le lieu de destination du bureau payeur. . . . .	10	"	595	5 <sup>e</sup>
Admission des bureaux français de Tunisie à l'émission et au paiement des mandats. . . . .	11	"	641	5 <sup>e</sup>
Instruction n <sup>o</sup> 267, relative à l'échange des mandats-poste, entre la France et l'Angleterre. . . . .	12	267	729	5 <sup>e</sup>
Somme à porter sur les mandats tirés de France et d'Algérie sur la Roumanie. . . . .	3	"	276	
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination des Indes orientales néerlandaises. . . . .	4	"	325	
Note relative au tableau synoptique résumant les principales règles du service des mandats internationaux. . . . .	7	"	432	
Recommandation au sujet de l'indication de la date manuscrite d'émission de mandats d'articles d'argent. . . . .	10	"	524	6 <sup>e</sup>
Participation du bureau de distribution de Tanger (Maroc) au service des articles d'argent. . . . .	10	"	527	
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission n <sup>o</sup> 16 <i>quater</i> . . . . .	11	"	553	
Mandats de l'Égypte pour la France. . . . .	14	"	663	
Rappel des dispositions de la circulaire insérée au bulletin mensuel n <sup>o</sup> 11 de novembre 1883, page 553, concernant la transmission des avis d'émission n <sup>o</sup> 16 <i>quater</i> . . . . .	14	"	663	
Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, Règlement de détail et d'ordre et Instruction n <sup>o</sup> 321 y relatifs. . . . .	22	321	902	7 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)</b>			
Mandats de poste échangés entre la France et l'Inde britannique.....	23	989	7 <sup>e</sup>
Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, Règlement et Instruction y relatifs.....	2	327	8 <sup>e</sup>
Loi, Convention, Règlement et Instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.....	5	328	8 <sup>e</sup>
Droits perçus aux États-Unis sur les mandats.....	1	9	7 <sup>e</sup>
Échange de mandats avec la République Argentine.....	11	445 et 486	9 <sup>e</sup>
Echange de mandats avec l'île de Malte.....	1	2	
Mandats avec la République argentine.....	2	72	
Mandats avec certains bureaux austro-hongrois du avant.....	3	87	
Mandats d'origine étrangère spoliés de leurs timbres-poste.....	11	395	10 <sup>e</sup>
Nouveau rappel des prescriptions concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission.....	12	332	
Mandats pour l'Égypte.....	2	29	
Transmission des mandats émis par le Portugal.....	2	29	
Mandats pour le Salvador.....	5	104 et 110	
Mandats avec le Gbili.....	7	156 et 164	
Mandats avec la Bulgarie.....	8	291	
Mandats avec le Chili.....	8	291	11 <sup>e</sup>
Rappel aux instructions concernant le service des mandats à destination de l'Angleterre.....	9	306	
Mandats payables en Tunisie dont le montant est réclamé à tort en France. — Défense de payer ces titres.....	10	333	
Émission des mandats en Égypte.....	11	362	
<b>Articles d'argent. — Mandats télégraphiques.</b>			
Émission de mandats télégraphiques sans signature de l'expéditeur.....	6	322 et 323	1 <sup>er</sup>
Avis aux receveurs concernant les mandats télégraphiques adressés à Paris.....	9	13	2 <sup>e</sup>
Avis au sujet de la taxe applicable aux mandats télégraphiques expédiés par la poste ou déposés poste restante.....	14	442	2 <sup>e</sup>
Modification et extension du service des mandats télégraphiques.....	19, 2 <sup>o</sup> sup.	81	222 à 224
Modifications apportées dans le service des mandats télégraphiques.....	36	158	3 à 76
Mandats télégraphiques destinés aux militaires et marins faisant partie du corps expéditionnaire de Tunisie.....	37	454	4 <sup>e</sup>
Mandats télégraphiques. — Avis d'émission n <sup>o</sup> 736 serriès. — Rappel des prescriptions de l'instruction n <sup>o</sup> 158.....	38	583	4 <sup>e</sup>

**Articles d'argent. — Mandats télégraphiques. (Suite.)**

Précautions à prendre pour les distributions *au guichet* des avis d'arrivée de mandats télégraphiques. (Mod. D.) — Justification d'identité à exiger pour le paiement des mandats télégraphiques adressés à des personnes qui ne sont pas connues des agents payeurs.....

Emission de mandats télégraphiques au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée.....

Avis, par dépêche télégraphique, d'une procuration déposée permettant de payer les mandats d'articles d'argent à un fondé de pouvoirs.....

La statistique des mandats télégraphiques ne sera plus fournie que trimestriellement.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1884.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Loi portant approbation d'un Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et la Suisse. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Instruction n° 319. — Emission des mandats internationaux. — Etablissement et transmission des avis d'émission concernant ces mandats.....

Modifications à l'instruction n° 317 sur le service des mandats télégraphiques internationaux.....

Instruction n° 325. — Délai de validité de mandats télégraphiques adressés aux militaires en Algérie et en Tunisie.....

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats télégraphiques.....

Instruction n° 344. — Mandats télégraphique internationaux. — Commission particulière à l'adresse du bénéficiaire.....

Instruction n° 345. — Remboursement des mandats télégraphiques internationaux.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1886.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
9	255	549	6°
8	"	455	
14	"	661	
14	"	662	7°
20	"	858	
21	317	870	7°
21	318	882	
21	319	889	
22	317	925	9°
24	325	1001	
7	"	258	
4	344	210	9°
7	"	382	
8	"	399	

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Articles d'argent. — Mandats télégraphiques. (Suite.)</b>				
Rédaction des mandats télégraphiques internationaux.	11	488	9°	
Note-circulaire n° 48, relative à l'échange des mandats télégraphiques .....	2	46		
Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1887.....	8	225	10°	
Instruction n° 359. — Modifications au service des mandats télégraphiques.....	11	359		391
Télégrammes-mandats au-dessus de 500 francs provenant de la Tunisie .....	11	366	11°	
<b>Attributions.</b>				
Définition des attributions respectives des fonctionnaires de l'exploitation et du service technique....	5 sup.	30	289 à 306	
<b>Avances.</b>				
Remboursement, par les services publics ou les compagnies, des avances faites à ces services pour cession de matériel télégraphique ou pour exécution de travaux.....	4	191	1°	
<i>Idem</i> .....	5 sup.	23		303
Suppression du certificat n° 253 des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....	33 sup.	30		70
Recommandations relatives à la régularisation des avances autorisées.....	3	142	4°	
<b>Avis au public.</b>				
Réimpression.....	3	146	8°.	
<b>Bandes. (Voir JOURNAUX.)</b>				
<b>Bandes timbrées. (Voir ENVELOPPES TIMBRÉES.)</b>				
<b>Baux.</b>				
Les baux entrent dans les attributions du service central, 2 <sup>e</sup> section .....	1	6	1°	
Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de bail de location sous seing privé.....	30 sup.	842 à 846	3°	
Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.....	33	15	4°	
Circulaire relative aux baux des bureaux secondaires.	7	338	9°	
Renouvellement des baux.....	2	73	10°	
<b>Bibliothèques postales et télégraphiques.</b>				
Arrêté portant création .....	12	521	10°	
Instruction n° 360 y relative.....	12	360		521

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Boîtes aux lettres.</b>			
Arrêtés autorisant l'installation de boîtes aux lettres supplémentaires chez les débitants de tabac, aux frais des municipalités.....	1 1 sup. 2 3 4 6	" " " " " "	44 58 116 160 216 303
Boîte aux lettres des bureaux de poste. — Appareil indicateur des levées.....	33 sup.	143	53 à 85
Portes de boîtes aux lettres rurales et supplémentaires. — Addition d'un 3 <sup>e</sup> cadran indicateur du nombre de levées quotidiennes.....	3	"	141
Clefs de boîtes aux lettres.....	8	"	533
Constatation de la levée des boîtes rurales par les courriers à pied.....	4	"	326
Recommandations au sujet de l'encaissement du prix des boîtes supplémentaires concédées aux communes..	3	"	150
Boîtes aux lettres mobiles.....	9	"	429
Boîtes mobiles de gare.....	11	"	486
Cartons indicateurs des levées pour boîtes aux lettres de l'ancien système.....	11	"	393
Autorisation de boîtes supplémentaires chez les débitants de tabac, à Limoges.....	12	"	524
Paiement du prix de boîtes aux lettres et objets accessoires par les communes ou les particuliers.....	10	"	330
<b>Boîtes chargées.</b>			
Réduction de 50 à 25 centimes du droit applicable aux boîtes chargées, avec déclaration de valeurs.....	8, 2 <sup>e</sup> sup.	44	80
Modification des dimensions des boîtes de valeurs déclarées.....	4	"	94
<b>Boîtes de commerce.</b>			
Partage du produit des abonnements des boîtes de commerce dans les bureaux composés.....	1	"	11
<b>Boîtes mobiles.</b>			
Fonctionnement des boîtes mobiles transportées par les courriers en voitures.....	38, 11 <sup>e</sup> sup.	" "	581 et 582 714
<b>Bons de caisse.</b>			
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale par bons de caisse.....	23 sup.	100	269 à 282
<b>Bons de poste.</b>			
Loi relative à la création des bons de poste de somme fixe.....	8	"	436
Création du service des bons de poste.....	11	257	601
Décret relatif aux bons de poste de somme fixe.....	11 sup.	"	682
Décret portant émission	12	"	732
de bons de poste.....	1	"	5
de 20 francs.....	1	"	5
de 1 franc et de 10 francs.....			
de 2 francs.....			
Mise à la disposition du public de bons de poste de 20 francs.....	12	"	778



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Bons de poste. (Suite.)</b>			
Modification apportée à l'emploi du registre n° 1538 (service des bons de poste).....	23	988	7°
Bons de poste sans nom de destinataire. — Insertion dans des lettres non recommandées. — Contravention à la loi du 4 juin 1859 .....	2	115	6°
Recommandation au service, concernant l'émission et le paiement des bons de poste .....	2	116	
Émission de carnets de 25 bons.....	2	117	
Recommandations relatives au service des bons de poste	4	311	
Paiement des bons de poste de sommes fixes par les payeurs du corps d'occupation de Tunisie .....	6	394	
Instruction n° 298. — Avis de paiement à donner, moyennant un droit de 10 centimes, aux expéditeurs de bons de poste de sommes fixes.....	11	544	
Suppression de la deuxième expédition des certificats de recette et de dépense des bons de poste. (Formules 68 et 69.) — Modifications aux paragraphes 47, 48 et 50 de l'instruction 257.....	11	552	
Relevé n° 1521 des bons émis.....	9	273	
Bons de poste irréguliers.....	9	273	
<b>Budget.</b>			
Préparation des budgets des dépenses fixes.....	5 sup.	303	1 <sup>er</sup>
Avis concernant les renseignements à fournir sur la situation des crédits de la ligne 75 du budget (Entretien des lignes aériennes).....	20	772	2°
Opérations de comptabilité applicables aux budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales .....	24	287 à 303	3°
<b>Bulletin des lois.</b>			
Abonnements au <i>Bulletin des lois</i> . — Opérations de trésorerie .....	25	404 et 405	3°
<b>Bulletin mensuel.</b>			
Création d'un Bulletin mensuel unique des postes et télégraphes, et suppression du Bulletin mensuel des postes .....	1	1	1 <sup>er</sup>
Abonnements au Bulletin mensuel. — Opérations de trésorerie .....	25	404 et 405	3°
Documents, extraits des Bulletins mensuels de 1858 à 1868 et devenus sans intérêt, à traiter comme imprimés hors d'usage.....	34	103 et 104	4°
	44	1574	3°
Abonnements à l'Extrait du Bulletin mensuel des postes et des télégraphes.....	26 sup.	501	4°
Abonnements au Bulletin mensuel souscrit par des particuliers .....	7	311	5°
Annotations et corrections au Bulletin mensuel :	11	641	5°
N° 14 (ancien).....	11, 2° sup.	270	2°
29.....	8, 2° sup.	480 et 481	1 <sup>er</sup>



**Bulletin mensuel. (Suite.)**

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N<sup>o</sup> 45.....  
 46 supplémentaire.....  
 59.....  
 60 supplémentaire.....  
 72.....  
 72 supplémentaire.....  
 78 supplémentaire.....  
 79 supplémentaire.....  
 86.....  
 92.....  
 100.....  
 101 supplémentaire.....  
 103.....  
 105.....  
 109.....  
 1 (nouveau).....  
 2.....  
 4.....  
 5.....  
 5 supplémentaire.....  
 6.....  
 7, 3<sup>e</sup> supplément.....  
 8, 2<sup>e</sup> supplément.....  
 9.....  
 11.....  
 11 supplémentaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
11, 2 <sup>o</sup> sup.	"	270	2 <sup>e</sup>
8, 2 <sup>o</sup> sup.	"	481	1 <sup>er</sup>
12	"	289	2 <sup>e</sup>
4	"	211	1 <sup>er</sup>
25	"	405	3 <sup>e</sup>
2	"	122	1 <sup>er</sup>
8	"	451	1 <sup>er</sup>
20	"	773	1 <sup>er</sup>
8 sup.	"	478	1 <sup>er</sup>
38	"	548	4 <sup>e</sup>
6	"	315	1 <sup>er</sup>
9	"	20	2 <sup>e</sup>
2	"	111	1 <sup>er</sup>
4	"	194 et 195	1 <sup>er</sup>
38	"	548	4 <sup>e</sup>
4	"	195	1 <sup>er</sup>
13	"	340	2 <sup>e</sup>
13	"	340	2 <sup>e</sup>
1 sup.	"	57	1 <sup>er</sup>
3	"	169	1 <sup>er</sup>
11	"	110	2 <sup>e</sup>
5	"	270	1 <sup>er</sup>
6	"	316	1 <sup>er</sup>
6	"	314	1 <sup>er</sup>
7	"	385	1 <sup>er</sup>
8 sup.	"	476	1 <sup>er</sup>
6	"	314	1 <sup>er</sup>
20	"	773	2 <sup>e</sup>
7	"	387	1 <sup>er</sup>
33	"	18	4 <sup>e</sup>
8	"	457	1 <sup>er</sup>
9	"	19 et 30	2 <sup>e</sup>
11	"	111	2 <sup>e</sup>
13 sup.	"	388	2 <sup>e</sup>
26 sup.	"	500	3 <sup>e</sup>
12	"	289, 290 et 292	2 <sup>e</sup>
13	"	340	2 <sup>e</sup>
14	"	426 et 427	2 <sup>e</sup>
16	"	554	2 <sup>e</sup>
32	"	1002	3 <sup>e</sup>
39	"	645	4 <sup>e</sup>

**Bulletin mensuel. (Suite.)**

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N<sup>os</sup> 13.....

13 supplémentaire.....

14.....

14 supplémentaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
13	"	396	2 <sup>e</sup>
sup.	"	442	2 <sup>e</sup>
14	"	507	2 <sup>e</sup>
15	"	552	2 <sup>e</sup>
16	"	598	2 <sup>e</sup>
17	"	688 et 695	2 <sup>e</sup>
19	"	107	3 <sup>e</sup>
22	"	369	3 <sup>e</sup>
sup.	"	1575 et 157	4 <sup>e</sup>
24	"	442	2 <sup>e</sup>
44	"	477 et 486	2 <sup>e</sup>
14	"	507	2 <sup>e</sup>
14	"	552	2 <sup>e</sup>
15	"	598	2 <sup>e</sup>
16	"	626	2 <sup>e</sup>
17	"	643	2 <sup>e</sup>
17	"	683, 688	2 <sup>e</sup>
17	"	et 696	2 <sup>e</sup>
sup.	"	758	2 <sup>e</sup>
18	"	25	3 <sup>e</sup>
19	"	107	3 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"	310, 311	3 <sup>e</sup>
21	"	et 368	3 <sup>e</sup>
22	"	747	3 <sup>e</sup>
sup.	"	793	3 <sup>e</sup>
24	"	826	3 <sup>e</sup>
28	"	872 et 882	3 <sup>e</sup>
29	"	1009 et 1010	3 <sup>e</sup>
30	"	221 et 222	4 <sup>e</sup>
31	"	937	4 <sup>e</sup>
31	"	1575 et 1567	4 <sup>e</sup>
32	"	486	2 <sup>e</sup>
36	"	532	2 <sup>e</sup>
40	"	552	2 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"	598	2 <sup>e</sup>
44	"	648	2 <sup>e</sup>
14,	"	52	3 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"	368	3 <sup>e</sup>
15 sup.	"	368 et 369	3 <sup>e</sup>
16	"	747	3 <sup>e</sup>
17	"	552 et 562	2 <sup>e</sup>
18	"	1010	3 <sup>e</sup>
21 sup.	"		
24	"		
24	"		
28	"		
16	"		
32	"		

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
Annotations et corrections au Bulletin mensuel :				
N <sup>os</sup> 14, 2 <sup>e</sup> supplément.....	36	"	221 et 222	4 <sup>e</sup>
14, 3 <sup>e</sup> supplément.....	16	"	552	2 <sup>e</sup>
	16	"	532	2 <sup>e</sup>
	15 sup.	"	552	2 <sup>e</sup>
	16	"	25	3 <sup>e</sup>
	21	"	52	3 <sup>e</sup>
15.....	21 sup.	"	476	3 <sup>e</sup>
	26	"	826	3 <sup>e</sup>
	30	"	548	4 <sup>e</sup>
	38	"	882	3 <sup>e</sup>
17 supplémentaire.....	31	"	1010	3 <sup>e</sup>
18.....	32	"	221 et 222	4 <sup>e</sup>
	36	"	107	3 <sup>e</sup>
	22 sup.	"	820	3 <sup>e</sup>
19.....	30	"		
	31,	"	979 et 981	3 <sup>e</sup>
	2 <sup>e</sup> sup.	"		
	44	"	1576	4 <sup>e</sup>
19 supplémentaire.....	25	"	414	3 <sup>e</sup>
19, 2 <sup>e</sup> supplément.....	24	"	370	3 <sup>e</sup>
	28	"	739	3 <sup>e</sup>
21.....	28	"	747	3 <sup>e</sup>
21 supplémentaire.....	26	"	476	3 <sup>e</sup>
22 supplémentaire.....	37	"	451	4 <sup>e</sup>
23.....	24	"	352	3 <sup>e</sup>
23 supplémentaire.....	29	"	787	3 <sup>e</sup>
	38	"	566	4 <sup>e</sup>
	25	"	402	3 <sup>e</sup>
	26	"	476	3 <sup>e</sup>
	26 sup.	"	499	3 <sup>e</sup>
24.....	30	"	826	3 <sup>e</sup>
	34	"	112	4 <sup>e</sup>
	35	"	171	4 <sup>e</sup>
	38 sup.	"	621	4 <sup>e</sup>
	44	"	1576	4 <sup>e</sup>
25.....	26	"	476	3 <sup>e</sup>
	28	"	748	3 <sup>e</sup>
25 supplémentaire.....	26	"	457	3 <sup>e</sup>
26.....	26 sup.	"	501	3 <sup>e</sup>
	27 sup.	"	731	3 <sup>e</sup>
	26	"	793	3 <sup>e</sup>
26 supplémentaire.....	39	"	222	4 <sup>e</sup>
	32	"	1014	3 <sup>e</sup>
26, 2 <sup>e</sup> supplément.....	33	"	14	4 <sup>e</sup>
	3	"	277	6 <sup>e</sup>
27.....	28	"	748	3 <sup>e</sup>
29.....	30	"	817	3 <sup>e</sup>



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
10	"	587 à 588	5°
12	"	36	
2	"	113	6°
3	"	277	
4	"	317	
6	"	391	
4	268	321	
7	"	425	
8	"	453	
10	"	516	
12	"	582	
13	"	654	
17	257	743	7°
18	"	773 et 776	
20	"	857	
21	"	891	
22	"	922	
24	"	005 et 1006	
2	"	115	
4	"	155	8°
5	"	179	
8	"	278	
10	"	321	
11	"	337	
12	"	362	9°
2	"	20	
3	"	191 et 192	
4	"	217	
5	"	297	
10	"	437	
11	"	468 et 481	
12	"	526 et 529	
1	"	12	
2	"	60 et 63	
3	"	85	10°
4	"	98	
5	"	127	
6	"	143	
9	"	269 et 273	
10	"	386 et 390	
11	"	396 et 397	
12	"	531	
1	"	14, 15 et 18	
2	"	26 et 34	
4	"	81	11°
7	"	165 et 189	
9	"	306	
10	"	336	
11	"	363	

**Bulletin mensuel. (Suite.)**

Annotations et corrections au Bulletin mensuel.....

**Bureaux ambulants.**

Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de l'Ouest.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Paris et Tours.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Tarascon et Cette.....

Modifications dans l'organisation du service des bureaux ambulants.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant de Mâcon à Marseille.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur la ligne de Lyon.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de la Méditerranée.....

Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants.....

Arrêté élevant de 3,600 francs à 4,000 francs le maximum du traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants.....

Création et suppression de services de bureaux ambulants.....

Création de nouveaux services de bureaux ambulants, Création sur la ligne de Lyon de trois nouveaux services de bureaux ambulants.....

Création de quatre nouveaux services ambulants.....

Création, sur les lignes des Pyrénées et du Sud-Ouest, de nouveaux services de bureaux ambulants.....

Création d'un service de bureaux ambulants entre Paris et Dunkerque.....

Prolongement jusqu'à Clermont-Ferrand du parcours du bureau ambulant de Paris à Moulins.....

Dispositions exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année.....

Création d'un nouveau service ambulant.....

Suppression d'un service de bureau ambulant.....

Parcours du bureau ambulant de Paris au Creusot.....

Création de nouveaux services de bureau ambulant.....

Rétablissement du bureau ambulant de Paris à Troyes.....

Création d'un nouveau service de bureaux ambulants de Bordeaux à Irun.....

**Bureaux auxiliaires de poste.**

Création de bureaux auxiliaires de poste.....

Rapport au Président la République.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
2	"	115	1 <sup>er</sup>
2 sup.	"	133	1 <sup>er</sup>
3	"	159	1 <sup>er</sup>
6	"	312	1 <sup>er</sup>
7	"	381	1 <sup>er</sup>
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	486	1 <sup>re</sup>
14	"	443	2 <sup>e</sup>
19	"	690	2 <sup>e</sup>
24	"	354	3 <sup>e</sup>
24	"	359	3 <sup>e</sup>
31 sup.	"	890	3 <sup>e</sup>
33	"	23	4 <sup>e</sup>
34	"	106 et 107	4 <sup>e</sup>
38	"	590	4 <sup>e</sup>
44	"	1573	4 <sup>e</sup>
44	"	1574	4 <sup>e</sup>
7, 3 <sup>e</sup> sup.	"	437	1 <sup>er</sup>
20	"	772	2 <sup>e</sup>
32	"	1015	3 <sup>e</sup>
44	"	1573	4 <sup>e</sup>
8	"	533	5 <sup>a</sup>
10	"	596	5 <sup>e</sup>
2	"	122	8 <sup>e</sup>
6	"	369	9 <sup>e</sup>
7	"	371	9 <sup>e</sup>
2	"	70	10 <sup>e</sup>
4	"	105	10 <sup>e</sup>
7	"	164	10 <sup>e</sup>
7	"	163	10 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volum.
<b>Bureaux auxiliaires de poste. (Suite.)</b>			
Conditions de fonctionnement.....	7	164	10°
Étude des demandes. — Concession des bureaux. — Organisation du service.....	7	165	10°
Gestion de bureaux de poste auxiliaires confiée à des receveurs buralistes. — Établissement de la situation de caisse.....	5	407	11°
<b>Bureau central météorologique.</b>			
Note circulaire sur le service des avertissements agri- coles.....	44 sup.	1646	4°
<b>Bureaux d'échange.</b>			
Corrections à faire sur les documents spéciaux à l'u- sage des bureaux d'échange.....	20 sup. 21	792 27	2° 3°
<b>Bureau international.</b>			
Publications du bureau international des postes....	15 10 12 11 2 5	687 327 364 396 29 111	7° 8° 8° 10° 11° 11°
<b>Bureaux télégraphiques.</b>			
Rappel de nuit des bureaux télégraphiques. — Cir- culaire y relative.....	28	735 et 736	3°
Fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....	31 sup.	898	3°
Conditions auxquelles doit rester subordonné tout changement essentiel dans l'installation des bureaux télégraphiques.....	35	148 134	4°
Avis concernant les suspensions ou modifications de service dans les bureaux télégraphiques municipaux. . .	38	578	4°
Introduction et mode d'emploi dans les bureaux mu- nicipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305 concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....	38	580 et 581	4°
Changements d'indicatifs des bureaux télégraphiques de Paris.....	38 sup.	613 à 616	4°
Dénominations nouvelles à donner aux bureaux télé- graphiques.....	42, 2° sup.	1444	4°
Arrêté fixant les conditions auxquelles les bureaux télégraphiques municipaux peuvent être raccordés avec les gares correspondantes.....	42, 3° sup.	1461 à 1466	4°
Clôture et bureaux gardés pour télégrammes déposés à l'approche de l'heure de la clôture.....	44 sup.	217 1636 à 1638	4°
Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques munici- paux.....	1	268 19	6°
Additions et corrections à l'instruction n° 268.....	2	268 107	6°



**Cabinet du Ministre.**

Fusion des deux services des postes et des télégraphes . . . . .

Demande de propositions aux directeurs départementaux, en vue de la fusion des services des postes et des télégraphes. . . . .

Recommandation aux chefs de service de n'user du télégraphe que pour les communications présentant un caractère d'urgence absolue. . . . .

Réorganisation de l'enseignement supérieur de la télégraphie. . . . .

Rappel des prescriptions relatives aux abus de franchise télégraphique. . . . .

Frais attribués aux agents des postes et des télégraphes pour frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur, en dehors des limites de leurs circonscriptions. (Arrêté du 31 juillet 1878.) . . . . .

Attributions des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes . . . . .

Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances et à celles des inspecteurs du contrôle. . . . .

Circulaire aux préfets touchant la concession de recettes simples des postes aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense. . . . .

**Cahier des charges.**

Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport des dépêches. . . . .

Circulaire aux préfets concernant les avantages à stipuler pour le service des postes et des télégraphes dans les cahiers des charges pour concession de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways. . . . .

Recommandations relatives aux dispositions additionnelles à introduire dans les cahiers des charges des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. . . . .

Addition à l'article 6 du cahier des charges des services par entreprise. . . . .

**Caisses d'assurances.**

Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs départementaux. . . . .

Tableaux concernant les caisses d'assurances. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
1	1	15 à 20	1 <sup>er</sup>
1	5	28 et 29	1 <sup>er</sup>
1 sup.	8	53	1 <sup>er</sup>
2, 2 <sup>e</sup> sup.	"	143 à 146	1 <sup>er</sup>
3 sup.	21	183 et 184	1 <sup>er</sup>
4 sup.	"	237 à 239	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
13	"	329 et 330	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	482 et 483	2 <sup>e</sup>
1	6	34 et 35	1 <sup>er</sup>
40, 2 <sup>e</sup> sup.	"	926 à 933	4 <sup>e</sup>
42	"	1070	4 <sup>e</sup>
7 sup.	"	4119	5 <sup>e</sup>
1	"	58	6 <sup>e</sup>
3	"	288 à 290	6 <sup>e</sup>

**Caisse nationale d'épargne.**

Loi portant création d'une caisse d'épargne postale..

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 1 pour l'exécution de la loi et du décret concernant la création et le contrôle de la caisse d'épargne postale (avec une table des matières et une table des modèles).....

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Avis d'une décision ajournant, en ce qui concerne les établissements des facteurs-boîtiers, l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la caisse d'épargne postale...

Correspondance relative au service de la caisse d'épargne postale. — Précautions à prendre pour en assurer la transmission régulière. — Additions à l'instruction n° 1 et à l'instruction générale.....

Circulaire aux préfets concernant l'organisation et le fonctionnement de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 2. Numéros d'ordre à porter en tête des formules 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 17. Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77). Suppression des bordereaux journaliers négatifs.

Modifications à l'instruction n° 1 concernant le service de la caisse d'épargne postale.....

Additions à la liste des bureaux de poste ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 3. Transferts. — États mensuels 23 et 24. — Récapitulation des opérations sur l'avis n° 9....

Circulaire explicative concernant le but et les avantages de la caisse d'épargne postale.....

Circulaire concernant le renvoi des pièces justificatives aux receveurs pour régularisation.....

Circulaire concernant la publicité à donner aux notions générales sur le service de la caisse d'épargne postale.

Instruction n° 4. Versements faits par un tiers pour le compte des mineurs. — Concours des instituteurs. — Caisses d'épargne scolaires. — Remboursements aux mineurs. — Donation à un mineur. — Transferts de livrets à remboursement déferé.....

Achats de rente pour le compte des déposants à la caisse d'épargne postale.....

Modification à apporter à l'instruction n° 1.....

Demandes de formules imprimées pour le service de la caisse d'épargne.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
42 sup.	"	1121 à 1126	4°
42 sup.	"	1126 à 1138	4°
42 sup.	1 <sup>er</sup>	1138 à 1411	
43, 3° sup.	"	1531 et 1532	
43, 3° sup.	"	1533	
44	"	1569 et 1570	
44	"	1570 et 1571	4°
44	"	1571 et 1572	
44 sup.	2 <sup>em</sup>	1646 à 1653	
44 sup.	"	1648 et 1649	
44 sup.	"	1659	
1	3	5 à 7	
1	"	24 et 25	
1	"	25 et 26	
1	"	26 à 28	
2	4 <sup>em</sup>	56 à 59	5°
2	"	59	
2	"	59	
2	"	64	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté fixant la rémunération accordée aux facteurs pour la participation au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 5. — Comptabilité et mode de paiement de l'indemnité accordée aux facteurs pour les livrets ouverts par leur intermédiaire.....

Instruction n° 6. — Concours des facteurs au service de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 7. — Transferts. — Renvoi des bordereaux n° 17. — Donations par un bienfaiteur inconnu. — Modifications à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 8. — Arrêtés de vérification pour rectifier les erreurs reconnues dans les comptes de recette et de dépense.....

Notification de décisions diverses concernant le service de la caisse nationale d'épargne.....

Errata au bulletin n° 44 supplémentaire.....

Errata au bulletin n° 2 de 1882.....

Instruction n° 9. — Premiers versements faits à la caisse d'épargne postale pour le compte de personnes majeures. — Dispense accordée à la partie versante de présenter l'autorisation de l'intéressé.....

Modifications apportées aux instructions n° 3 et 7 sur le service de la caisse d'épargne postale et à l'envoi de pièces relatives aux transferts.....

Note relative aux remboursements de fonds déposés à la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 10. — Indication du nombre et du montant des premiers versements opérés par l'intermédiaire des facteurs à fournir à la Direction centrale de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 11. — Faculté donnée aux receveurs de déléguer un agent pour toucher les fonds transférés à la caisse d'épargne postale.....

Modifications et additions aux instructions sur le service de la caisse d'épargne postale. — Modifications dans l'envoi des pièces relatives aux transferts.....

Dispositions d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis n° 38 et 38 bis et des bulletins n° 37.....

Rappel à l'exécution de l'article 79 de l'instruction n° 1 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
	"	93 et 94	
	"	94 et 95	
	"	104 et 105	
	5 <sup>en</sup>	105 à 110	
	6 <sup>en</sup>	111 et 112	
	7 <sup>en</sup>	112 à 116	
3	8 <sup>en</sup>	116 et 119	
3	"	140 et 141	
3	"	148	
3	"	148	
			5 <sup>a</sup>
4	9 <sup>en</sup>	176 et 177	
4	"	182 et 183	
4	"	196	
5	10 <sup>en</sup>	222	
5	11 <sup>en</sup>	223	
5	"	226 et 227	
5	"	235 et 236	
6	"	283	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Création de la formule n° 1 bis pour le service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 12 concernant le transfert et le remboursement international des fonds déposés soit à la caisse d'épargne postale de France, soit à la caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.....

Modifications et additions aux instructions sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Changement de gestion de receveurs principaux.

Renvoi des avis d'émission des autorisations de remboursement non présentées dans le délai réglementaire.

Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements des livrets de la caisse d'épargne postale.....

Addition à l'instruction n° 12, concernant le service des transferts et des remboursements internationaux...

Modifications à apporter aux tableaux n° 8 et 9 du bordereau n° 12 bis.....

Instruction n° 13 : Centimes à rembourser dans un département autre que celui où le transfert a été effectué.....

Inscriptions des sommes remboursées sur les livrets de caisse d'épargne postale.....

Emploi non motivé de la formule n° 22 pour le cas de remboursement intégral.....

Demandes de livrets faites par des femmes.....

Modification à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 14 : Pièces justificatives de paiements effectués pour le compte de la caisse d'épargne.....

Emploi de journaux à souche des premiers versements non épuisés en fin d'année. — Modifications à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 15 relative aux versements en timbres-poste à faire à la Caisse nationale d'épargne.....

Rectifications au bulletin mensuel n° 7 supplémentaire.....

Décret du 30 novembre 1882 portant autorisation de faire des versements en timbres poste.....

Avis concernant l'inscription des versements à la caisse d'épargne postale.....

Autorisation accordée aux comices agricoles d'effectuer des versements à la caisse d'épargne postale.....

Publication d'une note émanant du Ministère de l'instruction publique. (Caisses d'épargne scolaires.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
7	"	317	
7 sup.	12 <sup>en</sup>	320 à 364	
7 sup.	"	420 et 421	
7 sup.	"	422 et 423	
7 sup.	"	423	
8	"	433	
8	"	527 et 528	
8	"	528	
9	13 <sup>en</sup>	551 et 552	
9	"	568	5 <sup>a</sup>
9	"	568	
9	"	568	
9	"	568	
10	14	577	
10	14	579	
12	15 <sup>en</sup>	736 à 761	
10	"	588	
12	"	735	
12	"	779	
12	"	779	
2	"	144	6 <sup>a</sup>

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Addition à l'article 16 de l'instruction n° 15 (*Bull. mens. n° 12*), concernant le service des versements en timbres-poste.....

Envois par les directeurs départementaux de relevés n° 96 négatifs à la Direction centrale.....

Demandes de versement à la Caisse nationale d'épargne présentées par des cercles ou réunions d'officiers

Avis relatif à la rédaction des demandes d'achat de rente.....

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....

Tableaux présentant les tarifs détaillés de la caisse d'assurances en cas de décès et de la caisse d'assurances en cas d'accidents.....

Irrégularités commises dans la constatation des versements ultérieurs. — Rappel à l'exécution des dispositions de l'instruction n° 16 relative à l'emploi des timbres-épargne.....

Avis divers concernant le service des remboursements de fonds déposés à la Caisse d'épargne postale. — Remboursements après décès.....

Instruction n° 17. — Mode de justification dans les écritures des receveurs principaux, de certaines opérations relatives à la caisse nationale d'épargne.....

Modifications à des instructions concernant la Caisse nationale d'épargne.....

Erratum au modèle 119 dont l'emploi est prescrit par l'instruction n° 16.....

Livrets entièrement remplis à remplacer. — Remise au titulaire d'un bulletin de dépôt n° 21.....

Additions à l'Instruction n° 16.....

Instruction n° 18 : Pièces à fournir par les sociétés de secours mutuels, de coopération, de bienfaisance, etc., qui déposent leurs fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

Rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne en 1882.....

Instruction n° 19 concernant l'échange entre la France et la Belgique des livrets de caisse d'épargne à régler.

Avis relatif à l'établissement des demandes d'achat de rentes.....

Instruction n° 20 : Pièces à fournir par les sociétés commerciales qui déposent des fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
2	"	146	
2	"	146	
2	"	147	
2	"	147	
3	16 <sup>ca</sup>	154	
3	"	288	
4	"	318	
4	"	319	
5	17 <sup>ca</sup>	337	6 <sup>e</sup>
5	"	341	
5	"	348	
5	"	352	
5	"	352	
6	18 <sup>ca</sup>	390	
7	"	398	
7	19 <sup>ca</sup>	423	
7	"	434	
8	20 <sup>ca</sup>	451	





**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Distribution des plis émanant de la Caisse nationale d'épargne, service des remboursements. . . . .	15	"	675
Conservation par les receveurs des registres 4 et 10. — Mode de renvoi des avis d'émission périmés. — Signature des femmes mariées. . . . .	15	"	676
Remboursement direct aux militaires des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. . . . .	15	"	696
Remplacement des objets employés pour griffer les timbres-épargne. . . . .	15	"	697
Instruction n° 26. — Réduction du nombre des timbres-épargne employés à la constatation des versements ultérieurs. . . . .	16	26	700
Instruction n° 27. — Transmission, par télégraphe, des demandes et autorisations de remboursement. . . . .	16	27	701
Tableaux comparatifs des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant les années 1882 et 1883. . . . .	16	"	717
Instruction n° 28. — Remboursements par mandats-poste. . . . .	17	28°	727
Instruction n° 29. — Création d'une formule (modèle n° 91) relative aux réclamations ou renvoi de certaines pièces concernant le service de la Caisse nationale d'épargne. . . . .	17	29°	733
Publication d'une instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne. . . . .	17	24	738
	17	24	743
Modifications et annotations à l'instruction n° 24. . . . .	18	24	777
	12	526	12
Publicité à donner aux résultats obtenus chaque mois par la Caisse nationale d'épargne . . . . .	18	"	783
Opérations effectuées pendant les quatre premiers mois de l'année 1884. . . . .	18	"	784
Suppression de l'une des expéditions des bordereaux nominatifs des premiers versements (modèle n° 5) . . . . .	18	"	784
Dédoublément des bordereaux n° 5, 11 et 17 . . . . .	18	"	785
Suppression du certificat spécial des timbres d'épargne (modèle n° 123). . . . .	18	"	785
Suppression de l'envoi mensuel de l'état récapitulatif (modèle n° 37). . . . .	18	"	786
Instruction n° 30. — Transmission par télégraphe des demandes et autorisations de remboursements. . . . .	19	30°	810
Instruction n° 31. — Constatation par les receveurs de l'identité des personnes dont la signature n'est pas connue à la Direction centrale. . . . .	19	31°	813

7°







INDICATION

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Additions à l'instruction n° 24.....	6	"	223	
Instruction n° 46. — Modification des formules n° 13 et 14. — Suppression de l'avis d'émission. — Conditions de validité d'une autorisation de remboursement.....	8	46	275	
Additions et modifications à l'instruction n° 24.....	8	"	279	
Suppression de l'une des expéditions du relevé des timbres-épargne à expédier par les receveurs principaux (modèle n° 112). — Suppression de l'avis n° 114 des quantités de timbres-épargne expédiées par les receveurs principaux.....	8	"	283	
Instruction n° 47. — Versements à la Caisse nationale d'épargne des retenues exercées sur les salaires des cantonniers.....	9	47	291	
Additions et modifications aux articles 379 à 384 de l'instruction n° 24 relatifs aux forçements pour perte de timbres-épargne.....	9	"	293	
Approvisionnement en fin d'année et comptabilité des timbres-épargne.....	11	"	344	
Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....	12	"	346	8°
Extrait du rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne ( <i>Caisse d'épargne postale</i> ) pendant l'année 1884	12	"	347	
Instruction n° 48. — Comptabilité des timbres-épargne. — Suppression des formules modèles n° 106, 116 et 120.....	12	48	359	
Instruction n° 49. — Inscription au carnet n° 10 de sommes comprenant des centimes. — Inscription au carnet n° 4 d'un premier versement en numéraire accompagnant une demande de transfert (art. 308 de l'instruction n° 24).....	12	49	359	
Modifications et annotations à l'instruction n° 24...	12	"	361	
Modifications à l'instruction n° 33, insérée au Bulletin mensuel n° 23 de novembre 1884.....	12	"	361	
Modifications à l'instruction n° 44, insérée au Bulletin mensuel n° 5 de mai 1885.....	12	"	362	
Notification d'un arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes.....	12	"	372	
Vérification de l'entrepôt départemental des timbres-épargne. — Rapport à établir sur formule n° 915. — Suppression du certificat modèle n° 122.....	12	"	375	

**Caisse nationale d'épargne. (Suite.)**

Comptabilité des timbres-épargne. — Relevé n° 105 (nouveau modèle) . . . . .

Rappel aux prescriptions des instructions 34 et 41 . . . . .

Rapport à Monsieur le Président de la République française sur la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne dans les villes, à l'étranger, où il existe un bureau français. — Décret et instruction y relatifs . . . . .

Rapport à Monsieur le Ministre des postes et des télégraphes concernant la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne en Algérie et en Tunisie. — Décret et instruction y relatifs . . . . .

Arrêté érigeant le bureau de poste français d'Alexandrie (Égypte) en succursale de la Caisse nationale d'épargne . . . . .

Transmission des livrets de caisse d'épargne . . . . .

Liquidation des remises accordées aux agents des postes . . . . .

Vente au public et aux agents de différentes instructions relatives au service de la Caisse nationale d'épargne . . . . .

Mode d'inscription des sommes en chiffres sur l'ancien modèle de livret de caisse d'épargne . . . . .

Extrait du rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1885 . . . . .

Loi pour l'acquisition d'un hôtel par la Caisse nationale d'épargne . . . . .

Instruction n° 52. — Paiement des autorisations de remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. — Nouveau mode de constatation d'identité . . . . .

Instruction n° 53. — Interprétation par le conseil d'État du paragraphe 6 de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881 sur la caisse d'épargne postale. — Avis du conseil d'État . . . . .

Additions aux articles 132, 197 et 272 de l'instruction n° 24 . . . . .

Modifications et additions aux instructions n° 24, 27 et 31 . . . . .

Modification à l'instruction n° 24 . . . . .

Arrêté portant allocation d'une indemnité aux directeurs départementaux pour le service de la Caisse nationale d'épargne . . . . .

Extrait de la loi du 26 février 1887 portant fixation du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1887 . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
1	"	11	
1	"	12	
5	50	232	
5	51	237	
5	"	247	
5	"	300	
5	"	300	
7	"	396	9°
7	"	396	
11	"	446	
12	"	491	
12	52	523	
12	53	524 et 525	
12	"	524	
12	"	526 et 527	
2	"	78	10°
3	"	82	10°
3	"	91	10°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Caisse nationale d'épargne. (Suite.)</b>			
Addition à l'instruction n° 24.....	4	101	10°
Arrêté érigeant le bureau de poste français de Tanger en succursale de la Caisse nationale d'épargne.....	5	123	10°
Emploi de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne en versements à opérer à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	5	135	10°
Instruction n° 54. — Modifications à l'instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne..	7	209	10°
Notification concernant le service.....	7	216	10°
<i>Erratum</i> à l'instruction n° 54.....	8	228	10°
Modification à l'instruction n° 24.....	9	282	10°
Instruction n° 55. — Régularisation des déclara- tions de versement ou de remboursement tardives ou inexactes.....	10	380	10°
<i>Erratum</i> à l'instruction n° 55.....	11	402	10°
Extrait du rapport au Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1886.....	12	504	10°
Instruction n° 56. — Création d'un compte courant « Intérêts divers. Exercice 188... ».....	12	525	10°
Instruction n° 57. — Création d'un modèle d'autori- sation de virement n° 13 <i>septiès</i> à l'usage exclusif de la direction centrale.....	2	24	
Mode d'envoi des bulletins n° 157.....	2	34	
Destination à donner aux demandes de rembourse- ment formées par voie télégraphique.....	2	35	
Tableau comparatif des opérations de la Caisse na- tionale d'épargne faites, dans chaque département, pen- dant l'année 1887.....	4	83	
Loi portant fixation du budget de l'exercice 1887. (Réserve.).....	6	149	
Réimpression du modèle n° 21.....	6	149	
Exemption de droits de timbre et d'enregistrement..	7	198	
Modifications à l'instruction n° 47.....	7	198	
Additions à l'instruction n° 24.....	9	308	11°
Arrêté élevant le taux des remises allouées aux rece- veurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....	10	327	
Additions à l'instruction n° 24.....	10	336	
Décret portant réorganisation des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne.....	11	340	
Utilité du règlement des livrets. — Dépôt simultané d'un livret à régler et d'une demande de rembourse- ment intégral.....	11	352	
Livrets de cautionnement ouverts aux receveurs à l'occasion d'un déficit de timbres-épargne ou d'un rem- boursement irrégulier.....	11	370	





INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Cartes-lettres.</b> — Admission au timbrage.....	15	"	670 et 689	7°
Arrêté portant création de cartes-lettres.....	5	345	247	9°
Échange de cartes-lettres hors d'usage.....	7	"	391	
Émission de cartes-lettres non gommées.....	9	"	430	
Émission de cartes-lettres de Monaco.....	9	"	431	
Défaut d'approvisionnement des cartes-lettres.....	10	"	438	
Cartes-lettres <i>annonces</i> .....	5	"	121	10°
Entretien des cartes-lettres.....	6	"	144	11°
<b>Cartes postales et télégraphiques.</b>				
Émission de cartes postales timbrées à 10 et à 15 centimes.....	4	"	221	
Fabrication des cartes postales par l'industrie privée. — Conditions qu'elles devront remplir pour être admises à circuler à découvert et à prix réduit.....	2	11	96 et 97	1 <sup>er</sup>
Émission de cartes postales à 10 et à 15 centimes... Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....	4	"	221	1 <sup>er</sup>
Établissement du service des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté et instruction à ce sujet.....	14	"	434	2°
Suppression du relevé spécial du nombre des cartes postales débitées.....	14	65	461 à 465	2°
Vente de cartes postales au guichet des bureaux télégraphiques.....	18			
Règlement sur la comptabilité des cartes postales et télégraphiques fabriquées dans les ateliers du Ministère des postes et des télégraphes.....	24	107	351 et 352	3°
les colonies néerlandaises.....	26	"	456 et 457	2°
l'Autriche-Hongrie.....	16	"	542 et 543	3°
la Turquie.....	29	"	780	4°
la Serbie.....	33	"	17	4°
Libéria.....	39	"	644	4°
l'Uruguay.....	40	"	819	4°
les États-Unis de Colombie.....	42	"	1064 et 106	5°
le Honduras.....	4	"	195	5°
la République dominicaine.....	5	"	235	5°
la Barbade.....	6	"	297	5°
le Danemark, les Antilles danoises et Costa-Rica.....	5	"	328	
la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	6	"	382	
divers pays étrangers.....	8	"	466	6°
la Guyane anglaise et Tabago.....	9	"	501	
le Canada.....	10	"	525	
l'Inde britannique.....	11	"	551	
le Brésil et Haïti.....	12	"	586	
la Bulgarie.....	13	"	597	
le Pérou.....	14	"	649	7°
	15	"	670 et 692	

Cartes postales avec réponse payée échangées avec :



**Cartes postales et télégraphiques. (Suite.)**

INDICATION							
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.				
Cartes postales avec réponse payée échangées avec :	{	la République du Nicaragua.....	16	"	711	} 7 <sup>e</sup>	
		le Japon et l'Équateur.....	18	"	780		
		l'Égypte.....	21	"	894		
		{	l'Égypte.....	21	"	889 et 894	} 8 <sup>e</sup>
				les colonies françaises.....	9	"	
		{	Siam.....	10	"	319 et 237	} 8 <sup>e</sup>
Arrêté concernant les conditions d'envoi et de circulation des cartes postales.....	11			"	540	6 <sup>e</sup>	
{	Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté à ce sujet.....	34	"	101 et 102	} 4 <sup>e</sup>		
		5	"	328 à 341		6 <sup>e</sup>	
{	Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	34	"	170	} 4 <sup>e</sup>		
		9	"	296		8 <sup>e</sup>	
{	Retrait des cartes postales à 15 et 30 centimes.....	42	193	1065 à 1068	} 4 <sup>e</sup>		
		42	"	1074		4 <sup>e</sup>	
{	Timbrage des cartes postales.....	12	265	772	} 5 <sup>e</sup>		
		Échange de cartes postales hors d'usage.....	5	281		336	6 <sup>e</sup>
{	Échange contre de nouvelles cartes-télégrammes des cartes-télégrammes hors d'usage avant emploi.....	23	324	971	} 7 <sup>e</sup>		
		7	"	391		9 <sup>e</sup>	
{	Instruction n° 324. — Admission, pour les départements, l'Algérie, la Tunisie et l'étranger, des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés qui ne pouvaient circuler que dans l'intérieur de Paris.....	5	"	121	} 10 <sup>e</sup>		
		5	"	128		10 <sup>e</sup>	
{	Cartes postales-annonces.....	12	"	529	} 10 <sup>e</sup>		
		6	"	145		11 <sup>e</sup>	
{	Arrêté portant modification des conditions d'envoi et de circulation des cartes postales fabriquées par l'industrie privée.....	10	"	327	} 11 <sup>e</sup>		
		12	"	382		11 <sup>e</sup>	
{	Emploi de cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.....	4	"	228	} 9 <sup>e</sup>		
		4	"	325		6 <sup>e</sup>	
{	Mentions non autorisées.....	8	"	554	} 6 <sup>e</sup>		
		12	"	528		9 <sup>e</sup>	
{	Vœux de bonne année. — Bandes timbrées.....	8	"	446	} 1 <sup>er</sup>		
		17	"	584 et 585		2 <sup>e</sup>	
{	Cautiounnements des receveurs des postes en Algérie. (Décret du 25 novembre 1878.).....	33	"	2 et 3	} 4 <sup>e</sup>		
		Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....	3	342		190	9 <sup>e</sup>
{	Instruction n° 342. — Certificats de réalisation de cautionnement. — Application des articles 12 et 16 de la loi du 13 brumaire an VII.....						

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	6	315	1 <sup>er</sup>
Réduction du droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclarations de valeurs et pour les lettres recommandées. — Loi du 26 décembre 1878. — Instructions à ce sujet.....	8, } 2 <sup>e</sup> sup.	44	480 et 481
Réduction du droit fixe applicable aux lettres recommandées et aux valeurs déclarées pour l'étranger. — Instruction et décret y relatifs.....	8, } 2 <sup>e</sup> sup.	45	481
Lettres recommandées non affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....	9	"	19
Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale universelle. — Règlement de détail et d'ordre. — Loi portant approbation et décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	11 } sup.	53	194 à 222
Vérification du poids et de l'état extérieur des lettres et des boîtes contenant des valeurs déclarées.....	13	"	332 et 333
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	13	"	339
Formalité de la recommandation applicable à l'enveloppe n° 212 bis pour l'envoi des valeurs à recouvrer..	13 } sup.	"	368
Formalité du chargement en franchise, applicable à l'enveloppe n° 214 bis pour la transmission du montant des recouvrements.....	13 } sup.	58	382
Retour à l'expéditeur des objets recommandés qui n'ont pu être distribués.....	13 } sup.	"	397
Formalité de la recommandation applicable à la carte postale double et à la carte postale simple (réponse)..	14 } sup.	15	463 et 464
Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union postale.....	16	"	554
Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....	19	"	697
Obligation d'indiquer au recto le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....	20, } 2 <sup>e</sup> sup.	"	803
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet.....	21	91	6 et 7
Traitement des objets recommandés circulant dans l'Union insuffisamment affranchis ou ne remplissant pas les conditions requises.....	25	"	403
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	"	405
Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....	29	"	785 et 786
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés dans l'Union.....	31	"	874 à 875

**Chargements de toute nature.**

**Chargements. (Suite.)**

Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger. . . . .

Distribution des chargements ou des lettres recommandées adressées aux personnes illettrées habitant les communes rurales. . . . .

Demandes d'avis de réception des chargements formulées postérieurement à leur dépôt. . . . .

Publication de la Convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Loi portant approbation et décret d'exécution de la Convention. . . . .

Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie. . . . .

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne. . . . .

Objets chargés ou recommandés adressés à des destinataires momentanément absents et mis en instance en vertu des dispositions de l'article 622 de l'instruction générale. — Avis de l'existence de ces objets à déposer au domicile des destinataires. . . . .

Avis de réception à renvoyer à l'étranger. . . . .

Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal. . . . .

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour l'étranger. . . . .

Avis de réception des envois de valeurs déclarées. . . . .

Signe de recommandation en Belgique. . . . .

Suppression du registre n° 19. . . . .

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie. . . . .

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative. . . . .

Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union. . . . .

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés. . . . .

Valeurs déclarées pour l'Italie. . . . .

Valeurs déclarées de la Tunisie et *vice versa*. . . . .

Mise en usage du système polygraphique pour la réception des chargements au guichet et pour l'inscription des mêmes objets sur les feuilles n° 105 dans les bureaux composés. . . . .

Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés « Poste restante » . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
33	"	19	4°
33 sup.	142	52	4°
37	"	448 à 450	4°
38	166	549 à 563	4°
38	"	582	4°
38 sup. 4	"	616 à 620 184	4° 5°
3	230	125	5°
3	"	143	5°
6	239	264	5°
6	"	295	5°
6	"	296	5°
8	"	523	5°
9	"	545	5°
16 11 sup.	"	707	5°
12	264	734	5°
12	"	777	5°
2	"	119	6°
2	"	120	6°
2	"	120	6°
3	"	283	6°
3	"	286	6°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de  la page.	du  volume.
6	"	394	6°
7	290	420	6°
8	"	465	6°
8	"	466	6°
9	"	502	6°
10	"	529	6°
14	304	650	
18	309	758	
19	313	801	
19	"	821	
20	"	844	7°
21	"	895	
22	"	925	
23	"	987	
22	"	990	
24	"	1013	
8	"	281	8°
11	"	340	8°
5	"	298	
11	"	487	9°
2	"	46	
3	"	88	10°
3	"	88	10°
4	"	105	10°
6	"	149	10°
7	"	211	10°
7	"	212	10°

**Chargements. (Suite.)**

Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés poste restante.....

Carnets d'expédition n° 18 *quater* à remettre à certains expéditeurs.....

Inscription au registre n° 18 *bis* des lettres de convocation pour le règlement des ordres.....

Soins à donner aux valeurs déclarées boîtes.....

Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Établissement des feuilles de chargement n° 105... ..

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction n° 304 y relative.....

Instruction n° 309. — Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie, instruction n° 313 y relative.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour la France.....

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....

Participation des bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....

Valeurs déclarées pour la Turquie.....

Tenue du carnet des chargements n° 19.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés... ..

Rappel des prescriptions destinées à assurer la sécurité des valeurs confiées à la poste.....

Nomenclature des bureaux espagnols admis à l'échange des valeurs déclarées.....

Modification des avis de réception n° 514 (ancien 103). — Indemnités en cas de perte d'objets recommandés.. ..

Lettres avec valeur déclarée pour la Turquie.....

Valeurs à protester venant de Belgique.....

Avis 514. — Doivent être frappés à l'avance des timbres horizontaux du bureau d'origine.....

Suspension de l'échange des valeurs déclarées avec la Roumanie.....

Transmission des avis de réception à renvoyer à l'étranger.....

Suppression du système polygraphique pour l'inscription des chargements.....

Valeurs déclarées pour la Turquie.....

Lettres avec valeur déclarée à destination de l'Autriche-Hongrie.....

Lettres chargées ou recommandées adressées en France à un souverain ou à un prince étranger.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Chargements. (Suite.)</b>			
Chargements en franchise relatifs à la notification des arrêts de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture.....	11	" 393	10°
Demandes d'avis de réception se rapportant à des objets adressés primitivement à l'intérieur, puis réexpédiés à l'étranger.....	12	" 528	10°
Réduction du délai de conservation des registres, carnets et imprimés relatifs au service des chargements.	1	" 10	11°
Valeurs déclarées avec le Salvador.....	2	" 21 et 29	11°
Avis de réception d'objets recommandés à renvoyer à l'étranger.....	3	" 56	11°
Fermeture des paquets de chargements ne renfermant absolument que des enveloppes n <sup>os</sup> 1488 et 1494 affectées au service des recouvrements.....	5	" 110	11°
Refus d'admission de nouveaux procédés pour la fermeture des lettres chargées.....	9	" 301	11°
<b>Chiffres-taxes.</b>			
Emploi abusif.....	2	" 121	6°
Modification de la couleur des chiffres-taxes à 1 franc, 2 francs et 5 francs.....	4	" 313	6°
Suppression du chiffre-taxe de 20 centimes.....	4	" 105	10°
Suppression du chiffre-taxe de 40 centimes.....	6	" 149	10°
Suppression du chiffre-taxe de 2 francs.....	6	" 144	11°
<b>Circulaires du Directeur général.</b>			
Circulaires aux directeurs et chefs de service de l'Administration.....	8	" 221	10°
Circulaire relative à l'application des dispositions de l'arrêté concernant les tableaux d'avancement des agents des services extérieurs.....	9 sup.	" 293	10°
Circulaire relative à la publication des tableaux d'avancement.....	11 sup.	" 405	10°
Circulaire relative au tableau d'avancement des services extérieurs.....	5	" 100	11°
Circulaire au sujet des attributions des divers bureaux de l'administration centrale en matière de téléphonie..	5	" 105	11°
Circulaire relative à l'exécution du décret concernant l'établissement de conducteurs électriques d'éclairage et de transport de force.....	6	" 125	11°
Circulaire aux directeurs. — Avance à faire par les receveurs des frais de remplacement des sous-agents éloignés de leurs fonctions pour cause de maladie dûment constatée.....	7	" 159	11°
Circulaire aux directeurs au sujet du renouvellement de la liste générale des candidats à la médaille d'honneur.	7	" 289	11°
Circulaire aux directeurs, relative aux fonctionnaires de l'ancien service technique.....	10	" 311	11°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Colis postaux</b> .....	36 sup.	159	285 à 293	4°
Règlement concernant l'exécution par les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, du service des colis postaux.....	36 sup.	"	293 à 309	4°
Décrets, arrangements, lois et conventions concernant les colis postaux, et règlement de détail et d'ordre et annexes.....	36 sup.	"	310 à 357	4°
Extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie et aux colonies et établissements français desservis par les paquebots-poste français.....	39 sup.	"	683 à 744	4°
Suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....	39 sup.	"	683 à 688	4°
Règlement concernant la suppression des limites de dimension et de volume imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement, sur les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.....	40 sup.	186	884 à 887	4°
Annexe n° 1. — Avis d'arrivée d'un colis postal.....	40 sup.	"	888 à 892	4°
Annexe n° 2. — Loi du 25 juillet 1881.....	40 sup.	"	893 et 894	4°
Annexe n° 3. — Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis sur les réseaux des compagnies de chemins de fer signataires de la Convention du 2 novembre 1880.....	40 sup.	"	895 et 896	4°
Annexe n° 4. — Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....	40 sup.	"	896 à 898	4°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservis par les paquebots-poste français.....	40 sup.	"	898 à 900	4°
Extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse et à divers pays étrangers.....	40 sup.	"	901 et 906	4°
Convention, arrangements et décrets relatifs à l'extension du service des colis postaux. (Voir les mots CONVENTIONS et DÉCRETS.).....	41 sup.	192	983 à 986	4°
Tableau indiquant les taxes à percevoir sur les colis postaux de ou pour l'intérieur de la Corse.....	41 sup.	"	"	4°
	41 sup.	192	989 à 993	4°



**Colis postaux. (Suite.)**

Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises pour l'affranchissement des colis postaux à destination des pays étrangers.....

Ouverture du service des colis postaux à l'intérieur de Paris. — Règlement, convention et décret à ce sujet ..

Livraison à domicile, dans les ports de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, des colis postaux transportés par les paquebots-poste français (avec décrets et tableau annexes).....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec les Pays-Bas.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....

Traitement des colis postaux franco-allemands renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Extension du service des colis postaux dans les relations avec les Pays-Bas. — Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises, pour l'affranchissement des colis postaux à destination des Pays-Bas. — Annexe au tableau A inséré au Bulletin n° 43 supplémentaire de novembre 1881, page 1517.....

Expédition et dimensions des colis postaux dans les relations internationales.....

Instruction relative à l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction et décret relatifs à l'extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.....

Traitement des colis postaux renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....

Décret fixant les taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des îles Açores et de Madère.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
41 sup.	192	995 à 1035	4 <sup>e</sup>
42, 2 <sup>e</sup> sup.	197	1127 à 1142	4 <sup>e</sup>
43 sup.	"	1511 à 1522	4 <sup>e</sup>
3	"	95	5 <sup>e</sup>
3	"	96	5 <sup>e</sup>
3	228	120	5 <sup>e</sup>
3	223	130	5 <sup>e</sup>
6	238	259	5 <sup>e</sup>
8	247	446	5 <sup>e</sup>
9	"	536	5 <sup>e</sup>
10	255	572	5 <sup>e</sup>
11 sup.	261	683	5 <sup>e</sup>
11 sup.	262	700	5 <sup>e</sup>
12	266	773	5 <sup>e</sup>
12	"	762	5 <sup>e</sup>
12	"	767	6 <sup>e</sup>



**Colis postaux. (Suite.)**

Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. . . . .

Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Antilles danoises. — Instruction y relative.

Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux provenant ou à destination des ports de la Corse. . . . .

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Convention et instruction y relatives. . . . .

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie. . . . .

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin. . . . .

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah. . . . .

Extension du service des colis postaux aux relations avec Massouah. . . . .

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam. . . . .

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne. . . . .

Instruction n° 329. — Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Espagne. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
2	"	67	6°
2	269	68	6°
4	"	298	6°
4	275	300 à 304	6°
8	292	437	6°
8	293	438	6°
13	"	597	} 7°
13	"	598	
21	"	888	
21	"	896	
22	"	916	
4	"	151	
4	"	160	
6	"	187	
6	"	188	8°
6	"	193	
7	"	235	
6	"	329	

**Colis postaux. (Suite.)**

Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Circulaire relative au transport des colis postaux par les courriers d'entreprise.....

Instruction n° 341. — Convention des colis postaux. Décret d'exécution (France). Décret d'exécution (colonies)

Circulaire relative à la responsabilité des entrepreneurs chargés du transport des colis postaux.....

Suspension de l'échange des colis postaux avec la Roumanie.....

Ouverture de la voie d'Espagne au transit des colis postaux à destination du Portugal, des Açores et de Madère.....

Colis postaux avec la République Argentine.....

*Idem*.....

Colis postaux avec le bureau français de Shang-Haï..

*Idem*.....

Décret relatif à l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et la Grande-Bretagne. — Convention et règlement.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial, dans les bureaux français établis en Turquie et à Shang-Haï ainsi qu'à l'agence maritime de Tripoli, de Barbarie, aux colis postaux échangés avec la Grande-Bretagne.....

Instruction n° 355. — Service des colis postaux entre la France continentale, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, les bureaux français et les colonies ou établissements français d'une part et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande d'autre part.....

Tableaux des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination de la Grande-Bretagne.

Taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Turquie (voie de Trieste), Diego-Suarez, Massouah, Cameroun, le Congo, la Grèce et l'île de Malte.....

Instruction n° 356 y relative.....

Tableau des taxes y relatives.....

Modification des conditions et taxes applicables aux colis postaux pour la Grande-Bretagne et la Grèce....

Instruction n° 358 y relative.....

Colis postaux pour Jersey et Guernesey.....

Colis postaux pour l'intérieur de la Corse.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
6	"	228	8°
1	"	4	9°
3	341	158	
8	"	400	10°
3	"	88	
4	"	97	10°
6	"	141	10°
7	"	205	10°
7	"	189	10°
7	"	204	10°
9	"	230	10°
9	"	248	10°
9	"	249	10°
9	355	250	10°
9	"	252	10°
9	"	257	10°
9	356	260	10°
9	"	261	10°
10	"	373	10°
10	358	374	10°
3	"	56	11°
4	366	73	11°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Colis postaux. (Suite.)</b>			
Arrangement y relatif.....	4	74	11°
Arrangement additionnel aux conventions des 3 sep- tembre 1881 et 10 juillet 1883 y relatif.....	4	75	11°
Expédition de colis postaux.....	4	82	11°
Décret portant fixation des taxes et conditions appli- cables aux colis postaux échangés avec le Chili par la voie de Belgique ou d'Allemagne.....	5	102 et 111	11°
Colis postaux avec la Roumanie, le Salvador et Togo.	6	369 133	11°
Décret modifiant l'article 2 du décret du 19 avril 1881	12	374	11°
Délais de conservation des bulletins d'expédition des colis postaux.....	12	380	11°
<b>Commission consultative des postes et des télé- graphes.</b>			
Arrêté instituant une commission consultative des postes et des télégraphes.....	9 sup.	295	10°
Arrêté nommant les membres de la commission con- sultative.....	9 sup.	296	10°
Arrêté nommant des membres de la commission con- sultative.....	2	22	11°
<b>Communes. (Voir MUNICIPALITÉS.)</b>			
<b>Communications postales. (Voir aussi LIGNES TÉLÉ- GRAPHIQUES.)</b>			
<b>Communications télégraphiques. (Voir aussi LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.)</b>			
Moyens de remédier à l'insuffisance des communica- tions télégraphiques.....	1	2 21	1°
Décision ministérielle fixant le droit à percevoir pour l'usage des communications télégraphiques d'intérêt privé destinées à la transmission de l'heure à des hor- loges publiques.....	36 42,	225	4°
Conditions d'établissement de communications électri- ques entre les bureaux secondaires municipaux et les gares.	3° sup. }	201	1455 à 1466
Conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communi- cations télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.....	4	94	10°

**Communications télégraphiques internationales.**

Rétablissement et interruptions des lignes télégraphiques internationales.....

**Communications téléphoniques.**

Avis relatif aux autorisations d'établissement de communications téléphoniques.....

Décision ministérielle relative aux droits d'usage des communications téléphoniques établies par les compagnies de chemins de fer.....

Conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.....

**Comptabilité. (Voir CRÉDITS, DÉPENSES ET EXERCICES.)**

Constitution et attributions de la division de la comptabilité.....

Recommandations relatives à la rédaction et à la transmission des documents de comptabilité.....

Rappel aux dispositions de l'article 1455 de l'Instruction générale concernant la confection des paquets de pièces de comptabilité.....

Recommandation au sujet de l'envoi des pièces de comptabilité mensuelle.....

**Comptabilité-deniers.**

Pièces de comptabilité des dépenses du service télégraphique à transmettre mensuellement.....

Budgets, devis, liquidation et mandatement des dépenses, avances aux services publics.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
33	"	14 et 15	4 <sup>o</sup>
34	"	99	4 <sup>o</sup>
35	"	165	4 <sup>o</sup>
36	"	226 et 227	4 <sup>o</sup>
37	"	452	4 <sup>o</sup>
38	"	577	4 <sup>o</sup>
39	"	642 et 643	4 <sup>o</sup>
40	"	818	4 <sup>o</sup>
41	"	949	4 <sup>o</sup>
42	"	1072 et 1073	4 <sup>o</sup>
43	"	1478	4 <sup>o</sup>
44	"	1556	4 <sup>o</sup>
3	"	135 à 137	5 <sup>o</sup>
5	"	235	5 <sup>o</sup>
6	"	281	5 <sup>o</sup>
17	"	585 à 588	4 <sup>o</sup>
42	"	1071	4 <sup>o</sup>
4	"	94	10 <sup>o</sup>
1	"	13 à 15	1 <sup>er</sup>
19	79	677 et 678	2 <sup>o</sup>
20	"	775	2 <sup>o</sup>
10	256	583	5 <sup>o</sup>
3	"	168 et 169	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	303	1 <sup>er</sup>

**Comptabilité-deniers. (Suite.)**

Réformes apportées à la comptabilité télégraphique.....

Date d'envoi des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....

Modifications à la tenue du livre journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....

Modifications apportées à la comptabilité mensuelle. — Nouvelle classification des recettes. — Budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales. — Prolongation des délais pour l'envoi de la comptabilité. — Création et suppression de formules.....

Mise à exécution du règlement en date du 15 octobre 1880, sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des dépenses de la télégraphie privée, avec annexes.....

Application du règlement sur la comptabilité du Ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses du service technique.....

Établissement des situations n° 800 B.....

Comptes télégraphiques internationaux. — Participation des stations en relation directe avec l'étranger à l'établissement de ces comptes.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. Modification dans les écritures de caisse.....

Dispositions relatives à l'application des articles 59, 60, 127 et 130 du règlement du 15 octobre 1880.....

Suppression du bordereau C bis (316 bis) relatif à la comptabilité et au mouvement des télégrammes taxés.....

Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....

Contrôle des mouvements de fonds.....

Annotations au Bulletin mensuel n° 11 de novembre 1882. — Instruction n° 257.....

Création d'un bordereau des valeurs existant en caisse et d'une situation des écritures à la date du 15 de chaque mois, au soir.....

Instruction n° 322. — Réduction du format des journaux A<sup>1</sup>. — Création d'un carnet de récépissés A<sup>11</sup>. — Modifications apportées aux états D, O et O bis et au registre D.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
7, 2 <sup>e</sup> sup.	39	424 à 426	1 <sup>er</sup>
9	"	24	2 <sup>e</sup>
19, 31, 2 <sup>e</sup> sup.	78 "	668 à 676 978 et 979	2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup>
24	101	287 à 303	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	129	906 à 914	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	130	915 à 950	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	131	951 à 976	3 <sup>e</sup>
32	132	992 à 998	3 <sup>e</sup>
35	152	157	4 <sup>e</sup>
1	225	15	5 <sup>e</sup>
3	229	121	5 <sup>e</sup>
7	244	308	5 <sup>e</sup>
9	"	554	5 <sup>e</sup>
6	286	385	6 <sup>e</sup>
10	"	520	6 <sup>e</sup>
11	"	548	6 <sup>e</sup>
20	"	859	
23	322	966	7 <sup>e</sup>



**Comptabilité publique.**

Extrait du règlement sur la comptabilité publique du 26 décembre 1866, à l'usage des receveurs principaux.

Prolongation des délais accordés pour l'envoi au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique) du bordereau n° 12 bis.....

Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique sur une nouvelle classification des produits des postes et des produits des télégraphes.....

Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes pour le compte des trésoriers-payeurs généraux et par délégation de ces comptables, dans les localités où il n'existe pas de percepteur.....

Encaissement par les comptables des droits de poste recouvrés pour le compte du Ministère par les agents des diverses régies financières.....

Remplacement, dans les pièces à produire à l'appui de la comptabilité départementale, du certificat n° 253 par un exemplaire de l'état F-G des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....

Création d'un bordereau mensuel n° 12 quater; suppression de l'avis de recette n° 24 ter.....

Disposition d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis n°s 38 et 38 bis et des bulletins n° 37.....

Exécution du décret du 5 août 1882 concernant les créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....

Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la caisse centrale du Trésor à Paris.....

Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs.....

Modifications apportées à l'article 42 du règlement du 15 octobre 1880 sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes concernant les adjudications et marchés passés au nom du Gouvernement.....

Instruction n° 300. — Délai d'envoi de la comptabilité mensuelle au Ministère des finances.....

Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique au sujet des débits des comptables, de l'établissement et de la transmission de certaines pièces de comptabilité.....

Extrait d'une circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique relative aux versements de sommes retenues à tort pour le service des pensions civiles.....

Recommandations au sujet de la clôture de l'exercice 1887.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
1	"	29 à 33	1 <sup>er</sup>
7, 3 <sup>e</sup> sup. 24	" 101	437 288	1 <sup>er</sup> 3 <sup>e</sup>
24	"	293 à 303	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	"	980 et 981	3 <sup>e</sup>
32	135	1002 à 1005	3 <sup>e</sup>
36	"	229 et 230	4 <sup>e</sup>
3	232	128	5 <sup>e</sup>
5	"	235	5 <sup>e</sup>
9	253	548	5 <sup>e</sup>
9	"	553	5 <sup>e</sup>
1	"	58	6 <sup>e</sup>
3	"	279	6 <sup>e</sup>
12	366	570	6 <sup>e</sup>
12	"	574 à 578	6 <sup>e</sup>
2	"	128	8 <sup>e</sup>
7	"	188	11 <sup>e</sup>





INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Contraventions postales.</b>			
Recommandations relatives à l'expédition sous étiquette 118 d'objets présentant des contraventions.....	33 sup.	" 70	4°
Objets présumés expédiés en contravention aux lois de timbre, de douane ou d'octroi. — Précautions à prendre pour le signalement de ces objets.....	36	154 216 et 217	4°
Rappel aux dispositions concernant l'avance des frais de justice et le recouvrement des amendes pour contraventions postales.....	39, 3° sup.	" 777	4°
Rappel à l'observation des règlements sur les contraventions.....	42	194 1069 et 1070	4°
Mode de communication des dossiers à l'administration centrale.....	1	221 3	5°
Mode de perception de la double taxe prévue par le décret du 2 messidor an XII.....	2	271 100	
Taxation des paquets de service suspectés de fraude.	2	271 100	
Signalement et constatation des contraventions.....	2	" 127	
Cartes de visite. — Mentions imprimées ayant le caractère de correspondance. — Rappel aux dispositions de l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.....	4	" 325	6°
Suppression du chargement d'office pour certains envois de procès-verbaux de contravention.....	5	280 335	
Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Constatation.....	8	294 450	
Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Exécution de l'instruction n° 294.....	11	" 551	
Contraventions. — Factures d'avoir.....	12	" 588	
Billets de loterie.....	14	" 661	
Cartes circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....	17	" 748	7°
Instruction n° 311. — Transactions sur procès-verbaux. — Suppression et modification de formules.....	18	311 763	
Pièces saisies pour contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX et à la loi du 25 juin 1856.....	1	" 11	9°
Objets assimilés à la correspondance de service.....	3	" 90	10°
<b>Contrôle.</b>			
Organisation du service du contrôle.....	12	" 283	2°
Rapports à fournir au service du contrôle.....	22	95 58 à 62	3°
Contrôle à exercer sur les dépêches télégraphiques de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.	20	" 781	3°
Vérifications de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....	33 sup.	141 50 à 52	4°
Contrôle rigoureux à exercer par les centres de dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....	42, 3° sup.	202 1467 et 1468	4°
<b>Contrôleurs.</b>			
Les contrôleurs des postes attachés aux directions départementales prennent le titre d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs de l'exploitation.....	2, 2° sup.	" 146	1°

INDICATION				
	du numéro du Bulletin.	du numéro de- l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Contrôleurs. (Suite.)</b>				
Les chefs de transmission des télégraphes attachés au service technique prennent le titre de contrôleurs des lignes.....	2, 2° sup.	"	146	1 <sup>er</sup>
Attribution des contrôleurs.....	35	148	133 et 134	4 <sup>e</sup>
<b>Conventions et Arrangements.</b>				
Les conventions internationales concernant les télégraphes ressortissent au service central (3 <sup>e</sup> section). (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	6	1 <sup>er</sup>
Convention pour l'échange de mandats de poste entre la France et	2 4	14 24	101 à 112 195 à 197	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>
la Norvège.....				
l'Autriche-Hongrie.....				
Convention de Paris pour l'Union postale universelle. ....	11 sup.	"	158 à 168	2 <sup>e</sup>
Arrangement concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays de l'Union postale. ....	11 sup.	"	206 à 210	2 <sup>e</sup>
Arrangement concernant l'échange des mandats de poste entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....	11 sup.	"	242 à 245	2 <sup>e</sup>
Convention entre l'État et la ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes et l'exécution de diverses opérations de voirie aux abords. ....	19, 2° sup.	"	731 à 733	2 <sup>e</sup>
Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. (Voir ABONNEMENTS.).....	"	"	"	"
Arrangement concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre	21 sup. 32 43 sup. 44 sup.	"	42 1000 1523 et 1524	3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup>
la France et l'Angleterre.....				
les États-Unis d'Amérique.....				
la Belgique.....				
la Grèce.....			1637	4 <sup>e</sup>
Convention de Saint-Petersbourg. — Annexes à la Convention. — Revision de Londres.....	23	"	129 à 204	3 <sup>e</sup>
Convention télégraphique entre la France et	23 23 23 23 23 23	"	206 et 207 208 et 209 210 et 211 212 et 213 214 et 215 216 à 218 218 à 220	3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup>
l'Espagne.....				
l'Italie.....				
la Grande-Bretagne.....				
le grand-duché de Luxembourg...				
la Belgique.....				
la Suisse.....				
l'Espagne et le Portugal.....	23	"	218 à 220	3 <sup>e</sup>
Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....	23 sup.	"	232 à 234	3 <sup>e</sup>
Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc. (Voir RECOUVREMENTS.).....	"	"	"	"

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
25 sup.	"	432 à 434	3 <sup>e</sup>
25 sup.	110	435	3 <sup>e</sup>
32	"	1008	3 <sup>e</sup>
36	"	213 et 214	4 <sup>e</sup>
36	"	215	4 <sup>e</sup>
36 sup.	"	323 et 324	4 <sup>e</sup>
36 sup.	"	324 et 325	4 <sup>e</sup>
36 sup.	"	327 à 330	4 <sup>e</sup>
36 sup.	"	331 à 338	4 <sup>e</sup>
38	"	567 et 568	4 <sup>e</sup>
39 sup.	"	730 à 733	4 <sup>e</sup>
40 sup.	"	896 à 898	4 <sup>e</sup>
41 sup.	192	986 à 988	4 <sup>e</sup>
41 sup.	"	1036 et 1037	4 <sup>e</sup>
41 sup.	"	1037 à 1039	4 <sup>e</sup>
41 sup.	"	1039 et 1040	4 <sup>e</sup>
42 sup.	"	1435 à 1439	4 <sup>e</sup>

**Conventions et Arrangements. (Suite.)**

Convention télégraphique entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas.....

Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant les échantillons échangés par la poste.....

Arrangement entre la France et la principauté de Monaco concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce.....

Convention télégraphique entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille et de Barcelone.....

Arrangement entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Arrangement entre la France, l'Allemagne et la Belgique concernant les colis postaux.....

Arrangement entre la France et le Luxembourg concernant les colis postaux.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'État, d'une part, les compagnies de chemins de fer et les compagnies maritimes subventionnées, d'autre part.....

Convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les divers États composant l'Union postale.....

Arrangement entre la France et le Portugal concernant l'échange des échantillons.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes d'une part, les Compagnies de chemins de fer algériens et la Compagnie générale transatlantique d'autre part.

Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis.....

Convention concernant le service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Norvège.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Suède.....

Convention concernant le transport des colis postaux dans Paris, conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes et la Compagnie des messageries nationales.

INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.		
<b>Conventions. (Suite.)</b>					
Arrangement concernant les échantillons échangés par la poste entre la France et	} la Suisse..... le grand-duché de Luxembourg le Portugal.....	5	267	217	5 <sup>e</sup>
		1	223	12	5 <sup>e</sup>
		1	226	20	5 <sup>e</sup>
Convention, règlement de détail et d'ordre relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Angleterre.....		12	267	721	5 <sup>e</sup>
Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon.		2	327	77	8 <sup>e</sup>
Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.		5	328	163	8 <sup>e</sup>
Convention relative au prolongement du câble du Sénégal et loi d'approbation y relative.....		9	"	285	8 <sup>e</sup>
Arrangements concernant les valeurs déclarées, les mandats, les recouvrements à la suite du Congrès postal de Lisbonne. — Convention principale de l'Union.....		3	340	58 à 158	9 <sup>e</sup>
Arrangement particulier avec l'Allemagne.....					
Arrangement particulier avec la Belgique.....					
Convention télégraphique internationale et règlement de service. — Revision de Berlin.....		6	"	304	9 <sup>e</sup>
Convention et règlement concernant l'échange des mandats de poste entre la France et l'île de Malte....		1	"	2	10 <sup>e</sup>
Convention et règlement concernant l'échange des colis postaux, sans déclaration de valeur, entre la France et la Grande-Bretagne.....		9	"	230	10 <sup>e</sup>
<b>Correspondances.</b>					
Avis relatifs aux correspondances administratives....		1 sup. 5 sup.	} 30	55	1 <sup>er</sup>
				305	1 <sup>er</sup>
Circulaire ayant pour objet de simplifier et d'unifier les écritures et la correspondance administrative (Matériel et construction). ....		2	"	46	10 <sup>er</sup>
Observations sur la fermeture des enveloppes de service.		2	"	125	8 <sup>e</sup>
Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....		12	"	307	8 <sup>e</sup>
Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt. — Avis à donner à l'Administration.....		8	41	449 et 450	1 <sup>er</sup>
Saisies de correspondance par l'autorité judiciaire..		10	357	371	10 <sup>e</sup>
Mise en liasse des correspondances. — Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres...		20	83	762 et 763	2 <sup>e</sup>
Délai de garde de correspondances adressées à des destinataires décédés.....		3	231	126	5 <sup>e</sup>
Correspondances adressées sous des initiales.....		7	"	312	5 <sup>e</sup>
Recommandations concernant la fermeture des dépêches.....		8	"	532	5 <sup>e</sup>
Surveillance à exercer sur le service de la distribution et sur le personnel des facteurs.....		11	"	259	5 <sup>e</sup>
Fermeture des coffres à dépêches et mesures relatives aux boîtes mobiles des courriers en voiture.....		11 sup.	"	714	5 <sup>e</sup>

INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction.	de la page.	du volume.		
Mesures à prendre pour assurer la complète sécurité des dépêches dans les entrepôts des gares.....	11 sup.	715	5°		
Billets de loterie.....	14	661	7°		
Cartes-circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....	17	748	7°		
Instruction n° 314. — Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....	18 10	803 326	7° 8°		
Précautions à prendre pour conserver intacts les objets de correspondances et notamment les plis de service.	1	9	9°		
Prospectus ou réclames commerciales imitant les formules de télégrammes.....	2	30	11°		
Cartes-circulaires sous bandes.....	2	30	11°		
Relevé de fausses directions de correspondances....	3	46	11°		
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Recommandations à ce sujet.....	12	379	11°		
Précautions à prendre pour la transmission des correspondances.....	12	380	11°		
<b>Correspondances étrangères.</b>					
Entrée dans l'Union générale des postes	du Canada.....	2	13	98 à 101 263 et 264 413 et 414	1 <sup>er</sup>
	du Pérou.....	5	29		
	de diverses colonies anglaises.....	7 sup.	38		
Communications avec Constantinople.....	2	"	121		
Correspondances adressées à une personne aux soins d'une autre personne.....	8	"	438	9°	
Dispositions au sujet des lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2 sup.	"	136		
Dénomination nouvelle d'un bureau britannique en Chine.....	2 sup.	"	136		
Conditions nouvelles de la correspondance avec l'île Saint-Barthélemy, par suite de la rétrocession de cette île à la France.....	3	"	163		
Relations avec Cuba.....	3	"	167		
Réduction des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des Etats de l'Amérique du Centre (voie de Panama). — Instruction et décret y relatifs. — Modifications au tarif général n° 1185.....	3 sup.	22	184 à 186	1 <sup>er</sup>	
Réunion en un seul bureau du bureau de la correspondance étrangère et de celui des services maritimes. (Arrêté du 18 juillet 1878.).....	3 sup.	"	187		
Relations avec Curaçao par voie française.....	4	"	220		
Relations avec Chypre.....	4	"	221		
Compléments et rectifications au tableau D des taxes étrangères annexé au tarif général n° 1185.....	4	"	221		
Taxes adoptées par l'Office canadien pour les correspondances à destination ou provenant de la France....	5	"	271 et 272		

**Correspondances. (Suite.)**

Mesures à prendre pour assurer la complète sécurité des dépêches dans les entrepôts des gares.....

Billets de loterie.....

Cartes-circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....

Instruction n° 314. — Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....

Précautions à prendre pour conserver intacts les objets de correspondances et notamment les plis de service.

Prospectus ou réclames commerciales imitant les formules de télégrammes.....

Cartes-circulaires sous bandes.....

Relevé de fausses directions de correspondances....

Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Recommandations à ce sujet.....

Précautions à prendre pour la transmission des correspondances.....

**Correspondances étrangères.**

Entrée dans l'Union générale des postes

du Canada.....

du Pérou.....

de diverses colonies anglaises.....

Communications avec Constantinople.....

Correspondances adressées à une personne aux soins d'une autre personne.....

Dispositions au sujet des lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....

Dénomination nouvelle d'un bureau britannique en Chine.....

Conditions nouvelles de la correspondance avec l'île Saint-Barthélemy, par suite de la rétrocession de cette île à la France.....

Relations avec Cuba.....

Réduction des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des Etats de l'Amérique du Centre (voie de Panama). — Instruction et décret y relatifs. — Modifications au tarif général n° 1185.....

Réunion en un seul bureau du bureau de la correspondance étrangère et de celui des services maritimes. (Arrêté du 18 juillet 1878.).....

Relations avec Curaçao par voie française.....

Relations avec Chypre.....

Compléments et rectifications au tableau D des taxes étrangères annexé au tarif général n° 1185.....

Taxes adoptées par l'Office canadien pour les correspondances à destination ou provenant de la France....



**Correspondances étrangères. (Suite.)**

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....	6	"	314 et 315	
Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	6	"	315	
Voie d'Espagne fermée aux lettres recommandées pour le Mexique.....	6 sup.	"	372	
Communications avec Constantinople.....	7	"	387	
Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....	7, 2 <sup>e</sup> sup.	"	421 à 423	
Statistique des correspondances internationales.....	7, 2 <sup>e</sup> sup.	"	427	
Correspondances pour Siam.....	7, 2 <sup>e</sup> sup.	"	427	
Correspondances pour le Brésil et la Plata. — Ligne de Southampton au Brésil et à la Plata. — Ligne de Hambourg à Buenos-Ayres.....	7, 3 <sup>e</sup> sup.	"	436	
Lettres recommandées et lettres de valeurs déclarées pour le Luxembourg.....	8	42	451	1 <sup>er</sup>
Taxes adoptées dans les colonies anglaises de Terre-Neuve, de la côte occidentale d'Afrique, des îles Falkland et du Honduras britannique.....	8	"	456	
Ajournement de l'entrée du Pérou dans l'Union postale.	8 sup.	43	475 et 476	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....	8 sup.	"	477	
Chypre assimilé, au point de vue postal, à Gibraltar et à Malte.....	8 sup.	"	478	
Valeurs déclarées pour l'étranger. — Réduction du droit fixe applicable à ces valeurs.....	8, 2 <sup>e</sup> sup.	45	481	
Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	482 et 483	
Lettres recommandées, non affranchies, réexpédiées d'Allemagne en France.....	9	"	19	2 <sup>e</sup>
Modification dans la correspondance avec Halifax et Terre-Neuve.....	9	"	20	2 <sup>e</sup>
Réduction des taxes par rapport aux colonies françaises et aux différents pays de l'Amérique du Nord....	9 sup.	49	40 et 41	2 <sup>e</sup>
Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....	9 sup.	"	42 et 43	2 <sup>e</sup>
Spoliation des timbres-poste servant à l'affranchissement des correspondances originaires de l'étranger....	9 sup. 12	"	44 292	2 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup>
Transmission, pendant la saison de pêche, des correspondances de ou pour les pêcheurs français en station sur les côtes de Terre-Neuve.....	11	"	115	2 <sup>e</sup>
Publication de la Convention de l'Union postale universelle, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette Convention. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	11 sup.	52	131 à 193	2 <sup>e</sup>



**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'Arrangement. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Dimensions des échantillons pour l'étranger.....

Correspondance avec les îles Philippines.....

Suppression de distributions de postes françaises à l'étranger.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées.....

Livres et imprimés de toute nature à destination des États-Unis.....

Correspondances pour le Vénézuéla.....

Correspondances pour Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon.....

Création d'un bureau annexe à Constantinople, quartier de Galata.....

Relations avec Constantinople.....

Publication d'un décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union. — Instructions à ce sujet et tarifs.....

Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....

Établissement du service des cartes postales avec réponse payée.....

Entrée dans l'Union de plusieurs colonies anglaises, et décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de ces colonies.....

Adhésion de la Bulgarie à la Convention de Paris....

Arrêté relatif à l'échange des cartes postales avec réponse payée entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies néerlandaises des Indes orientales, de la Guyane et de Curaçao, d'autre part.....

Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union.....

Échantillon de liquides ou corps gras admis par les postes étrangères.....

Notification de taxes étrangères à inscrire sur les documents de service.....

Tarif appliqué en Bulgarie.....

Correspondances pour les îles Samoa.....

Communication de l'Office anglais concernant la situation du port d'Addah (côte occidentale d'Afrique)....

Échantillons dépareillés.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
11 sup.	53	194 à 222	2°
12	"	291	2°
12	"	295	2°
12	"	295	2°
13	"	339	2°
13	"	339 et 340	2°
13	"	344	2°
13	"	344	2°
13 sup.	"	398	2°
13 sup.	"	398 et 399	2°
14	61	410 à 424	2°
14	"	434	2°
14 sup.	65	461 à 464	2°
14, 2° sup.	"	472 et 473	2°
15	"	510	2°
16	"	542	2°
16	"	554	2°
16	"	554	2°
16	"	554 à 556	2°
16	"	557	2°
16	"	557	2°
17	"	599	2°
18	77	639	2°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....

Mandats de poste à destination de l'Égypte.....

Tarif appliqué à l'île Maurice.....

Correspondance avec la Réunion et Maurice par la voie du Cap.....

Entrée des États-Unis du Vénézuéla dans l'Union postale. — Décret et instructions.....

Relations avec les régences de Tunis et de Tripoli..

Obligation d'indiquer le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Relations avec le Gabon.....

Correspondance avec l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.....

Correspondances pour le Transwaal et l'État d'Orange.

Correspondances pour Massouah, possession égyptienne en Abyssinie.....

Correspondance avec l'Arabie.....

Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....

Suppression du bureau de poste français de Yokohama.....

Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Emballage des échantillons de liquides, etc.....

Relations avec Constantinople.....

Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve.....

Correspondance avec Saint-Pierre et Miquelon.....

Publication de l'Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant l'échange des échantillons de marchandises par la poste. — Instructions à ce sujet.....

Entrée de l'Équateur, de l'Uruguay et des îles Bahama dans l'Union postale. — Publication de deux décrets fixant les taxes applicables : 1° aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay ; 2° aux correspondances à destination ou provenant des îles de Bahama.....

Correspondances pour Assinie et Grand-Bassam.....

Taxes des correspondances adressées de colonie à colonie.....

Entrée de la République dominicaine dans l'Union postale. — Décret et instructions.....

Cartes postales avec réponse payée pour l'Autriche-Hongrie. — Arrêté y relatif.....

Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....

Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
19	"	697	2°
19	"	697 et 698	2°
19	"	698	2°
19	"	705	2°
19	80	721 à 723	2°
20	"	791 et 792	2°
20,	"	803	2°
2° sup.	"	803	2°
20,	"	803	2°
2° sup.	"	803	2°
21	"	26 et 27	3°
21	"	27	3°
21	"	28	3°
22	"	85 et 86	3°
23	"	250	3°
sup.	"	250	3°
23	"	260	3°
sup.	"	260	3°
24	"	333 et 334	3°
24	"	356	3°
24	"	372	3°
24	"	376	3°
25	"	420 et 421	3°
25	110	435 et 436	3°
sup.	110	435 et 436	3°
26	111	440 à 443	3°
26	"	478	3°
26	"	499 et 500	3°
sup.	"	499 et 500	3°
29	124	778 à 780	3°
29	"	780	3°
29	"	785 et 786	3°
30	"	819	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés...	31	874	3°
Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.....	31	875	3°
Arrangement entre la République française et les États-Unis d'Amérique concernant les poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés par la poste entre les deux pays.....	32	1000	3°
Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger.....	32	134 1001 et 1002	3°
Nouvelle nomenclature des bureaux britanniques....	32	" 1029	3°
Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....	33	" 16	4°
Cartes postales avec réponse payée pour la Turquie. — Arrêté y relatif.....	33	" 17	4°
Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.	33	" 19	4°
Entrée de plusieurs colonies anglaises des Antilles dans l'Union postale.....	33 sup.	146 61 et 62	4°
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....	33 sup.	" 62 et 63	4°
Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	34	" 101	4°
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Perse, le Honduras, le Salvador et les colonies portugaises.....	34	1 102	4°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Rico.....	35	" 170 et 171	4°
Entrée du Chili dans l'Union postale.....	35 sup.	" 199 et 200	4°
Correspondances avec les côtes de Terre-Neuve pendant la saison de pêche.....	36	" 250	4°
Expéditions pour l'Australie.....	36	" 250 et 251	4°
Règlement, avec annexes, de détail et d'ordre pour l'exécution de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les pays de l'Union postale.....	36 sup.	" 339 à 357	4°
Publication de la convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	38	166 549 à 563	4°
Entrée des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay dans l'Union postale. — Notification d'un décret y relatif.....	38	167 563 à 565	4°
Échantillons échangés avec le Portugal.....	38	169 566 et 567	4°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....	38	" 582	4 <sup>e</sup>
Relations avec le Tonkin.....	38	" 594	4 <sup>e</sup>
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	38 sup.	" 616 à 620	4 <sup>e</sup>
Entrée du Guatemala dans l'Union postale.....	39	" 628 et 629	4 <sup>e</sup>
Tableau des taxes applicables aux télégrammes échan- gés entre la France et l'Amérique. ....	39	" 636 à 640	4 <sup>e</sup>
Communications du bureau télégraphique interna- tional de Berne.....	39	" 641 et 642	4 <sup>e</sup>
Extension à la Serbie de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....	39	" 644	4 <sup>e</sup>
Indemnités admises par Ceylan et Terre-Neuve pour la perte d'objets recommandés.....	39	" 645	4 <sup>e</sup>
Échanges avec l'Espagne par bâtiments de commerce.	39	" 645	4 <sup>e</sup>
Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....	39	" 652 et 653	4 <sup>e</sup>
Entrée de la Barbade et Saint-Vincent dans l'Union postale. — Décret y relatif.....	40	183 798 et 799	4 <sup>e</sup>
Extension à la République de Libéria de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	40	" 819	4 <sup>e</sup>
Acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud.....	41	" 948	4 <sup>e</sup>
Manière de compter le nom du bureau de destination dans l'adresse des télégrammes pour l'Amérique du Sud, voie du Sud.....	41	" 948 et 949	4 <sup>e</sup>
Échantillons de liquides et corps gras pour l'extérieur.	41	" 959	4 <sup>e</sup>
Suppression des surtaxes maritimes.....	41	" 43	4 <sup>e</sup>
Admission pour l'Uruguay des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....	42	" 1064 et 1065	4 <sup>e</sup>
Complément à la note relative à l'acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud, insérée dans le Bulletin mensuel n° 41.....	42	" 1072	4 <sup>e</sup>
Établissement d'une nouvelle communication avec l'état libre d'Orange-River.....	42	" 1073	4 <sup>e</sup>
Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....	42	" 1075	4 <sup>e</sup>
Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....	42, } 2 <sup>e</sup> sup.	196 1414 à 1426	4 <sup>e</sup>
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.....	43 } sup.	206 1522 à 1524	4 <sup>e</sup>
Entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale. — Décret y relatif.....	44	209 1536 à 1538	4 <sup>e</sup>
Communications du bureau télégraphique interna- tional de Berne.....	44	" 1554 et 1555	4 <sup>e</sup>
Objets réintégrés dans le service après rectification ou complément d'adresse.....	44	" 1590 et 1591	4 <sup>e</sup>
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....	44 } sup.	214 1632 et 1633	4 <sup>e</sup>
Mode d'échange des avis de réception de ou pour l'étranger.....	44 } sup.	215 1634 et 1635	4 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Correspondances étrangères. (Suite.)</b>				
Echantillons de marchandises échangés avec le grand-duché de Luxembourg.....	1	223	12	5°
Echantillons de marchandises échangés avec le Portugal	1	226	20	5°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Paraguay et la République Dominicaine.....	1	"	22	5°
Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....	3	"	143	5°
Entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....	4	235	171	5°
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination des États-Unis de Colombie.	4	"	176 et 195	5°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	4	"	184	5°
Direction à donner aux correspondances pendant la saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	4	"	205	5°
Communications avec Saint-Pierre et Miquelon, le Canada et Terre-Neuve.....	4	"	206	5°
Poids et dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et la Suisse.....	5	"	217 et 218	5°
Cartes réponses originaires de Honduras.....	5	"	235	5°
Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....	6	"	264	5°
Cartes-réponses de la République dominicaine.....	6	"	297	5°
Correspondances adressées sous des initiales.....	7	"	312	5°
Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur le Sénégal et l'Amérique du Sud.....	7	"	316	5°
Cartes-réponses originaires de la colonie néerlandaise de Curaçao.....	7 sup.	"	421	5°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Chili.....	8	"	449	5°
Correspondance avec le Brésil et la Plata par les paquebots anglais partant de Southampton.....	10	"	595	5°
Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de la Tasmanie.....	11 sup.	"	699	5°
Correspondance pour Maurice, la Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, Madagascar, l'Australie et la Nouvelle Calédonie.	11 sup.	"	709	5°
Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie.....	12	"	733	5°
Entrée de la République de Costa-Rica dans l'Union.	12	"	777	5°
Envoi supplémentaire par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..	12	"	782	5°
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica.....	1	"	4	6°
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. — Notification y relative.....	1	"	18	6°
Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur l'Amérique par paquebots anglais.....	2	"	117	6°
Cartes postales avec réponse payée pour Malte et Gibraltar.....	2	"	118	6°



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Correspondances étrangères. (Suite.)</b>			
Correspondance pour Pékin et Tien-Tsin.....	3	" 276	
Cartes postales avec réponse payée à destination de la Suède.....	3	" 282	
Journaux et imprimés pour l'étranger.....	3	" 282	
Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspon- dances à destination ou provenant de Madagascar. — Instruction n° 276 y relative.....	4	276 305	
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Suède.....	4	" 307	
Cartes postales avec réponse payée à destination de la Barbade.....	5	" 328 et 341	
Publication de l'arrangement réglant les échanges avec l'Australie.....	5	" 329	
Cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....	6	" 382 et 393	
Relations par la voie de terre avec Constantinople..	7	" 393	
Correspondance pour l'Australie occidentale.....	7	" 429	
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	8	" 436 et 466	
Correspondances originaires de Cuba.....	8	" 464	
Lettres des ou pour les ouvriers employés dans les arsenaux aux colonies.....	8	" 466	6°.
Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de com- merce.....	10	" 530	
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Canada.....	11	" 539 et 551	
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.....	9	" 494 et 501	
Correspondances pour le Maroc.....	9	" 502	
Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....	9	" 502	
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Guyane britannique et Tabago.....	10	" 506 et 525	
Correspondances pour Mozambique.....	10	" 526	
Relations postales par la voie de terre avec Constan- tinople.....	10	" 529	
Correspondances pour la Réunion, Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Maurice, l'Australie et la Nouvelle- Calédonie.....	11	" 555	
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Inde britannique.....	12	" 566 à 586	
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Brésil et Haïti.....	13	" 597 et 611	
Correspondances pour le Sénégal et la Plata; Maurice et Madagascar par la voie du cap de Bonne-Espérance, et pour Punto-Arenas.....	13	" 611	7°
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Bulgarie.....	14	" 649	7°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
14	304	650	
15	313	668 et 689	
15	"	670 et 692	
15	"	691	
15	"	691	
16	"	700 et 711	
16	"	711	
16	"	712	
16	"	712	
16	"	712	
17	"	749	
18	"	780	
17	"	749	
17	"	750	
18	"	758 et 780	
18	"	780	
18	"	780	7°
18	"	781	
19	313	800	
19	"	822	
19	"	803	
20	"	844	
20	315	853	
21	"	889 et 894	
21	317	870	
21	318	882	
21	"	894	
21	"	895	
21	"	895	
22	"	925	
22	"	928	
22	"	930	
23	"	989	
10	"	326	8°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

Lettres de valeurs déclarées de ou pour le Tonkin. — Instruction y relative. . . . .

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec différents pays étrangers. — Notification y relative. . . . .

Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Pérou. . . . .

Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. — Composition de la division navale de Terre-Neuve. . . . .

Saison de pêche sur les côtes d'Islande. . . . .

Cartes postales avec réponse payée échangées avec la République de Nicaragua. . . . .

Courriers pour la Nouvelle-Zélande. . . . .

Correspondances pour Sarawak. . . . .

Objets recommandés pour l'Australie. . . . .

Expéditions pour la Guyane. . . . .

Correspondances pour Assab. . . . .

Valeurs à recouvrer en Roumanie. . . . .

Taxe des lettres en Perse. . . . .

Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Japon et l'Équateur. . . . .

Correspondances pour la Corée. . . . .

Dates de départ pour Saint-Hélène et Saint-Maurice par la voie du Cap. . . . .

Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique. . . . .

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction n° 313 y relative. . . . .

Correspondances pour Obock. . . . .

Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. . . . .

Valeurs déclarées des colonies pour la Turquie. . . . .

Envoi d'échantillons pour la République Argentine. — Instruction y relative. . . . .

Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Égypte. . . . .

Echange des mandats de poste { le Luxembourg. . . . .  
par la voie télégraphique avec. . . { la Suisse. . . . .

Envoi de modèles de dessins en relief pour l'étranger. . . . .

Correspondances pour la Patagonie. . . . .

Participations de bureaux tures à l'échange des lettres avec valeurs déclarées. . . . .

Valeurs déclarées pour la Turquie. . . . .

Courriers pour la côte occidentale d'Afrique. . . . .

Affranchissement obligatoire. . . . .

Mandats de poste échangés avec l'Inde britannique. . . . .

Clichés à destination de l'étranger. . . . .



**Correspondances étrangères. (Suite.)**

	INDICATION				
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
Affranchissement des correspondances pour l'Australie.....	2	"	122	8°	
Correspondances pour le corps expéditionnaire du Tonkin.....	2	"	123		
Correspondance pour la Nouvelle-Zélande.....	2	"	124		
Saison de pêche sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve.....	3	"	145		
Correspondances pour Pernambuco et le Japon....	3	"	145		
Manque de timbres-poste à Colon et à Panama.....	4	"	160		
Correspondances de ou pour Massouah.....	4	"	161		
Correspondances pour le Transvaal.....	4	"	161		
Dates des départs pour Mozambique.....	4	"	162		
	5	"	182		
Mandat avec le Japon.....	7	"	259		
	9	"	297		
Échange de mandats avec la Bulgarie.....	6	"	202		
Entrée du royaume de Siam dans l'Union.....	6	"	224		
Courriers pour les Antilles et l'Amérique centrale..	6	"	225		
Journaux et imprimés pour les pays d'outremer....	8	"	281		
Acheminement de correspond <sup>ces</sup> p <sup>r</sup> la Guyane franç <sup>se</sup> ..	8	"	282		
Bureau de poste anglais à Tanger.....	9	"	297		
Distinction à faire entre «Buenos-Ayres» et «la Plata».....	9	"	297		
Imprimés à destination des États-Unis.....	9	"	297		
Relations avec l'Extrême Orient par la voie des États-Unis.....	9	"	298		
Clichés à destination de l'étranger.....	10	"	326		
Correspondances pour Bahia par voie d'Angleterre..	10	"	327		
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	10	"	327		
Cartes postales avec réponse payée pour Siam.....	10	"	327		
Entrée dans l'Union de l'État indépendant du Congo.	12	"	365		
Taxes applicables aux correspondances primitivement adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en France.....	12	"	366		
Omission du timbre T dans les rapports avec l'étranger.	12	"	366		
Correspondances originaires de Monaco.....	12	"	366		
Instruction n° 340. — Mise à exécution des actes du Congrès postal de Lisbonne. — Loi. — Convention principale de l'Union. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les mandats. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les recouvrements. — Décret d'exécution. — Arrangement particulier avec l'Allemagne. — Arrangement particulier avec la Belgique.....	3	340	58		9°
Émission de cartes postales, d'enveloppes et de bandes timbrées à l'effigie du prince de Monaco.....	3	"	195		9°

**Correspondances étrangères. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Saison de la pêche sur les côtes d'Islande.....	3	"	195
Saison de la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....	3	"	196
Expéditions pour l'Amérique du Sud par voie de Lisbonne.....	3	"	196
Mise à exécution des actes du Congrès de Lisbonne. — Renseignements complémentaires.....	4	"	210
Adresse des correspondances à destination des États- Unis.....	4	"	225
Correspondances pour le Haut-Sénégal.....	5	"	298
Lettres avec valeurs déclarées pour la Turquie.....	5	"	298
Expéditions pour le Japon par la voie des États-Unis.	6	"	363
Correspondances pour Constantinople.....	6	"	368
Affranchissement pour l'Australie.....	6	"	368
Correspondances pour le Sénégal et pour le Salvador.	9	"	431
Admission de l'Annam dans l'Union postale. :.....	10	"	436
Échantillons pour l'Allemagne.....	10	"	438
Timbres-poste de l'Office de Siam.....	10	"	488
Correspondances pour l'Andorre.....	2	"	72
Relations avec les États-Unis d'Amérique.....	3	"	89
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	3	"	90
Affranchissement des correspondances pour la côte occidentale d'Afrique.....	4	"	106
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et com- position de la division navale de Terre-Neuve.....	4	"	109
Taxes à acquitter pour les correspondances à destina- tion ou en provenance du territoire de Kameroun.....	7	"	210
Rectifications d'adresses de lettres avec valeur dé- clarée à destination de l'Autriche-Hongrie.....	7	"	211
Imprimés pour la Russie.....	8	"	224
Inconvénients de la cire pour la fermeture des lettres à destination des pays d'outre-mer.....	11	"	394
Demandes de retrait de correspondances ou de rec- tification d'adresses transmises à l'étranger. Libellé de l'adresse.....	12	"	530
Recouvrements avec la Norvège.....	1	"	1
Correspondance avec le territoire de la Compagnie de la Nouvelle-Guinée.....	1	"	2
Admission dans l'Union postale du territoire de la compagnie de la Nouvelle-Guinée.....	1	"	12
Lettres d'origine étrangère soupçonnées de contenir des objets prohibés.....	3	365	48
Taxes à percevoir sur les correspondances à desti- nation ou en provenance de Togo et de Samoa.....	6	368	120
Création d'un office postal tunisien. — Retrait des bureaux français.....	6	370	137
Retrait de correspondances.....	7	"	188 et 201

9°

10°

11°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Correspondances étrangères. (Suite.)</b>			
Objets trop volumineux pour être insérés dans le paquet des envois recommandés à destination de l'étranger.....	8	" 291	11 <sup>e</sup>
Admission du territoire des îles Marshall dans l'Union postale.....	9	" 303	
Échantillons de liquides. — Annotations au Tarif international des postes.....	9	" 304	
Taxes postales des établissements allemands d'outre-mer.....	10	" 331	
Correspondance pour Diégo-Suarez.....	10	" 331	
Retrait des correspondances.....	11	" 362	
Système monétaire de Gibraltar et de Malte.....	11	" 362	
Addition à l'Instruction n° 370.....	11	370 367	
Suppression de la distribution de poste de Suez....	12	" 381	
<b>Correspondances télégraphiques.</b>			
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	36, 2 <sup>e</sup> sup.	160 371 à 441	4 <sup>e</sup>
Corrections à faire à l'Instruction n° 160 sur les règles de service concernant la correspondance télégraphique..	44	" 1557 à 1569	4 <sup>e</sup>
Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux.....	1	268 19	7 <sup>e</sup>
Conventions relatives au câble du Sénégal.....	19	" 788	
Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu, le 13 novembre 1884, entre la France et la Grèce. — Arrangement et décret y relatifs.....	24	" 998	
Décret portant fixation des taxes à percevoir en France, en Algérie, en Tunisie et au Sénégal pour les télégrammes en provenance ou à destination du Sénégal.....	24	" 1000	
Mesures à prendre pour assurer la transmission rapide des dépêches.....	3	" 158	8 <sup>e</sup>
<b>Correspondances télégraphiques internationales.</b>			
Application des tarifs et du règlement de service arrêtés par la conférence de Londres, ainsi que des arrangements particuliers conclus entre la France et la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse.....	23	" "	3 <sup>e</sup>
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale, par bons de caisse.....	23 sup.	100 269 à 282	3 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)</b>			
Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....	24	" 285	3°
Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne.....	24	" 286 et 287	3°
Publication d'une Convention fixant les tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas. — Loi portant approbation desdits tarifs. — Décret d'exécution.....	25 sup.	109 431 à 434	3°
Règles de service et tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.....	26, 2° sup.	117 537 à 664	3°
Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Italie.....	5	" 230	5°
Taxes à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Amérique.....	5	" 231	5°
Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.....	7	" 304	5°
Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Espagne.....	7	" 314	5°
Communication avec l'Égypte.....	8	" 525	5°
Rectifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques.....	9	" 564	5°
Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales.....	27	" 666 et 667	3°
	30	" 815 à 817	3°
	31	" 871 et 872	3°
	31 sup.	" 895 à 897	3°
	32	" 1014 et 1015	3°
	33	" 14	4°
	34	" 98 et 99	4°
	35	" 161 et 164	4°
	36	" 225 et 226	4°
	40	" 392	4°
	41	" 656	4°
	3	" 684	5°
	8	" 523	6°
Modifications aux règles de service et aux tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.	2	" 113	6°
	4	" 321	6°
	6	" 818	6°
	14	" 948	
	15	" 135	
	16	" 709	
	17	" 746	
	18	" 779	
	19	" 820	7°
	20	" 860	
	21	" 892	
	22	" 924	
	23	" 984	
	24	" 1007	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Correspondances</b> télégraphiques internat. (Suite).			
2	"	116	8 <sup>e</sup>
3	"	144	8 <sup>e</sup>
1	"	14	
2	"	65	
3	"	86	
4	"	101	
6	"	144	10 <sup>e</sup>
7	"	213	
8	"	225	
9	"	270	
10	"	385	
11	"	401	
Arrêté réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur le câble de Cadix à Saint- Louis du Sénégal.....			
3	"	131	8 <sup>e</sup>
Arrêtés réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur les lignes de l' <i>Eastern-</i> <i>extension Telegraph Co</i> au sud de Hong-Kong.....			
3	"	133	8 <sup>e</sup>
<b>Cours.</b>			
Cours préparatoires pour l'entrée à l'École supé- rieure de télégraphie. — Conditions pour y être admis.			
2 <sup>e</sup> sup.	"	144 à 145	1 <sup>er</sup>
Cours d'instruction. — Marche à suivre pour organi- ser en province un cours d'instruction théorique et pratique.....			
5 sup.	30	303 à 304	1 <sup>er</sup>
Avis concernant l'examen pour les cours prépara- toires de l'École supérieure de télégraphie.....			
6	"	310	1 <sup>er</sup>
Avis concernant le concours pour l'admission aux cours préparatoires.....			
16	"	548	2 <sup>e</sup>
<b>Cours de la Bourse.</b>			
Arrêté relatif à la transmission des cours de la Bourse, moyennant un prix d'abonnement.....			
10 sup.	"	93 et 94	2 <sup>e</sup>
<b>Cours et tribunaux.</b> (Voir JURISPRUDENCE.)			
<b>Crédits.</b>			
Crédit extraordinaire de 600,000 francs sur l'exercice 1878 ouvert au Ministère des finances pour la pose d'un câble télégraphique direct entre la France continentale et la Corse. (Loi du 9 avril 1878.).....			
1 sup.	"	50	1 <sup>er</sup>
Annulation, au chapitre 41 du budget du Ministère des finances, d'un crédit de 427,500 francs rattaché au chapitre 86 bis.....			
1 sup.	"	51	1 <sup>er</sup>
Recommandations concernant les demandes et la vérification des crédits de délégation.....			
21	89	4 et 5	3 <sup>e</sup>
Ouverture des crédits sur les lignes 69, 75, 76 et 77 de la nomenclature des dépenses de l'exercice 1880 ...			
29	"	782 et 783	3 <sup>e</sup>
Ouverture d'un crédit supplémentaire par décret pendant la prorogation des Chambres.....			
30 sup.	"	841	3 <sup>e</sup>

**Crédits. (Suite.)**

Recommandations relatives à la rédaction de l'état 732 des crédits réservés ou disponibles sur les ordonnances ministérielles de délégation.....

**Décrets.**

Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et des télégraphes et un administrateur des télégraphes.....

Décret portant annulation, au budget du Ministère des finances, d'un crédit inscrit au chapitre 41 et le rattachant au chapitre 86 bis; instituant les directeurs départementaux des postes et des télégraphes ordonnateurs secondaires du Ministère des finances.....

Décret portant création d'un Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret nommant le Ministre des postes et des télégraphes.....

Décret fixant les cautionnements des receveurs.....

Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....

Décret portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret concernant les ordonnateurs secondaires du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 24 de la loi du 23 août 1871 relatif aux timbres des quittances, en ce qui concerne : 1° l'établissement d'un nouveau modèle de timbre mobile de 10 centimes; 2° le droit de timbre auquel sont soumis les états d'emargement.....

Décret portant règlement d'administration publique concernant la perception du droit de timbre de 10 centimes. (19 avril 1881.).....

Décret portant suppression de la division de la statistique de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décrets sur les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878.....

Décret sur la délivrance de récépissés de télégrammes et sur le remboursement de la taxe des télégrammes collationnés ou recommandés.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Dominion du Canada.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
44	212	1549 et 1550	4°
1	"	35	1 <sup>er</sup>
1 sup.	"	51 et 52	1 <sup>er</sup>
10	"	62	2°
10	"	62	2°
17	"	584 et 585	2°
33	"	2 et 3	4°
30 sup.	"	841	3°
31, 2° sup.	"	905	3°
35 sup.	"	188	4°
38	"	570 et 571	4°
39 sup.	"	722 à 724	4°
43, 3° sup.	"	1532	4°
1	"	3	1 <sup>er</sup>
1	"	4	1 <sup>er</sup>
2	"	99 à 101	1 <sup>er</sup>



**Décrets. (Suite.)**

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama).....

Décret relatif au service des mandats coloniaux.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Décret concernant les cautionnements des receveurs des postes en Algérie. ....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....

Décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des lettres avec valeurs déclarées.....

Décrets réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....

Décrets concernant la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Décrets concernant le recouvrement des effets de commerce par la poste.....

Décret, avec tableau annexe, portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de diverses colonies anglaises.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Vénézuéla.....

Décret concernant les abonnements aux journaux entre la France et la Belgique.....

Décret élevant de 500 à 1,000 francs le maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
3 sup.	"	186	1 <sup>er</sup>
4	"	211 et 212	1 <sup>er</sup>
5	"	263 et 264	1 <sup>er</sup>
7, 2 <sup>e</sup> sup.	"	421 à 423	1 <sup>er</sup>
8	"	446	1 <sup>er</sup>
8 sup.	"	477	1 <sup>er</sup>
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	482 et 483	1 <sup>er</sup>
9 sup.	"	42 et 43	2 <sup>e</sup>
11 sup.	"	189 à 191	2 <sup>e</sup>
11 sup.	"	218 à 222	2 <sup>e</sup>
11 sup.	"	261 à 263	2 <sup>e</sup>
13	"	320	2 <sup>e</sup>
15	"	499	2 <sup>e</sup>
13 sup.	"	369 et 370	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	473 et 474	2 <sup>e</sup>
15	"	498	2 <sup>e</sup>
14	"	411 à 424	2 <sup>e</sup>
14, 2 <sup>e</sup> sup.	"	472 et 473	3 <sup>e</sup>
19 sup.	"	721 et 722	3 <sup>e</sup>
20, 2 <sup>e</sup> sup.	"	801 et 802	3 <sup>e</sup>
21	"	8	3 <sup>e</sup>



**Décrets. (Suite.)**

Décret pour l'exécution d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
23 sup.	"	240 et 241	

Décret étendant à l'Algérie le service des recouvrements des effets de commerce par la poste.....

24	"	311	
----	---	-----	--

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suisse..

24	"	319 et 320	
----	---	------------	--

Décret relatif à l'apposition et à l'oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

24	"	333 et 334	
----	---	------------	--

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et les Pays-Bas.....

25	"	396	
----	---	-----	--

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay.....

26	"	442	
----	---	-----	--

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des îles Bahama....

26	"	442	
----	---	-----	--

Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879 concernant le recouvrement des valeurs commerciales par la poste.....

26 sup.	"	494 et 495	
---------	---	------------	--

Décret concernant les taxes des correspondances de colonie française à colonie française.....

26 sup.	"	500	3°
---------	---	-----	----

Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recouvrement des effets de commerce et d'abonnement aux journaux par la poste.....

27 sup.	"	727	
---------	---	-----	--

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Danemark.

29	"	770 et 771	
----	---	------------	--

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie....

29	"	777 et 778	
----	---	------------	--

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la République Dominicaine.....

29	"	779 et 780	
----	---	------------	--

Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.....

30 sup.	"	841 et 842	
---------	---	------------	--

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.....

31	"	856 et 857	
----	---	------------	--

**Décrets.** (Suite.)

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....

Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Norvège.....

Décret relatif au service postal en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Chili.....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881 (service des colis postaux).....

Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret portant exécution, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Décret relatif au recouvrement des valeurs commerciales soumises au protêt.....

Décret fixant la date d'exécution du service des protêts.....

Décret réglant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec l'Espagne.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale de la République de Guatémala.....

Décret portant extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie et à la Tunisie.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux colonies françaises.....

Décret concernant l'entrée de la Barbade et de Saint-Vincent-de-Paul dans l'Union postale.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Portugal.....

Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
33 sup.	"	62 et 63	3°
35	"	148 et 149	
35	"	158 et 159	
35 sup.	"	200 et 201	
36 sup.	"	310 à 316	
36 sup.	"	317 à 319	
36 sup.	"	319 à 323	
37	"	446	
37	"	499 à 503	
37 sup.	"	503 et 504	4°
37 sup.	"	561 à 563	
38	"	565	
39	"	629	
39 sup.	"	734 à 739	
39 sup.	"	740 à 744	
40	"	798 et 799	
40	"	812 et 813	
40 sup.	"	898 à 900	

**Décrets. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....	40 sup.	901 à 906	
Décret supprimant les surtaxes maritimes.....	41	243	
Décret portant extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....	42 sup.	1041 à 1043	
Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec divers pays étrangers..	41 sup.	1044 à 1053	
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux pour divers pays.....	41 sup.	1055 à 1062	
Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la Caisse d'épargne postale.....	42 sup.	1126 à 1138	
Décret portant exécution du service des colis postaux à l'intérieur de Paris.....	42, 2 <sup>e</sup> sup.	1440 à 1442	
Décret portant fixation des taxes applicables aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie.	43 sup.	1513 et 1514	4 <sup>e</sup>
Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie, où existe un service de factage.....	43 sup.	1515 et 1516	
Tableau A indiquant les conditions auxquelles peuvent être transmis à découvert, à l'office des postes de France, par les pays signataires de la Convention du 3 novembre 1880, les colis postaux sans déclaration de valeur, à destination de ceux des pays participant à cette convention par rapport auxquels l'office français est à même de servir d'intermédiaire.....	43 sup.	1517 à 1521	
Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....	43, 3 <sup>e</sup> sup.	1531 et 1532	
Décret relatif à l'entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale.....	44	1537 et 1538	
Décret relatif à l'échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles.....	44	1541	
Décret portant entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....	4	170	5 <sup>e</sup>
Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....	10	63	2 <sup>e</sup>
Décret relatif aux concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé.....	13 sup.	371 et 372	2 <sup>e</sup>
Décret portant réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie-Tunisie et la France.....	18	638	2 <sup>e</sup>
Décret portant : 1 <sup>o</sup> exécution du règlement de service international arrêté à Londres et de conventions télégraphiques conclues entre la France et divers pays; 2 <sup>o</sup> fixation des taxes télégraphiques internationales....	23	111 à 114	3 <sup>e</sup>

**Décrets. (Suite.)**

Décret fixant les taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales. . . . .

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal et de la Suisse, acheminés par la voie normale. . . . .

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Grande-Bretagne, acheminés par la voie normale. . . . .

Décret portant réduction du prix des dépêches télégraphiques circulant par la voie des tubes pneumatiques. . . . .

Décret réglant l'exécution de la Convention conclue entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques. . . . .

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales. . . . .

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales. . . . .

Décret relatif à l'ouverture d'un Congrès international d'électriciens. . . . .

Décret instituant sous la présidence du Ministre des postes et des télégraphes une commission consultative qui sera appelée à délibérer sur les questions concernant l'Exposition internationale d'électricité; règlement y annexé. . . . .

Décret constituant en entrepôt réel des douanes les locaux du palais de l'Industrie affectés à l'Exposition internationale. . . . .

Décret déterminant les règles applicables à la correspondance télégraphique intérieure. . . . .

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille. . . . .

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique. . . . .

Décret relatif à l'établissement, à Paris, d'un laboratoire central d'électricité. . . . .

Décret relatif à la part contributive des communes, dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique. . . . .

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la Caisse d'épargne postale. . . . .

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et la Tunisie avec les Pays-Bas. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
24	"	285	3 <sup>e</sup>
24	"	286	3 <sup>e</sup>
24	"	287	3 <sup>e</sup>
25	"	434	3 <sup>e</sup>
26 sup.	"	666 et 667	3 <sup>e</sup>
27	"	666 et 667	3 <sup>e</sup>
28	"	734 et 735	3 <sup>e</sup>
30 sup.	"	840	3 <sup>e</sup>
32	"	984 à 992	3 <sup>e</sup>
36	"	216	4 <sup>e</sup>
36, 2 <sup>e</sup> sup.	"	360 à 370	4 <sup>e</sup>
37	"	445	4 <sup>e</sup>
44 sup.	35	1654	4 <sup>e</sup>
3	"	87	5 <sup>e</sup>
3	"	88	5 <sup>e</sup>
3	"	94	5 <sup>e</sup>
3	"	95	5 <sup>e</sup>

**Décrets.** (Suite.)

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Pays-Bas. . . . .

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la Caisse d'épargne postale . . . . .

Décret portant entrée de la République du Nicaragua dans l'Union postale universelle. . . . .

Décret concernant les médailles d'honneur décernées par le Ministre des postes et des télégraphes. — Arrêté y relatif. . . . .

Décret portant réduction de la taxe à percevoir par mot, en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination de l'Italie. . . . .

Décret concernant les lettres-valeurs déclarées à destination de l'Espagne et des colonies portugaises. . . . .

Décret portant suppression, dans les rapports de la France continentale avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés, au moyen des paquebots français, entre la Tunisie d'une part, l'Italie et les pays auxquels l'Italie peut servir d'intermédiaire d'autre part. . . . .

Décret élevant le maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste. . . . .

Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne. . . . .

Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans. . . . .

Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans. . . . .

Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif. . . . .

Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public. . . . .

Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises. . . . .

Décret fixant au 1<sup>er</sup> septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative. . . . .

Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	de numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
3	"	96	5 <sup>e</sup>
3	"	96	5 <sup>e</sup>
4	"	170	5 <sup>e</sup>
4	"	172	5 <sup>e</sup>
5	"	214	5 <sup>e</sup>
6	"	248	5 <sup>e</sup>
6	"	249	5 <sup>e</sup>
6	"	250	}
6	"	253	
7	"	304	
7 sup.	"	371	
7 sup.	"	376	
7 sup.	247	378	
8	"	437	
8	"	442	
8	"	442	
8	247	446	
9	"	536	

**Décrets. (Suite.)**

Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative. . . . .

Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli. . . . .

Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes. . . . .

Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes. . . . .

Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative. . . . .

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie. . . . .

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative. . . . .

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie. . . . .

Décret portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882. . . . .

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative. . . . .

Décret portant autorisation de faire à la Caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. — Instruction n° 15 y relative. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie. . . . .

Décret fixant les taxes applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère. . . . .

Décret affranchissant des droits d'octroi les matériaux de toute nature en usage dans le service télégraphique et les combustibles consommés dans les ateliers et usines de l'Administration. . . . .

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica. . . . .

Décret portant émission de bons de poste de 1 franc et de 10 francs à partir du 8 janvier 1883. . . . .

Décret portant émission de bons de poste de 2 francs à partir du 22 janvier 1883. . . . .

Décret portant abaissement des taxes à percevoir en France et en Algérie pour les télégrammes à destination de l'Autriche et la Roumanie. — Déclarations y relatives. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
10	255	572	
11	"	598	
11	"	599	
11 sup.	"	682	
11 sup.	261	3	
11 sup.	"	699	
11 sup.	262	700	
11 sup.	11	707	
12	"	732	
12	264	733	5°
12	15	735	
12	"	761	
12	"	767	
12	"	768	
1	"	4	
	"	5	
1	"	6	
2	"	62	



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....	2	67	5°
Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.....	2	269	
Décret portant extension du service des protêts à certaines îles du littoral. — Instruction n° 270 y relative..	2	270	85
Décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État. — Circulaire y relative.....	2	"	89
Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....	2	16	154
Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.	3	273	269
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....	4	"	298
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Antilles danoises.....	4	275	300
Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspondances à destination ou provenant de Madagascar.....	4	"	305
Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...	4	"	306
Décret concernant la suppression de la franchise postale du corps d'occupation de Tunisie. — Instruction n° 283 y relative.....	6	283	378
Décret concernant la franchise postale du corps expéditionnaire du Tonkin. — Instruction n° 284 y relative.	6	284	380
Décret étendant à la Tunisie le service du recouvrement des effets de commerce.....	6	"	381
Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....	6	"	382
Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée, dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	8	"	436
Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux, provenant ou à destination de la Corse.....	8	292	437
Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Conventions et instructions y relatives.....	8	293	450
Décret portant fixation des taxes télégraphiques à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les correspondances à destination des bureaux de la Tripolitaine autres que Tripoli.....	11	"	538

**Décrets. (Suite.)**

Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....

Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.....

Décret portant extension du service des protêts à certaines îles du littoral. — Instruction n° 270 y relative..

Décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État. — Circulaire y relative.....

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Antilles danoises.....

Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspondances à destination ou provenant de Madagascar.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...

Décret concernant la suppression de la franchise postale du corps d'occupation de Tunisie. — Instruction n° 283 y relative.....

Décret concernant la franchise postale du corps expéditionnaire du Tonkin. — Instruction n° 284 y relative.

Décret étendant à la Tunisie le service du recouvrement des effets de commerce.....

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée, dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....

Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux, provenant ou à destination de la Corse.....

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Conventions et instructions y relatives.....

Décret portant fixation des taxes télégraphiques à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les correspondances à destination des bureaux de la Tripolitaine autres que Tripoli.....



**Décrets. (Suite.)**

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour le Canada.....

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Bulgarie. — Instruction n° 296 y relative.....

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Guyane britannique et Tabago.....

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination de l'Inde britannique.....

Décret portant extension du service des protêts à l'Algérie.....

Décret relatif à l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique de Paris.....

Décret autorisant l'expédition des cartes postales avec réponse payée de France pour le Brésil et Haïti.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie....

Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie le service de la Caisse nationale d'épargne... ..

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour la Bulgarie.....

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction y relative.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec différents pays étrangers.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Pérou.....

Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour la République de Nicaragua.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Japon et l'Équateur.

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction y relative.....

Décret sur l'organisation du service de la télégraphie militaire.....

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....

Décret portant organisation du service de la télégraphie militaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
11	"	539	6 <sup>e</sup>
9	296	492	
9	"	494	
10	"	506	
12	"	566	
12	"	567	
13	"	596	
13	"	597	
13	"	597	
13	"	598	
14	"	648	
14	"	649	
14	304	650	
15	"	668	
15	"	670	7 <sup>e</sup>
15	"	670	
16	"	700	
18	"	758	
19	313	800	
20	"	830	
20	"	844	
20	"	831	



**Décrets. (Suite.)**

Décret portant nomination du Ministre des Postes et des Télégraphes.....

Décret réunissant le service technique à celui de l'exploitation et instituant un comité des travaux. — Rapport y relatif.....

Décret d'exécution concernant la convention principale de l'Union. — Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exécution concernant l'arrangement des mandats. — Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les recouvrements.....

Décret, arrêté et règlement relatifs à la correspondance télégraphique de la presse.....

Décret concernant l'échange de mandats avec la République Argentine.....

Décret relatif à l'admission dans le service des télégrammes échangés à l'intérieur de Paris par les tubes pneumatiques.....

Décret concernant les traitements des inspecteurs, ingénieurs.....

Décret relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....

Décret relatif à la réduction des taxes de dépêches de presse, destinées à être publiées en Algérie et en Tunisie.....

Décret portant suppression du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret portant nomination du Directeur général des postes et télégraphes.....

Décrets rattachant au Ministère des finances les crédits ouverts en 1886 et en 1887 au Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec la République Argentine.....

Décret portant réorganisation de l'Administration centrale de la Direction générale des postes et des télégraphes.....

Décret désignant les emplois dans la Direction générale auxquels il devra être pourvu par le président de la République, par le Ministre des Finances et par le Directeur général.....

Décret autorisant la création de bureaux auxiliaires de poste.....

Décret relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....

Décrets portant extension du service des colis postaux aux relations avec le bureau de poste français de Shanghai.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
1	"	1	
3	"	54	
3	"	58 à 158	9°
7	"	375	
"	"	445	9°
1	"	8	10°
1	"	10	10°
3	"	79	10°
5	"	119	10°
6	"	138	10°
6	"	138	10°
6	"	138	10°
6	"	141	10°
7	"	152	10°
7	9	161	10°
7	"	164	10°
7	"	188	10°
7	"	189 et 204	10°

**Décrets. (Suite.)**

Décret portant extension du service des colis postaux aux relations des colonies ou établissements français avec la République Argentine.....

Décret fixant les taxes à acquitter pour les correspondances à destination ou en provenance du territoire de Cameroun.....

Décrets relatifs au service des colis postaux entre la France et le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande. . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial, dans les bureaux français établis en Turquie et à Shang-Haï, ainsi qu'à l'agence maritime de Tripoli de Barbarie, aux colis postaux échangés avec la Grande-Bretagne. . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Turquie (voie de Trieste), Diego-Suarez, Massouah, Cameroun, le Congo, la Grèce et l'île de Malte. . . . .

Décret organisant les services extérieurs de la régie des postes et des télégraphes. — Modifications apportées par les décrets ultérieurs. . . . .

Décret portant modification des taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Grande-Bretagne et la Grèce. . . . .

Décret concernant les recouvrements avec la Norvège. . . . .

Décret fixant les taxes à acquitter pour les correspondances à destination ou en provenance du territoire de la Compagnie de la Nouvelle-Guinée. . . . .

Décret concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec le Salvador. . . . .

Décret relatif à la réorganisation de l'école supérieure de télégraphie. . . . .

Décret relatif aux colis postaux échangés avec le Chili par la voie de Belgique ou d'Allemagne. . . . .

Décret concernant l'échange des mandats de poste avec la République de Salvador. . . . .

Décret portant fixation des taxes applicables aux télégrammes sémaphoriques. . . . .

Décret relatif à l'établissement de conducteurs destinés à l'éclairage électrique et au transport de force. . .

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de divers pays étrangers. (Togo et Samoa). . . . .

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés avec la République du Salvador et le territoire de Togo (Afrique occidentale). . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
7	"	205	10 <sup>e</sup>
7	"	210	10 <sup>e</sup>
9	"	230 et 248	10 <sup>e</sup>
9	"	249	10 <sup>e</sup>
9	"	257	10 <sup>e</sup>
9 sup.	"	283	10 <sup>e</sup>
10	"	373	10 <sup>e</sup>
1	"	1	
1	"	2	
2	"	21	
4	"	71	
5	"	102	
5	"	104	11 <sup>e</sup>
5	"	104	
6	"	122	
6	"	128	
6	"	130	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Décrets. (Suite.)</b>			
Décret concernant l'échange des mandats avec le Chili.....	7	" 156	11 <sup>e</sup>
Décret concernant les lettres des militaires et des marins.....	7	" 156	11 <sup>e</sup>
Décret relatif aux correspondances à destination ou en provenance des îles Marshall.....	9	" 303	11 <sup>e</sup>
Décret portant rattachement du service technique au service de l'exploitation en Algérie.....	10	" 312	11 <sup>e</sup>
Décret concernant la protection des câbles sous-marins, et convention y relative.....	10	" 316	11 <sup>e</sup>
Décret portant réorganisation des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne.....	11	58 340	11 <sup>e</sup>
Décret portant autorisation d'employer des cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.....	12	" 373	11 <sup>e</sup>
Décret modifiant l'article 2 du décret du 19 avril 1881. (Colis postaux.).....	12	" 374	11 <sup>e</sup>
<b>Délégués sénatoriaux.</b>			
Journaux et objets de correspondance adressés aux délégués sénatoriaux sans indication de nom propre....	6 sup.	" 371	3 <sup>e</sup>
<b>Demande.</b>			
Instruction des demandes d'emploi formées par d'anciens militaires.....	43	" 1477	4 <sup>e</sup>
<b>Dépêches télégraphiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)</b>			
<b>Dépenses. (Voir COMPTABILITÉ.)</b>			
Établissement des bordereaux de dépenses remboursables.....	21 sup.	94 5 et 6	3 <sup>e</sup>
Liquidation de dépenses sur le chapitre <i>Matériel</i> par le service de l'exploitation télégraphique.....	21 sup.	" 43 à 47	3 <sup>e</sup>
Payement des dépenses publiques. — Échange des pièces de dépenses acquittées par les percepteurs contre les fonds en numéraire dont peuvent disposer les receveurs des régies financières.....	22	" 48 à 50	3 <sup>e</sup>
Mandats de dépenses publiques non recouvrables par la poste.....	27	" 74	3 <sup>e</sup>
Payement de dépenses publiques par les receveurs des postes.....	31, } 2 <sup>e</sup> sup.	" 980 et 981	3
Liquidation des dépenses afférentes au service de la réparation des dérangements.....	35	148 132	3 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Dépenses. (Suite.)</b>				
Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.....	37	161	447 et 448	4 <sup>e</sup>
État de situation n° 1068 et situation n° 1071.....	4	"	78	11 <sup>e</sup>
Autorisation et évaluation de dépenses.....	4	"	79	11 <sup>e</sup>
<b>Dépôts régionaux.</b>				
Les dépôts régionaux sont dans les attributions des directeurs-ingénieurs.....	1	4	26	1 <sup>er</sup>
<b>Dérangements.</b>				
Constatacion, recherche et réparation des dérangements.....	1	2	22	1 <sup>er</sup>
Dérangements sur les lignes et dans les postes.....	5 sup.	30	296 à 298	1 <sup>er</sup>
Expériences et avis de service relatifs aux dérangements. — Réparation de dérangements. — Surveillants de garde. Rapports de tournées. — Liquidation des dépenses. — Registre des dérangements et rapports sur la marche du service.....	35	148	130 à 132	4 <sup>e</sup>
Relèvement de dérangement.....	1	"	65	8 <sup>e</sup>
Recherche des dérangements.....	5	330	203	8 <sup>e</sup>
Généralisation du dictionnaire des postes et des télégraphes.....	2	"	47	9 <sup>e</sup>
Circulaire relative aux dérangements de ligne.....	6	"	352	9 <sup>e</sup>
<b>Devis.</b>				
Devis des dépenses en matière de travaux à exécuter.....	5 sup.	30	291 295 et 303	3 <sup>er</sup>
Note circulaire relative aux renseignements à porter à la 4 <sup>e</sup> page des devis.....	1	"	27	10 <sup>e</sup>
<b>Dictionnaire des postes et des télégraphes.</b>				
Instruction n° 323. — Publication d'un nouveau dictionnaire des postes et des télégraphes.....	23	323	969	7 <sup>e</sup>
Annotations à faire au dictionnaire des postes et des télégraphes.....	24	"	1006	7 <sup>e</sup>
<b>Directeurs départementaux des postes et télégraphes.</b>				
Dénomination nouvelle des chefs de l'exploitation dans les départements.....	1	1	15 à 50	1 <sup>er</sup>
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des télégraphes.....	1	2	20 à 22	1 <sup>er</sup>
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des postes.....	1	3	23	1 <sup>er</sup>
Indication des points qui sont l'objet de leur service. Création d'une direction des postes et des télégraphes de la Seine (hors Paris).....	5 s. p.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
Arrêté supprimant la direction de la Seine (hors Paris).	32	"	1011	3 <sup>e</sup>
Rappel aux prescriptions de la circulaire du 28 février 1883.....	3	"	136	8 <sup>e</sup>
	10	"	383	10 <sup>e</sup>









INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Écoles. (Suite.)</b>			
Arrêté nommant les professeurs des cours de l'École professionnelle supérieure.....	7, 2 <sup>e</sup> sup.	" 272	11 <sup>e</sup>
Admission à l'École professionnelle supérieure (première section).....	11	" 360	11 <sup>e</sup>
<b>Élections.</b>			
Élections générales de 1881 à la Chambre des députés.....	39, 3 <sup>e</sup> sup.	178 771 à 773	4 <sup>e</sup>
Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....	39, 3 <sup>e</sup> sup.	" 777	4 <sup>e</sup>
Élections générales de 1881 à la Chambre des députés.....	39, 4 <sup>e</sup> sup.	178 bis 779 et 780	4 <sup>e</sup>
Circulaire concernant la neutralité à observer dans les élections par les agents des postes et des télégraphes.....	40 8	" 814 " 270	4 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup>
Dispositions réglementaires concernant l'affranchissement, l'expédition et la distribution des publications relatives aux élections.....	8	" 272	8 <sup>e</sup>
	8	" 280	8 <sup>e</sup>
Suppression des congés pendant la période électorale.	9	" 293	8 <sup>e</sup>
Arrêté abrogeant la décision du 9 novembre 1858, relative aux échantillons expédiés de l'Asile de la Teppe (Drôme).....	3	" 188	9 <sup>e</sup>
<b>Émoluments. (Voir TRAITEMENTS.)</b>			
<b>Encres.</b>			
Obligation pour les receveurs des postes de se pourvoir, chez les fournisseurs indiqués par l'Administration, des encres grasses nécessaires à leur service.....	25 26	" 407 et 408 " 465	5 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>
Encres oblitérantes.....	9	" 564	5 <sup>e</sup>
Encres à oblitérer. — Oblitération des timbres-poste.....	4 12	278 312 " 588	6 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup>
<b>Enquêtes. (Voir STATISTIQUE.)</b>			
<b>Enseignement. (Voir aussi ÉCOLES.)</b>			
Arrêté attachant le service de l'enseignement à la Direction du personnel.....	43 sup.	" 1533	4 <sup>e</sup>
Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans les écoles de télégraphie.....	2	" 184	8 <sup>e</sup>
L'enseignement fait partie des attributions de la 1 <sup>re</sup> division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.)..	1	" 12 et 13	1 <sup>er</sup>

**Entrepreneurs de transport de dépêches. (Voir TRANSPORT DES DÉPÊCHES.)**

**Enveloppes et bandes timbrées.**

Loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.....

Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.....

Arrêté ministériel concernant les enveloppes et bandes timbrées.....

Instruction relative aux enveloppes et bandes timbrées.....

Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes... ..

Arrêté et instruction relatifs à la vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes. ....

Echange contre des timbres-poste, des enveloppes et cartes postales mises hors d'usage avant emploi.....

Émission de bandes timbrées à 3 centimes.....

Erratum au Bulletin mensuel n° 12 du mois de décembre 1882.....

Émission d'enveloppes blanches à 5 centimes.....

Bandes timbrées; leur emploi.....

Enveloppes-annonces.....

Entretien dans un bon état de propreté des enveloppes et bandes timbrées.....

**Erreurs.**

Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....

**Etablissements de poste ou de télégraphe.**

Arrêté portant admission des communes non situées sur le passage des courriers, ou n'ayant pas une gare de chemin de fer, à concourir à la concession d'établissements de facteur-boîtier.—Modèle de convention avec les communes et circulaire aux préfets.....

Arrêté concernant la concession de recettes simples aux communes. — Modèle de convention avec les communes, et circulaire aux préfets.....

Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....

Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Interdiction de l'emploi de lampes à pétrole ou à essence minérale dans les bureaux de poste.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
4	"	169	5°
8	"	442	5°
9	"	540	5°
9	251	542	5°
11	"	599	5°
11	258	599	5°
12	265	772	5°
3	"	283	6°
4	"	307	6°
1	"	36	6°
17	"	748	7°
2	"	50	9°
5	"	121	10°
6	"	144	11°
1	"	169	2°
12	"	276 à 281	2°
14, 2° sup.	"	479 à 482	2°
19, sup.	"	724 et 725	2°
20	"	767 et 768	3°
23 sup.	"	248 et 249	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Établissements de poste ou de télégraphe. (Suite.)</b>			
Avis concernant les fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....	31 supp.	" 898	3°
Aménagement des salles d'attente réservées au public dans les bureaux.....	38	" 579	4°
Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux mixtes.....	44	" 1572	4°
Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....	1	220 2	5°
Décision concernant la suppression des bureaux de distribution en Algérie et la conversion de ces établissements en recettes de plein exercice de 4° classe.....	10	" 576	5°
Attributions des bureaux français de Tunisie.....	11	" 641	5°
Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe; vérification mensuelle de la caisse dans les recettes principales et dans les autres bureaux situés aux chefs-lieux du département.....	13	302 600 à 601	7°
Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....	1	" 66	8°
Conversion en recette de la distribution de poste française de Tanger.....	4	" 108	10°
Suppression de la distribution de Rhodes (Turquie).	8	" 226	10°
Classement des recettes de poste et de télégraphe de France et d'Algérie.....	9 sup.	" 297	10°
Changement de dénomination de deux bureaux de Paris.....	11	" 362	11°
<b>États. (Voir FORMULES.)</b>			
<b>Examens.</b>			
Examens d'admission aux cours préparatoires à l'École supérieure de télégraphie.....	2, 2° sup.	" 145	1°
Examens d'admission à l'École supérieure de télégraphie.....	2, 2° sup.	" 146	1°
Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes. (Arrêté du 23 octobre 1878.)	6 sup.	" 366 et 367	1°
Programme modifié de l'examen dit supérieur, pour l'admission aux emplois supérieurs. (Arrêté du 23 octobre 1878.).....	00 sup.	" 368 à 370	1°
Programmes des examens à subir pour le surnumérariat des postes et des télégraphes et arrêté y relatif..	19 sup.	" 716	2°
Programme des examens dits « du second degré » pour l'admission aux emplois supérieurs.....	19 sup.	" 717 et 718	2°
Résultats des examens du second degré en 1880....	24 32	" 354 1013	3° 3°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Examens. (Suite.)</b>				
Énumération des matières qui constituent la partie scientifique, géographique et administrative du programme pour les examens du second degré.....	26	"	459 à 464	3 <sup>e</sup>
Attribution d'une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....	38	"	576	4 <sup>e</sup>
Examen des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.	38	"	577 et 578	4 <sup>e</sup>
	43,	"	1527	4 <sup>e</sup>
	2 <sup>e</sup> sup.	"		
	12	"	793	5 <sup>e</sup>
Résultats des examens du second degré.....	12	"	593	6 <sup>e</sup>
	1	"	75	8 <sup>e</sup>
	1	"	12	9 <sup>e</sup>
	12	"	534	9 <sup>e</sup>
	12	"	526	10 <sup>e</sup>
Résultats des examens d'aptitude aux fonctions de contrôleur.....	8	"	488	
Rappel aux prescriptions de l'article 1214 de l'Instruction générale.....	15	"	687	6 <sup>e</sup>
Examens d'aptitude aux recettes de début.....	17	"	746	
Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	20	"	861	7 <sup>e</sup>
	8	"	269	8 <sup>e</sup>
	9	"	429	9 <sup>e</sup>
Obligation d'écrire lisiblement.....	3	"	122	8 <sup>e</sup>
Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	8	"	224	10 <sup>e</sup>
<b>Exercices.</b>				
Mandatement de termes de loyer imputables sur deux exercices ou de créances imputables sur deux lignes de la même nomenclature.....	26	113	452	3 <sup>e</sup>
	26	114	452 à 454	3 <sup>e</sup>
	38	172	572 et 573	4 <sup>e</sup>
Dispositions relatives à la clôture de l'exercice.....	6	242	276	5 <sup>e</sup>
	5	"	338	6 <sup>e</sup>
	18	312	764	7 <sup>e</sup>
	7	231	237	8 <sup>e</sup>
Dispositions nouvelles concernant les comptes de gestion et les procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....	6	242	276	5 <sup>e</sup>
<b>Exploitation.</b>				
Attributions de la division de l'exploitation télégraphique. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	8 et 9	1 <sup>er</sup>
Divisions et bureaux de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	9 à 12	1 <sup>er</sup>
Réunion des services de l'exploitation de la poste et du télégraphe sous l'autorité d'un chef unique dans chaque département.....	1	1	15 à 20	1 <sup>er</sup>



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Exploitation.</b> (Suite.)				
Attributions des directeurs départementaux de l'exploitation.....	1	2 et 3	20 à 24	1 <sup>er</sup>
Partage d'attributions et relations à établir entre le service de l'exploitation et le service technique.....	5	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
Relations du service de l'exploitation avec le service technique.....	21			
Circulaire relative à la nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique.....	31	"	867 et 868	3 <sup>e</sup>
<b>Exposition.</b>				
Rapport et décrets concernant l'ouverture d'une exposition internationale d'électricité.....	30	"}	837 à 840	3 <sup>e</sup>
Nomination, par décret, de la commission consultative appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité.....	32			
<b>Exprès.</b>				
Paiement de frais d'express avancés par les receveurs.	4	"	222 et 223	1 <sup>er</sup>
Demandes de distance pour le transport de télégrammes par express.....	29	"	784	3 <sup>e</sup>
Retards à éviter dans la liquidation des frais d'express	31	"	898	3 <sup>e</sup>
Frais d'express.....	44	219	1643 et 1644	4 <sup>e</sup>
Taxe d'express pour la remise d'un télégramme.....	7			
Express, recommandations diverses.....	8	"	520	5 <sup>e</sup>
<b>Facteurs.</b>				
Modification à la coiffure des facteurs de la poste...	2	"	115	1 <sup>er</sup>
Participation des facteurs du télégraphe à la réparation des dérangements.....	5	30	296	1 <sup>er</sup>
Avis relatif aux mutations de facteurs : article 1222 de l'Instruction générale à modifier.....	11			
Interdiction aux facteurs d'opérer aucune espèce de recouvrement en dehors de ceux dont ils sont régulièrement chargés par les receveurs.....	13	"}	381	2 <sup>e</sup>
Liquidation des frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.....	15			
Réunion sous un même émargement de la haute paye et du traitement des facteurs.....	19	"	682	2 <sup>e</sup>
Élévation du maximum de traitement des facteurs-chefs dans les départements.....	23	"}	248	3 <sup>e</sup>
Modifications dans le costume obligatoire des facteurs locaux et ruraux.....	24			
Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....	7	"	313	5 <sup>e</sup>
Frais de remplacement de facteurs. — Création d'une formule de mandats n° 316 quinquies.....	25	"	401 et 402	3 <sup>e</sup>
Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs et calculées d'après des dépêches portées à domicile.....	25	"	405	3 <sup>e</sup>
	34	147	94 à 96	4 <sup>e</sup>



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Fonds de concours.</b>				
Versement des sommes souscrites par les communes à titre de participation aux frais du service postal et télégraphique.....	14	64	429 et 430	2°
Versement dans les caisses des receveurs des finances des sommes provenant de sous-locations.....	17 sup.	76	624	2°
Mesures à prendre pour assurer la rentrée régulière des fonds de concours.....	25½	"	404	3°
Recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....	26	"	464 et 465	3°
Changements apportés dans le mode de recouvrement des fonds de concours.....	42, 3° sup.	200	1453 à 1455	4°
Fonds de concours pour dépenses du service télégraphique. — Envoi direct des déclarations de versement au Ministère.....	43	"	1477	4°
Recommandations au sujet du recouvrement des fonds de concours.....	2	227	54	5°
Fonds de concours. — Modifications à l'Instruction n° 200 et rappel aux dispositions de l'Instruction n° 227.....	4	236	179	5°
Fonds de concours. — Titres de perception relatifs aux lignes d'intérêt privé et aux communications téléphoniques.....	12	"	382	11°
<b>Fonds de subvention.</b>				
Modification de l'article 1070 de l'Instruction générale.....	26	"	737 et 738	3°
Visa des demandes de fonds pour les dépenses du service technique.....	31, 2° sup.	129	912	3°
Extension des dispositions de l'article 1070 de l'Instruction générale relatives aux demandes de subvention.	33	"	19	4°
Demandes de fonds de subvention pour le paiement sans retard des mandats.....	40, 2° sup.	"	935	4°
Demandes de fonds de subvention. — Modification des articles 1070 et 1073 de l'Instruction générale....	42, 2° sup.	"	1445 et 1446	4°
Bordereau détaillé des valeurs à joindre aux envois de fonds de subvention.....	13	"	607	7°
Demandes de fonds de subvention.....	12	"	532	10°
Instruction n° 362.....	2	362	22	11°
<b>Formules, états, registres, etc.</b>				
La formule de salutation est supprimée, à la fin des lettres, dans le service des postes aussi bien que dans celui des télégraphes.....	1	"	44	1°

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

Formules, modèles 31 et 32, du règlement de la comptabilité publique.....

Les indications de la formule de secours n° 573 doivent être remplies avec soin et précision.....

L'état statistique n° 62 du service rural est supprimé.....

Modification ou création de divers états, registres et formules pour les opérations de la comptabilité télégraphique : — Etat n° 303 bis (D). — Bordereau n° 316 (C). — Bordereau n° 316 bis (C bis). — Tableau n° 255 bis. — Registre n° 255 ter. — Registre n° 248. — Lettre d'envoi n° 237 bis. — Etat modifié n° 321, remplaçant l'ancien état n° 321 (J). — Formule spéciale n° 214.....

Etat n° 15 à intercaler entre les pages 804 et 805 du Manuel des franchises.....

Modification du registre n° 717 bis (2<sup>e</sup> partie).....

Suppression du registre n° 195, tenu dans les directions départementales.....

Mandat-carte modèle n° 16 octiès; registre n° 16 octiès et enveloppe n° 16 noniès. — Avis n° 126 relatif au paiement d'un mandat-carte; formule n° 36 bis pour régularisation d'un mandat-carte. — Certificat n° 81 en échange d'un mandat-carte déposé.....

Suppression des formules 247 et 247 bis.....

Etat remplaçant l'état n° 37, à intercaler entre les pages 870 et 872 du Manuel des franchises.....

Avis de paiement modèle n° 101 (mandats français).....

Suppression de l'emploi de la feuille d'avis n° 694 pour la correspondance directe des facteurs-boitiers avec es recettes dont ils ne relèvent pas.....

Modification apportée à la formule n° 80 bis.....

Carnet n° 217 destiné à indiquer les conditions d'abonnement aux journaux et recueils. — Registre n° 16 déciès affecté à la délivrance des mandats ayant pour objet une demande d'abonnement. — Enveloppe spéciale n° 16 undéciès pour le mandat n° 16 déciès.....

Tenue du registre n° 135 des changements de résidence.....

Enveloppe spéciale n° 12 bis et bordereau n° 212 concernant les valeurs à recouvrer. — Enveloppe 214 bis et bordereau 214 relatifs aux valeurs recouvrées.....

Registre n° 215 affecté à la description des opérations de recouvrement. — Etat n° 215 bis contenant le relevé des opérations de recouvrement effectuées pendant la quinzaine. — Etat 215 ter pour le résumé général des opérations de recouvrement effectuées dans le département.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
1	"	33	1 <sup>er</sup>
1 sup.	10	55	1 <sup>er</sup>
7	36	378	1 <sup>er</sup>
7, 2 <sup>e</sup> sup.	39	424 à 426	1 <sup>er</sup>
7, 3 <sup>e</sup> sup.	"	443	1 <sup>er</sup>
8	"	458	1 <sup>er</sup>
8, 2 <sup>e</sup> sup.	46	483	1 <sup>er</sup>
9	48	2, 3 et 4	2 <sup>e</sup>
11	"	109	2 <sup>e</sup>
11	"	124	2 <sup>e</sup>
11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	267 et 268	2 <sup>e</sup>
12	"	285	2 <sup>e</sup>
12	"	290	2 <sup>e</sup>
13	57	321 et 322	2 <sup>e</sup>
13	"	331 et 332	2 <sup>e</sup>
13 sup.	58	337, 338 et 382	2 <sup>e</sup>
13 sup.	"	385 et 386	2 <sup>e</sup>

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
13 sup.	59	386 à 388	2°
14, 2° sup.	67	477 et 478	2°
14, 2° sup.	"	479 à 482	2°
15	"	502	2°
15	"	503	2°
17	"	592 et 593	2°
19	78	668 à 671	2°
19	78	672 à 676	2°
19	"	682	2°
19, 2° sup.	81	734 et 735 754 à 756	2°
19, 2° sup.	81	750 à 753	2°
19, 2° sup.	81	754	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
20	"	773	2°
20, 3° sup.	"	805 à 814	2°
21 sup.	94	45	3°
21 sup.	94	46	3°
21 sup.	94	47	3°
22	95	61	3°

Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....

Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.....

Modèle de convention avec les communes relativement à la concession de recettes simples des postes....

Modèle de quittance pour les frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes....

Modèle de relevé pour les frais de remplacement des mêmes agents.....

Registres de mandats n° 16 (blanc et bleu) réunis en un seul registre imprimé sur papier rose.....

Modifications apportées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, à la tenue du livre-journal de caisse (n°s 28-797) et des sommiers de recettes (7-11) et de dépenses (8-11 bis).

Spécimen des sommiers de dépouillement des recettes et des dépenses, ainsi que du livre-journal de caisse du comptable.....

Formule nouvelle n° 1006 *ter* pour traitement et haute paye des facteurs.....

Registres n° 16 *ter* (départ) et n° 150 (arrivée) pour mandats télégraphiques. — Page modèle de ces registres.

État 662 *ter*, imprimés n° 736 *septiès*, n° 736 *sexiès* et n° 16 *quinqüiès* (mandats télégraphiques).....

Formule modèle C et formule modèle D (mandats télégraphiques).....

Formule n° 216 *bis* (remises sur les valeurs commerciales).....

Suppression des extraits de relevés de fonds de subvention (n° 80 *quater*) destinés à l'Administration centrale.....

Écritures à tenir dans les bureaux télégraphiques. — Modèle A, procès-verbaux; modèle B, rôle de départ; modèles C et D, rôles d'arrivée; modèle E, état hebdomadaire des retards.....

État des sommes dues pour indemnités de guêtres et de chaussures allouées aux facteurs des télégraphes....

État de décompte des sommes dues pour frais de déplacement aux agents et sous-agents de l'exploitation pour recherche de dérangements ou pour l'instruction des receveurs.....

Tableaux n° 1 et n° 2 concernant les tarifs applicables aux agents ou sous-agents de l'exploitation chargés de l'instruction télégraphique des receveurs ou envoyés à la recherche des dérangements.....

Relevé, modèle F, des irrégularités et incidents survenus dans le service postal.....

**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
Compte rendu, modèle G, des opérations de vérification des bureaux .....	22	95	62	3 <sup>e</sup>
État relatif aux avis de recettes .....	22	"	65 à 70	3 <sup>e</sup>
Formules 428 bis, 428 ter, 428 quater, 558 bis et 558 ter, 331 bis, 334, 226 bis (adjudication des services de transport de dépêches) .....	22 sup.	96	98 à 100	3 <sup>e</sup>
Formule 1122 pour le paiement des frais de missions spéciales et extraordinaires .....	22 sup.	"	103 et 104	3 <sup>e</sup>
Rappel d'un avis antérieur relatif à la suppression de la formule de salutation .....	22 sup.	"	105	3 <sup>e</sup>
Formules à employer pour les mandats à destination des États-Unis .....	23 sup.	"	230 et 231	3 <sup>e</sup>
Modèles du mandat et de l'avis d'émission américains .....	23 sup.	"	243 à 246	3 <sup>e</sup>
Carnet des bons pour réponse internationale payée et modèle de ce carnet .....	23, 2 <sup>e</sup> sup.	100	271, 277	3 <sup>e</sup>
États O et O bis pour le relevé des bons internationaux délivrés ou reçus en paiement. — Modèles de ces états .....	23, 2 <sup>e</sup> sup.	100	272 et 273, 279 à 282	3 <sup>e</sup>
Création du bordereau n° 12 ter, de l'extrait du bordereau n° 12 bis et d'un état, modèle n° 68, résumant divers certificats de recette et de dépense qui ne seront plus joints à la comptabilité; suppression du bordereau n° 80 quater .....	24	101	290	3 <sup>e</sup>
Modifications à faire sur diverses pages des bordereaux mensuels n° 12 bis .....	24	"	298 à 303	3 <sup>e</sup>
États, modèles A et B, pour la liquidation et le paiement des frais de route et d'intérim .....	24	"	305 à 308	3 <sup>e</sup>
Registre n° 215 supplémentaire, imprimé sur papier jaune, pour les recouvrements de valeurs d'origine étrangère. — État spécial n° 215 ter pour le résumé général des recouvrements d'origine étrangère .....	24	105	326 et 327	3 <sup>e</sup>
Création d'une formule de mandat n° 316 quinquies pour avances de frais de remplacement de facteurs .....	25	"	405	3 <sup>e</sup>
Comptes sommaires n° 51 bis et 52 bis .....	27	"	706	3 <sup>e</sup>
Formules pour la liquidation des indemnités de services supplémentaires et de nuit .....	31, 2 <sup>e</sup> sup.	130	923 à 950	3 <sup>e</sup>
Formules pour la liquidation des dépenses de la télégraphie privée .....	31, 2 <sup>e</sup> sup.	131	959 à 976	3 <sup>e</sup>
Tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses .....	31, 2 <sup>e</sup> sup.	"	978 et 979	3 <sup>e</sup>
Création d'une formule portant le n° 346 ter, destinée à justifier les remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office .....	32	"	1018 à 1020	3 <sup>e</sup>
Formules pour la liquidation mensuelle des frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs .....	33	138	5 à 8	4 <sup>e</sup>



**Formules, états, registres, etc. (Suite.)**

Suppression ou modification de divers registres et formules concernant le service des mandats français et internationaux.....

Modifications apportées à la formule n° 593.....

Modifications apportées dans le libellé des formules n° 299 bis et 299 ter. — Établissement de ces formules en triple expédition.....

Annulation au registre n° 135 des avis de changement de résidence dont le délai est expiré.....

Registre spécial, modèle D, pour l'enregistrement des incidents de ligne.....

États, modèles A, B et C, et registre, modèle D, concernant les dérangements sur les lignes.....

État et registre, modèle E, présentant le relevé trimestriel des déviations prises sur les fils.....

Suppression des formules suivantes, concernant les recouvrements : 1° du bordereau 212, 2° partie; 2° du bordereau 214; 3° du relevé 215 bis. — Mise en service de la formule 215 quater.....

Mandats télégraphiques; suppression de l'avis de paiement n° 736 septies. — Avis émission n° 736 sexties adressé directement au bureau payeur sous une enveloppe nouvelle n° 736 septies.....

Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....

Nouvelle formule n° 299 octies concernant le nouveau mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des postes.....

Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305, concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....

Revision des formules de mandats de dépenses publiques en usage. — Création de nouvelles formules...

Suppression de l'état sommaire des mandats télégraphiques, modèle n° 151.....

Création, modification et suppression de formules pour les transports de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....

Formules pour servir à l'établissement de procurations.....

Création d'une formule spéciale n° 390 quinquies fournissant un extrait des procès-verbaux de vérification des bureaux.....

État, modèle n° 262, des retenues effectuées sur les salaires des ouvriers commissionnés.....

Notification relative à la formule n° 803.....

Réimpression d'avis au public.....

Suppression ou modification de formules.....

Modification et réduction des formules de demandes de timbres-poste, chiffres-taxes, etc.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
33	140	10	4 <sup>e</sup>
33	"	18	4 <sup>e</sup>
34	"	100 et 101	4 <sup>e</sup>
34	"	101	4 <sup>e</sup>
35	148	132	4 <sup>e</sup>
35	148	135 à 141	4 <sup>e</sup>
35	148	142	4 <sup>e</sup>
36	157	220 et 221	4 <sup>e</sup>
36	158	222 à 224	4 <sup>e</sup>
37	"	457	4 <sup>e</sup>
38	165	546 et 547	4 <sup>e</sup>
38	"	580	4 <sup>e</sup>
40, 2 <sup>e</sup> sup.	188	916 à 925	4 <sup>e</sup>
42	"	1073	4 <sup>e</sup>
42, 2 <sup>e</sup> sup.	196	1415 à 1422	4 <sup>e</sup>
43	"	1479	4 <sup>e</sup>
44	211	{ 1544 à 1547 et 1548 }	4 <sup>e</sup>
44	213	1551 et 1553	4 <sup>e</sup>
3	"	143	8 <sup>e</sup>
3	"	146	8 <sup>e</sup>
2	"	121	8 <sup>e</sup>
6	"	229	8 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Formules, états, registres, etc. (Suite.)</b>			
État 215 <i>quater</i> à l'usage des receveurs et d'un état 215 <i>quinquies</i> à l'usage des directeurs, pour le résumé des opérations de recouvrement du trimestre.....	44	1575	4°
Formule n° 776 <i>bis</i> pour les procès-verbaux des irrégularités télégraphiques.....	44 sup.	218 1639 à 1641	4°
Carnet, modèle n° 345 <i>bis</i> , pour réponses payées intérieures.....	44 sup.	219 1642	4°
Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77) exclusivement relatives au service de la caisse d'épargne. — Suppression des bordereaux journaliers négatifs.....	44 sup.	2 1647, 1648, 1650, 1651 et 1652.	4°
Carnet de sortie et de rentrée, modèle n° 78, des registres de versements à l'usage de la caisse d'épargne..	44 sup.	2 1648 et 1653	4°
Modifications apportées au registre n° 215 des recon- vements.....	1	" 28	5°
Demandes de formules imprimées pour la caisse d'épargne postale.....	2	" 64	5°
Modification à la formule n° 215 télégraphique.....	2	" 149	5°
Création d'un bordereau mensuel n° 12 <i>quater</i> ; sup- pression de l'avis de recettes n° 24 <i>ter</i> .....	3	232 128	5°
Addition à la formule n° 156.....	3	" 142	5°
Création de deux nouvelles formules portant les numéros 347 <i>bis</i> et 1143 <i>quinquies</i> . — Remaniement de la formule n° 1176. — Emploi de ces formules.....	5	237 220	5°
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. — Créa- tion de nouvelles formules et modifications à apporter aux formules actuellement en usage jusqu'au moment de leur réimpression.....	7 sup.	246 366	5°
Suppression du registre n° 19.....	9	" 545	5°
Suppression des états n° 50 <i>bis</i> annexes roses, des comptes sommaires n° 51 <i>bis</i> roses et des certificats annexes n° 263 <i>bis</i> et 275 <i>bis</i> roses.....	12	" 781	5°
Délai de garde dans les bureaux de poste des feuilles d'avis n° 2 et 3.....	2	272 101	
Renvoi des feuilles d'avis n° 8 et 8 <i>quater</i> aux bu- reaux d'origine.....	3	274 271	6°
Envoi des relevés de vérification n° 389.....	10	" 530	
Classement des formules d'avis.....	6	" 231	8°
Suppression de la formule n° 234.....	10	" 325	8°
Suppression de formules relatives à la comptabilité. matière des timbres-postes.....	1	" 8	9°
Paris à l'usage des services par conducteurs de train.	3	" 40 <sup>5</sup>	9°
Réimpression de la formule de virement n° 13 <i>sexies</i> .	1	" 7	10°
Modifications apportées à l'étiquette n° 21.....	2	" 70	10°
Modifications aux avis de recettes de mois et de quinzaines.....	7	" 217	10°
Suppression des avis 1277 et 1278.....	10	" 385	10°
Modifications à la formule n° 1178 (titres de per- ception).....	6	" 148	11°
<b>Fournisseurs. (Voir Tarifs.)</b> Changement apporté au tarif des fournisseurs de l'administration.			

**Frais.** (Voir aussi INDEMNITÉ.)

Les agents du service de l'inspection n'ont droit à des frais spéciaux pour missions extraordinaires que dans des cas déterminés.....

    Paiement des frais d'express avancés par les receveurs.....

    Frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur par les agents des postes et télégraphes, en dehors des limites de leur circonscription. (Arrêté du 31 juillet 1878.) . .

*Idem.* . . . . .

    Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique. . . . .

    Arrêté fixant les frais de mission à l'étranger.....

    Frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.....

    Mode de liquidation des indemnités pour déplacements, missions et intérim exécutés en vertu d'ordres émanés du bureau du personnel.....

    Indemnités pour frais d'aide. — Obligation pour les receveurs de s'assurer, au moyen de ces indemnités, le concours effectif des auxiliaires nécessaires à la bonne exécution du service.....

    Liquidation des frais de tournées ordinaires des inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation télégraphique.....

    Circulaire relative à la liquidation des frais de missions spéciales et extraordinaires.....

    Liquidation et paiement des frais de route et d'intérim.....

    Droit des agents détachés dans les stations balnéaires à l'intégralité des frais de séjour.....

    Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants.....

    Frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs. — Liquidation mensuelle.....

    Décision concernant les frais de découcher des sous-agents et ouvriers du service technique.....

    Liquidation des frais de premier établissement.....

    Mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des télégraphes et des facteurs locaux et ruraux des postes, ainsi que des indemnités pour travaux et services extraordinaires et de nuit.....

    Note relative à la liquidation des frais de route et de séjour.....

    Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants.....

    Recommandations relatives à l'établissement des états d'indemnités pour frais de route et de remplacements et d'intérim.....

    Circulaire relative aux frais de déplacement alloués pour travaux neufs aux ingénieurs du service technique.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
4	"	215	1 <sup>er</sup>
4	"	222 et 223	1 <sup>er</sup>
4 sup.	"	237 à 239	1 <sup>er</sup>
8	"	453	1 <sup>er</sup>
6	32	309	1 <sup>er</sup>
13 sup.	"	396 et 397	2 <sup>e</sup>
15	"	501	2 <sup>e</sup>
17	"	821	7 <sup>e</sup>
19	"	325	8 <sup>e</sup>
17	"	591	2 <sup>e</sup>
21	88	4	3 <sup>e</sup>
22	"	74	3 <sup>e</sup>
22 sup.	"	103 et 104	3 <sup>e</sup>
24	102	304 à 308	3 <sup>e</sup>
24	"	354	3 <sup>e</sup>
27	"	705	3 <sup>e</sup>
30	"	814	3 <sup>e</sup>
31, 2 <sup>e</sup> sup.	"	977	3 <sup>e</sup>
33	138	4 à 8	4 <sup>e</sup>
35 sup.	"	202	4 <sup>e</sup>
36	"	227	4 <sup>e</sup>
38	165	546 à 548	4 <sup>e</sup>
3	"	152	5 <sup>e</sup>
1	"	64	8 <sup>e</sup>
7	"	315	5 <sup>e</sup>
9	"	295	8 <sup>e</sup>
10	"	325	8 <sup>e</sup>
5	"	182	8 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Frais de route.</b>			
Frais de découper alloués aux surveillants-facteurs et aux facteurs-surveillants.....	11	485	9°
Frais de premier établissement.....	2 3	107 287	6°
Rappel des instructions relatives à la liquidation des indemnités pour frais de remplacements et d'intérim... Établissement des demandes de remboursement des frais de remplacement (formule n° 913.).....	19 3	821 49	7°
<b>Frais de régie et de loyer.</b>			
Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....	37	456 et 457	3°
<b>Franchises postales.</b>			
Attributions du bureau des franchises, tarifs et contraventions.....	1	10 et 11	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise au Ministre de la guerre pour la correspondance de service avec les archevêques et évêques. — 46° supplément au Manuel des franchises.	1	46 et 47	1 <sup>er</sup>
Conditions mises à l'échange de publications en franchise entre les sociétés savantes.....	1 sup.	63	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise à des ministres du culte réformé, pour leur correspondance de service. — 48° supplément au Manuel des franchises.....	1 sup.	66 et 67	1 <sup>er</sup>
Concessions et suppressions de franchises relatives au service de l'Algérie. — 49° supplément au Manuel des franchises.....	1 sup.	68 à 93	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise pour la correspondance du Ministre des travaux publics avec divers fonctionnaires du service des bâtiments civils et palais nationaux. — 50° supplément au Manuel des franchises.....	2 sup.	138 et 139	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise pour la correspondance relative à la reconstitution des formalités hypothécaires du bureau de Tulle. — 51° supplément au Manuel des franchises.....	2 sup.	138 et 139	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise : 1° pour la correspondance du service sanitaire maritime de l'Algérie; 2° pour la correspondance relative à l'exécution des lignes de chemin de fer de Pau à Oloron, Puyôo à Saint-Palais et embranchements. — 52° supplément au Manuel des franchises.....	7	402 à 405	1 <sup>er</sup>
Franchises postales accordées au sous-secrétaire d'État du Ministère des travaux publics. — 53° supplément au Manuel des franchises.....	7 sup.	418 et 419	1 <sup>er</sup>
Concession de franchise postale pour la correspondance relative au service vétérinaire de l'armée. — 54° supplément au Manuel des franchises.....	7, 3 <sup>e</sup> sup.	442 et 443	1 <sup>er</sup>
Franchises postales militaires. — Publication d'un relevé de ces franchises et d'un 55° supplément au Manuel des franchises. — Modifications à apporter à ce document.....	8, 2 <sup>e</sup> sup.	513 à 543	1 <sup>er</sup>

**Franchises postales. (Suite.)**

Erratum au Manuel des franchises. . . . .

Création d'une griffe pour la franchise postale, à l'usage du Ministre des postes et des télégraphes. . . . .

Concession de franchise pour la correspondance de service du Ministre de l'Agriculture et du Commerce avec les présidents des chambres consultatives des arts et manufactures. — Publication d'un 56<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises. . . . .

Extension de la circonscription dans laquelle la correspondance des intendants militaires entre eux peut circuler en franchise. . . . .

État indiquant les circonscriptions des inspections générales des ponts et chaussées. . . . .

Objets assimilés à la correspondance de service pendant une période déterminée pour l'exécution de la loi du 22 décembre 1878, portant réduction du droit de timbre des effets de commerce. . . . .

Modification d'une franchise postale. — Publication d'un 57<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises. . . . .

Contraventions en matière de franchise postale. — Avis d'envois de fonds transmis par les receveurs particuliers des finances aux trésoriers-payeurs généraux. — Insertion de billets de banque dans les dépêches expédiées en franchise. . . . .

Modification au Manuel des franchises en ce qui concerne les circonscriptions des sous-inspecteurs du service des enfants assistés du département de la Seine. . . . .

Abus en matière de franchises postales. — Mesures à prendre en vue de leur répression. . . . .

Publication d'un 58<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance en Algérie. . . . .

Rectifications à apporter au Manuel des franchises. . . . .

Suppression et concession de franchises postales concernant le service de la marine et des colonies. — Publication d'un 59<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises. . . . .

Franchise postale pour le service des enfants assistés de l'Algérie. — Publication d'un 60<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises. . . . .

Franchise postale accordée au sous-secrétaire d'État des finances. — Publication d'un 61<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises. . . . .

Changement de dénomination d'un fonctionnaire militaire. — Transfert de droits de franchise postale. . . . .

Franchises accordées aux greffiers des cours et tribunaux pour le service du recouvrement des condamnations judiciaires. — Publication d'un 62<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
9	"	36	2 <sup>e</sup>
9 sup.	"	43	2 <sup>e</sup>
10	"	88 et 89	2 <sup>e</sup>
11	"	124	2 <sup>e</sup>
11	"	124	2 <sup>e</sup>
11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	271 et 272	2 <sup>e</sup>
11, 2 <sup>e</sup> sup.	"	272 et 273	2 <sup>e</sup>
13	"	331	2 <sup>e</sup>
15	"	523	2 <sup>e</sup>
16	71	543 et 544	2 <sup>e</sup>
17	"	614 et 615	2 <sup>e</sup>
17	"	614 et 615	2 <sup>e</sup>
18	"	662 et 663	2 <sup>e</sup>
19	"	708 et 709	2 <sup>e</sup>
21	"	34 et 35	3 <sup>e</sup>
21 sup.	"	55 et 56	3 <sup>e</sup>
22	"	92 et 93	3 <sup>e</sup>



**Franchises postales. (Suite.)**

Franchise accordée à la correspondance de service des rapporteurs près les conseils de guerre avec les maires. — Publication d'un 63<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales . . . . .

Modifications à apporter à l'état n<sup>o</sup> 12 figurant aux pages 796 à 801 du Manuel des franchises postales et présentant les circonscriptions des directions d'artillerie. Concession de franchise au sous-secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères. — Publication d'un 64<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchise postale pour les lettres concernant le corps expéditionnaire de Tunisie . . . . .

Avis relatif aux abus de franchise . . . . .

Correspondance officielle des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger . . . . .

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département de la Seine. — Publication d'un 65<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département du Doubs. — 66<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchise postale de l'intendante de la maison d'éducation des Loges. — Modifications au Manuel des franchises . . . . .

Publication d'un 67<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales . . . . .

Arrêté complétant l'état général des franchises B . . . . .

Franchise postale de l'intendante de la maison d'Écouen. — Modifications au Manuel des franchises . . . . .

Franchise postale conférée à la correspondance officielle provenant ou à destination des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger . . . . .

Maximum de poids des paquets circulant en exemption de port . . . . .

Publication d'un 68<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

Publication d'un 69<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

Documents et publications imprimés destinés à la Bibliothèque nationale. — Publication d'un 70<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

Franchises postales du Ministre du commerce. — 71<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

Modification au Manuel des franchises . . . . .

Franchises postales du Ministre de la marine et des colonies. — 72<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises . . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
24	"	380 et 381	3 <sup>e</sup>
33 sup.	"	77	4 <sup>e</sup>
34	"	120 et 121	4 <sup>e</sup>
35 sup.	"	209 et 210	4 <sup>e</sup>
I	"	38	6 <sup>e</sup>
36	"	227 et 228	4 <sup>e</sup>
36	"	229	4 <sup>e</sup>
36	"	256 et 257	4 <sup>e</sup>
36	"	258 et 259	4 <sup>e</sup>
37	"	473	4 <sup>e</sup>
40	"	854 et 855	4 <sup>e</sup>
41	"	947	4 <sup>e</sup>
42	"	1095	4 <sup>e</sup>
43	204	1474	4 <sup>e</sup>
43, 2 <sup>e</sup> sup.	207	1525 et 1526	4 <sup>e</sup>
1	"	43	5 <sup>e</sup>
2	"	63	5 <sup>e</sup>
3	"	151	5 <sup>e</sup>
4	"	185	5 <sup>e</sup>
5	"	224	5 <sup>e</sup>
6	"	284	5 <sup>e</sup>



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....	10	" 587	5°
Usage de la griffe à contreseing .....	10	" 589	5°
Franchises du corps expéditionnaire de Tunisie.....	1	" 38	
Franchises postales pour le service du contrôle de l'administration de l'armée .....	1	" 40 à 57	
Publication d'un 73° supplément au Manuel des franchises et d'un 1 <sup>er</sup> supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales.....	1	" 42	
Publication d'un 74° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe de ce manuel. — Établissement hippique de Suippes.— Haras en Algérie.....	2	" 129	
Publication d'un 75° supplément au Manuel des franchises postales. — Chèques émis en paiement de droits de douane.....	2	" 136 à 139	
Publication d'un 76° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe. — Service de santé des corps d'armée.....	2	" 136 à 143	
3° supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales. — Gendarmeries franco-belges.....	3	" 291	
Publication d'un 77° supplément au Manuel des franchises postales.....	3	" 294	
Inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires :			6°
Annotations au Manuel des franchises. — Instituteurs primaires libres.....	5	" 345	
Erratum à l'annexe du Manuel.....	5	" 345	
Franchises postales. — Service de la justice en Tunisie. — 78° supplément au Manuel et 4° supplément à l'annexe.....	5	" 353	
Erratum au Manuel des franchises postales.....	7	" 427 et 428	
Franchises postales. — Commissaire du Gouvernement au Tonkin. — 79° supplément au Manuel.....	7	" 433	
Addition à l'état général des franchises.....	8	" 455	
Franchises. — Ministre de l'agriculture — Service hydraulique agricole. — 80° supplément au Manuel...	8	" 482	
Franchises postales. — Payeur général et préposés payeurs en Tunisie. — 81° supplément au Manuel....	8	" 484	
Service sanitaire et service de l'artillerie de marine. — Publication d'un 82° et d'un 83° suppléments au Manuel des franchises postales.....	10	" 532	
84° supplément au Manuel des franchises. — Inspecteurs généraux des forêts en tournée.....	16	21 714	
Erratum au Manuel des franchises postales.....	17	" 743	

**Franchises postales. (Suite.)**

Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....

Usage de la griffe à contreseing .....

Franchises du corps expéditionnaire de Tunisie.....

Franchises postales pour le service du contrôle de l'administration de l'armée .....

Publication d'un 73° supplément au Manuel des franchises et d'un 1<sup>er</sup> supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales.....

Publication d'un 74° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe de ce manuel. — Établissement hippique de Suippes.— Haras en Algérie.....

Publication d'un 75° supplément au Manuel des franchises postales. — Chèques émis en paiement de droits de douane.....

Publication d'un 76° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2° supplément à l'annexe. — Service de santé des corps d'armée.....

3° supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales. — Gendarmeries franco-belges.....

Publication d'un 77° supplément au Manuel des franchises postales.....

Inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires :

Annotations au Manuel des franchises. — Instituteurs primaires libres.....

Erratum à l'annexe du Manuel.....

Franchises postales. — Service de la justice en Tunisie. — 78° supplément au Manuel et 4° supplément à l'annexe.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

Franchises postales. — Commissaire du Gouvernement au Tonkin. — 79° supplément au Manuel.....

Addition à l'état général des franchises.....

Franchises. — Ministre de l'agriculture — Service hydraulique agricole. — 80° supplément au Manuel...

Franchises postales. — Payeur général et préposés payeurs en Tunisie. — 81° supplément au Manuel....

Service sanitaire et service de l'artillerie de marine. — Publication d'un 82° et d'un 83° suppléments au Manuel des franchises postales.....

84° supplément au Manuel des franchises. — Inspecteurs généraux des forêts en tournée.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Franchises postales. (Suite.)</b>				
Suppressions au Manuel des franchises postales. —				
Reconstitution des actes de l'état civil de Paris.....				
18	"	776	7 <sup>e</sup>	
Franchises postales. — Etablissements hippiques de				
la division de Constantine et de la Tunisie. — Publica-				
tion d'un 85 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises				
postales et d'un 5 <sup>e</sup> supplément à l'annexe de ce Ma-				
20	"	862		
Franchises postales. — Trésoriers-payeurs dans les				
colonies. — Publication d'un 86 <sup>e</sup> supplément au Ma-				
nuel des franchises postales.....				
21	"	898		
Concession et suppression de franchises postales. —				
Service de la marine. — 87 <sup>e</sup> supplément au Manuel des				
franchises; 6 <sup>e</sup> supplément à l'annexe de ce Manuel...				
22	"	932		
Nouvel état n <sup>o</sup> 1 bis.....				
5	"	180		
Franchises postales. — Corps expéditionnaire de Ma-				
dagascar.....				
6	"	230		
Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et mo-				
difications de franchises.....				
7	"	237		
Corrections au Manuel des franchises.....				
7	"	239		
Franchises postales des agents consulaires et diplo-				
matiques de France à l'étranger.....				
7	"	257		
Objets assimilés à la correspondance de service.				
(Décision du 11 juillet 1885.).....				
7	"	257		
Publication d'un 88 <sup>e</sup> supplément au Manuel des				
franchises (Tunisie).....				
7	"	259		
Modifications au Manuel.....				
8	"	278		
Suppressions de franchises postales.....				
8	"	279		
Publication d'un 89 <sup>e</sup> supplément au Manuel des				
franchises postales et d'un 7 <sup>e</sup> supplément à l'Annexe				
de ce Manuel.....				
9	"	304		
Modifications au Manuel des franchises postales. —				
Correspondance officielle des Ministres pour les séna-				
teurs et les députés.....				
	"	306		
Franchise postale du président de la commission de				
reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Pro-				
longation d'une année.....				
9	"	306		
9	"	306		
Rétablissement d'une franchise postale.....				
12	"	367		
Annotation au Manuel des franchises.....				
1	"	6		
Franchises postales des agents consulaires et diplo-				
matiques de France à l'étranger. — Nouvelles recom-				
mandations.....				
1	"	10		
Publications d'un 90 <sup>e</sup> et d'un 91 <sup>e</sup> supplément au				
Manuel des franchises postales.....				
2	"	49		
Publications des 92 <sup>e</sup> et 93 <sup>e</sup> suppléments au Manuel				
des franchises postales et d'un 8 <sup>e</sup> supplément à l'annexe				
de ce Manuel.....				
3	"	200		
			8 <sup>e</sup>	
			9 <sup>e</sup>	
			9 <sup>e</sup>	
			9 <sup>e</sup>	

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
Annotations au Manuel des franchises postales.....	4	"	217	9°
Abus de franchises postales.....	4	"	228	9°
Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prolongation d'une année.....		"	228	9°
Publication d'un 94° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 9° et 10° suppléments à l'annexe de ce Manuel.....	8	"	422 et 424	9°
Franchise postale temporaire. — Service sanitaire..	8	"		9°
Publication d'un 95° supplément au Manuel des franchises postales.....		"	432	9°
Modifications au Manuel des franchises.....		"	432	9°
Franchises postales pour l'Exposition universelle de 1889, à Paris. — Décision du 27 septembre 1886.....	10	"	439	9°
Franchises postales. — Correspondance officielle des préfets, sous-préfets, commandants de régions militaires avec les agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.....		"	440	9°
Décision du 2 octobre 1886. — Franchise temporaire pour le service sanitaire.....	10	"	441	9°
96° supplément au Manuel des franchises. — 1° Service des ponts et chaussées en Algérie. — 2° Service de protection des enfants du premier âge.....	10	"	442	9°
Franchise postale. — Correspondance du corps expéditionnaire du Cambodge.....	10	"	444	9°
Publication d'un 98° supplément au Manuel des franchises. — Élection au Conseil départemental de l'enseignement primaire. — Franchise postale.....	11	"	489	9°
Publication d'un 11° supplément à l'annexe au Manuel des franchises postales.....	12	"	532 et 533	9°
Décision du 9 décembre 1886. — Franchise postale. — Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....	1	"	529	9°
Publication d'un 99° supplément. — Revision des listes électorales de Paris.....	2	"	73	10°
Modifications au manuel des franchises.....	4	"	101	10°
Service de la Caisse nationale des retraites en Algérie — Décision du 22 mars 1887.....	4	"	112	10°
Modifications au manuel des franchises postales.....	6	"	144	10°
Décision du 4 juillet 1887.....	7	"	215	10°
Service militaire. — Décision du 10 septembre 1887.		"	277	10°
Service des douanes. — Décision du 13 septembre 1887.....	9	"	278	10°
Décisions des 8 et 11 octobre 1887.....	10	"	388	10°
Décision du 26 octobre 1887.....	11	"	402	10°
Service des douanes. — Décision du 16 décembre 1887.....	1	"	16	11°
Pêches maritimes. — Décision du 21 décembre 1887	1	"	16	11°
Modifications au manuel des franchises.....	2	"	1	11°
Décret du 7 février 1888.....	2	"	32	11°

**Franchises postales. (Suite.)**

Publication d'un 108<sup>e</sup> supplément.....

Publication d'un 109<sup>e</sup> supplément.....

Décret concédant la franchise postale au Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, pour le service de l'Exposition universelle des beaux-arts de 1889.....

Service des douanes. — Publication d'un 110<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales.....

Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prorogation d'une année.....

Franchise postale pour l'Exposition universelle de 1889 à Paris.....

Service de la télégraphie optique en Algérie et en Tunisie. — Publication d'un 111<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 12<sup>e</sup> supplément à l'annexe à ce Manuel.....

13<sup>e</sup> supplément à l'annexe au manuel des franchises postales. (Franchises du service militaire.).....

Publication d'un 112<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales.....

Publication d'un 113<sup>e</sup> supplément au manuel des franchises postales.....

Service du recrutement. — Publication d'un 114<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 14<sup>e</sup> supplément à l'annexe à ce Manuel.....

Publication d'un 115<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 15<sup>e</sup> supplément à l'annexe..

Décret portant autorisation d'employer les cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.....

**Franchises télégraphiques.**

Dispositions propres à supprimer les abus de franchise télégraphique.....

Avis relatif aux abus de franchise télégraphique....

Complément de l'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1875.....

Modification de l'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1875.....

Réglementation du droit de franchise télégraphique sur le parcours des câbles de la Compagnie française de Paris à New-York.....

Télégraphie officielle et franchises télégraphiques...

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
3	"	65	11 <sup>e</sup>
3	"	66	11 <sup>e</sup>
4	"	76	11 <sup>e</sup>
4	"	86	11 <sup>e</sup>
6	"	149	11 <sup>e</sup>
7	"	192	11 <sup>e</sup>
7	"	193	11 <sup>e</sup>
8	"	293	11 <sup>e</sup>
8	"	294	11 <sup>e</sup>
9	"	307	11 <sup>e</sup>
10	"	335	11 <sup>e</sup>
11	"	369	11 <sup>e</sup>
12	"	373	11 <sup>e</sup>
3 sup.	21	183 et 184	1 <sup>er</sup>
6	"	311	1 <sup>er</sup>
7	"	381	1 <sup>er</sup>
9	"	13	2 <sup>e</sup>
21	"	2 et 3	3 <sup>e</sup>
40, 2 <sup>e</sup> sup.	187	907 à 915	4 <sup>e</sup>

**Franchises télégraphiques. (Suite.)**

Concession de franchise télégraphique à l'administrateur apostolique de la Tunisie.....

Copie des dépêches visées signalées pour abus ou contraventions.....

Modifications à apporter à l'état général des franchises télégraphiques.....

Décision déterminant les franchises des fonctionnaires de la marine en Algérie.....

État général des franchises télégraphiques. — Réimpression. — Approvisionnement du service.....

Modifications à l'état des franchises télégraphiques.....

Franchises télégraphiques. — Rappel des dispositions de l'Instruction n° 187.....

Franchises télégraphiques. — Corps d'occupation de Tunisie.....

Franchises télégraphiques. — Guerre, finances et travaux publics.....

Franchises télégraphiques pour le service du contrôle l'administration de l'armée.....

Franchises télégraphiques pour les opérations ou mise marche des jeunes soldats.....

Franchise télégraphique pour le service des haras en Algérie.....

Franchises télégraphiques pour le service des gendarmeries franco-belges et pour les questions relatives à l'hygiène des troupes.....

Franchises télégraphiques. — Service de la justice en Tunisie.....

Franchise télégraphique accordée à l'inspecteur général permanent de cavalerie en Tunisie.....

Modifications à l'état général des franchises télégraphiques.....

Addition à l'état général des franchises télégraphiques.....

Franchises télégraphiques. — Limites de ces franchises.....

Erratum à l'état général des franchises télégraphiques et à l'annexe d'un bulletin mensuel.....

Télégrammes officiels. — Visa.....

Modifications à l'état général des franchises télégraphiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction	de la page.	du volume.
44, 2 <sup>e</sup> sup.	216	1686	4 <sup>e</sup>
1	"	44	5 <sup>e</sup>
4	"	185	5 <sup>e</sup>
5	"	229 à 230	5 <sup>e</sup>
5	"	229	5 <sup>e</sup>
10	"	589	5 <sup>e</sup>
11 sup.	"	713	5 <sup>e</sup>
6	"	224	8 <sup>e</sup>
7	"	238 et 239	8 <sup>e</sup>
8	"	278	8 <sup>e</sup>
10	"	324	8 <sup>e</sup>
12	"	780	5 <sup>e</sup>
1	"	38 et 39	
1	"	40	
1	"	40 et 41	
2	"	128	
2	"	129	6 <sup>e</sup>
3	"	291 et 296	
5	"	353	
6	"	395	
7	"	428	
8	"	455	6 <sup>e</sup>
16	"	7077	
8	"	486	
10	"	516	7 <sup>e</sup>
11	"	550	
13	"	604	

**Franchises télégraphiques. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la paga.	du volume.
	16	707	
Annotations à l'état général.....	2	116	}
	3	139	
	9	427	
Concessions de franchises télégraphiques.....	6	224	8°
	6	231	
	9	307	
Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et modifications de franchises.....	7	237	
Télégrammes officiels abusifs.....	10	328	
Franchises télégraphiques. — Décaison du 15 janvier 1886.....	1	10	9°
Annotations à l'état général des franchises télégraphiques (câbles étrangers).....	2	21	9°
Décision ministérielle du 21 janvier 1886. — Franchise pour les commissaires de l'inscription maritime...	2	50	9°
Décision du 1 <sup>er</sup> février 1886. — Franchise pour le service météorologique (Tunisie et Algérie).....	2	50	9°
Décision du 17 février 1886. — Franchise pour la gendarmerie.....	2	50	9°
Franchise télégraphique.....	6	369	9°
Concession de franchises télégraphiques.....	8	424	9°
Franchise télégraphique.....	2	50	9°
Franchise télégraphique (câbles étrangers).....	9	427	9°
Décision ministérielle du 24 décembre 1886. — Commissaires spéciaux de police.....	1	36	10°
Ministère des affaires étrangères.....	2	63	10°
Décision du 21 février 1887.....	3	70	10°
Modification à l'état général des franchises télégraphiques. — Décision du 8 avril 1887.....	4	100	10°
Franchises télégraphiques militaires en Algérie.....	4	111	10°
Inspecteurs et sous-inspecteurs des forges.....	5	127	10°
Rectifications au manuel des franchises télégraphiques.	6	144	10°
Décision du 4 juillet 1887.....	7	216	10°
Service des Douanes. — Décision du 13 septembre 1887.....	9	276	10°
Décision du 29 septembre 1887.....	10	390	10°
Décision du 28 décembre 1887.....	1	15	11°
Décision du 15 novembre 1887.....	4	86	11°
Décisions des 20 juillet et 6 août 1888.....	8	296	11°
Concession de la franchise télégraphique aux maires des communes comprises dans la région forestière du département des Landes. — Décision du 11 septembre 1888.....	10	334	11°
Décision du 19 octobre 1888.....	11	370	11°



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Fusion des deux services de la poste et du télégraphe.</b>				
Circulaires n <sup>os</sup> 1 à 5, ayant pour objet d'indiquer le but de la fusion des deux services et les moyens de la réaliser .....	1	"	15 à 29	1 <sup>er</sup>
Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à la participation des agents aux opérations du double service postal .....	4	"	218	9 <sup>o</sup>
Circulaire relative aux nouvelles attributions des directeurs départementaux .....	4	"	222	9 <sup>o</sup>
	18	"	641	2 <sup>o</sup>
	20	"	775	2 <sup>o</sup>
	22	"	76	3 <sup>o</sup>
	23	"	251	3 <sup>o</sup>
Liste des départements où la réunion dans un même local des services des postes et des télégraphes est effectuée ou entièrement décidée .....	sup. 24	"	356	3 <sup>o</sup>
	25	"	408	3 <sup>o</sup>
	26	"	466	3 <sup>o</sup>
	28	"	740	3 <sup>o</sup>
	30	"	820	3 <sup>o</sup>
	32	"	1021	3 <sup>o</sup>
<b>Gares de contrôle.</b>				
Obligations des employés détachés dans les gares de contrôle .....	6	34	371	1 <sup>er</sup>
Circulaire relative au contrôle à exercer sur les dépêches de chemins de fer par les agents détachés dans les gares .....	sup. 29	"	781	3 <sup>o</sup>
<b>Gendarmerie.</b>				
Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions .....	4	"	214	1 <sup>er</sup>
<b>Gestions. — Comptes de séparation de gestion .....</b>				
	15	6	687	6 <sup>o</sup>
<b>Habillement.</b>				
Circulaire relative à l'habillement des sous-agents .....	11	"	630	5 <sup>o</sup>
Modification de la formule n <sup>o</sup> 215 télégraphique .....	2	"	149	6 <sup>o</sup>
Intruction n <sup>o</sup> 297 relative à l'habillement des sous-agents .....	9	297	495	
Mode d'envoi des effets d'habillement .....	17	"	739	7 <sup>o</sup>
Rappel aux instructions concernant l'habillement .....	17	"	740	
Notification relative à l'habillement .....	23	"	986	6 <sup>o</sup>
Substitution du képi à la casquette pour l'équipement des facteurs .....	5	"	182	8 <sup>o</sup>
	7	"	391	9 <sup>o</sup>
Renouvellement du tanteau fourni aux sous-agents des postes .....	3	"	405	9 <sup>o</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Haute paye.</b>				
Réunion, sous un même émargement, de la haute paye et du traitement des facteurs.....	19	"	682	2°
Décision du 15 mai 1880 portant allocation de haute paye pour service de nuit à la recette principale des postes de la Seine.....	25	"	398	3°
Décision accordant une haute paye aux agents trieurs de la recette principale de la Seine.....	5	"	224	5°
<b>Hierarchie.</b>				
Indépendance du service de l'exploitation et du service technique, au point de vue de la hiérarchie.....	5 sup.	30	290	1 <sup>er</sup>
<b>Hygiène.</b>				
Nomination d'une commission d'hygiène.....	33	"	13	4°
<b>Imprimés.</b>				
Transport par la poste des imprimés du service télégraphique.....	3	"	168	1 <sup>er</sup>
Marche à suivre pour l'approvisionnement et la distribution des imprimés nécessaires au service de l'exploitation télégraphique.....	5 sup.	30	299 et 300	1 <sup>er</sup>
Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....	23 sup.	"	250	3°
Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger.....	32	134	1001 à 1002	3°
Assimilation aux imprimés des reproductions polygraphiques.....	36	155	217 et 218	4°
Impressions polygraphiques. — Assimilation aux imprimés ordinaires.....	37	163	450 et 451	4°
Transmission par le service postal des caisses contenant les imprimés télégraphiques.....	37	"	454	4°
Impression sur papier bleu clair de la formule n° 41-887.....	38	"	582 et 583	4°
Transmission des imprimés urgents.....	38	"	591	4°
Déplacement du dépôt des imprimés télégraphiques.	40	"	817	4°
Soins à apporter à la distribution des imprimés. — Indication des causes de non-distribution avant renvoi de ces objets aux expéditeurs.....	41	191	946 et 947	4°
Journaux et imprimés pour l'étranger.....	3	"	282	6°
	5	"	351	6
Cartes-circulaires expédiées sans bandes.....	17	"	748	7°

**Imprimés. (Suite.)**

Communications faites aux agents par des industriels en vue de les intéresser au placement de leurs produits.....

Renvoi aux expéditeurs, par les bureaux de destination, des imprimés affranchis à prix réduits, dans le corps desquels figurent le nom et l'adresse de ces expéditeurs.....

Billets de loterie non admis comme imprimés.....

Refus d'admission dans le service de prospectus ou de réclames commerciales imitant les formules de télégrammes.....

Conditions d'admission. (Arrêté du 20 janvier 1885.)

Arrêté relatif aux avertissements par les trésoriers-payeurs généraux aux parents des élèves des écoles du Gouvernement pour le recouvrement du prix de la pension de ces élèves.....

Formules de prix courants. — Annotations autorisées.

— Décision du 16 novembre 1885.....

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées de lettres de convocation à une réunion...

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées d'avis de passage de voyageurs, d'annonces de mise en adjudication de fournitures, d'avis d'arrivée et de départ de navires, de catalogues, prix courants et mercuriales de marchés.....

Avertissement des associations syndicales autorisées par le Gouvernement. — Décision ministérielle du 10 mars 1886.....

Taxe des imprimés.....

Cartes de visite portant la mention «P. P. C.». — Décision du 9 avril 1886.....

Défense aux receveurs de tenir compte des imprimés à eux adressés pour les inviter à s'immiscer dans les opérations commerciales.....

Notes imprimées, à l'adresse des agents, jointes par les expéditeurs à des paquets d'échantillons.....

Dimensions des imprimés pour l'étranger.....

Circulaires ou prospectus imitant les formules de télégrammes.....

Imprimés pour la Russie.....

Mentions ayant le caractère de correspondance sur la suscription d'un imprimé affranchi à tarif réduit.....

**Indemnités. (Voir FRAIS.)**

Liquidation des indemnités de chaussures et de guêtres allouées aux facteurs des télégraphes.....

Liquidation des indemnités de déplacement attribuées aux agents de l'exploitation pour la recherche des dérangements ou pour l'instruction télégraphique des receveurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
5	"	362	6°
8	295	451	
14	"	661	7°
5	"	181	8°
1	"	3 à 11	8°
5	"	202	8°
11	"	337	8°
1	"	2	9°
2	"	15	9°
3	"	295	9°
4	"	27	9°
4	"	228	9°
4	"	228	9°
10	"	444	9°
11	"	487	9°
12	"	528	9°
8	"	224	10°
4	"	77	11°
21 sup.	94	43 à 45	3°
21 sup.	94	43 à 47	3°

**Indemnités. (Suite.)**

Arrêté portant allocation de primes au profit des employés qui participent à la manœuvre des appareils à miroir.....

Décision portant attribution d'une haute paye ou allocation d'indemnités à des agents chargés de certains services spéciaux à la recette principale de la Seine.

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit effectués dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Liquidation et contrôle des indemnités allouées aux agents et sous-agents chargés d'intérim dans Paris....

Indemnité de séjour dans le département de la Seine.

Indemnités pour travail télégraphique supplémentaire de jour.....

Arrêté attribuant une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....

Allocation d'indemnité pour frais de premier établissement aux sous-agents des postes et des télégraphies nouvellement nommés à Paris ou dans les départements.

Indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....

Indemnité accordée aux agents trieurs de Paris et aux agents trieurs embrigadés.....

Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....

Indemnité pour frais de premier établissement.....

Au sujet de l'application de la décision du 2 février 1883 concernant les indemnités pour travaux en égout ou sur les maisons.....

Indemnité de déplacement allouée aux agents du service ambulancier.....

Décision élevant le taux des indemnités de découcher allouées aux surveillants.....

**Inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation.**

Indication des fonctionnaires auxquels sont attribués le titre d'inspecteur de l'exploitation et celui de sous-inspecteur de l'exploitation.....

**Inspecteurs-ingénieurs du service technique.**

Attributions de ces fonctionnaires.....

Décret concernant le traitement des inspecteurs-ingénieurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
25	"	397 et 398	3°
25	"	398 et 399	3°
31, 2° sup.	130	915 à 950	3°
35	151	151 à 156	4°
35	"	160	4°
37	"	453	4°
38	"	576	4°
40	"	816	4°
2	"	60	5°
2	"	60	5°
8	"	444	5°
3	"		6°
24	"	1015	
2	"		8°
8	"	405	9
2, 2° sup.	"	146	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
1	"	10	10°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Inspecteurs du contrôle.</b>				
Circulaire relative aux vérifications des inspecteurs du contrôle.....	13	"	329 et 330	2°
<b>Inspection générale du contrôle.</b>				
Vérification de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....	33 sup.	141	50 à 52	4°
Arrêtés délimitant les circonscriptions de contrôle et nommant les inspecteurs principaux chargés du contrôle.....	5	"	290	9°
<b>Inspection générale des finances.</b>				
Recommandations adressées aux chefs de service à l'occasion de la tournée annuelle de l'inspection générale des finances.....	1 sup.	7	52 et 53	1 <sup>er</sup>
Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances.....	13	"	329 et 330	2°
Vérification des services des postes et télégraphes par l'inspection générale des finances.....	6	353	142	10°
<b>Instruction générale.</b>				
	1	"	34 et 35	1 <sup>er</sup>
	1	"	44	1 <sup>er</sup>
	2	"	110	1 <sup>er</sup>
	2	"	115	1 <sup>er</sup>
	3	"	169	1 <sup>er</sup>
	4	"	193	1 <sup>er</sup>
	4	"	210	1 <sup>er</sup>
	4	"	222	1 <sup>er</sup>
	7,	"	437	1 <sup>er</sup>
3° sup.	8	"	450	1 <sup>er</sup>
	8,	"	480 et 481	1 <sup>er</sup>
2° sup.	8,	"	484	1 <sup>er</sup>
2° sup.	10	"	70 et 71	2°
	11	"	102	2°
	11	"	104	2°
	11	"	109	2°
	11,	"	269 et 270	2°
2° sup.	12	"	285	2°
	12	"	290	2°
	14	"	429	2°
	14	"	432 à 434	2°
	16	"	547	2°
	18	"	644	2°
	19	78	671	2°
Annotations et modifications à l'Instruction générale.				

**Instruction générale. (Suite.)**

Annotations et modifications à l'Instruction générale

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
20	"	764	2°
20	"	765	2°
20	"	773	2°
22 sup.	"	100 et 101	3°
23 sup.	"	249	3°
24	"	290 à 292	3°
25	"	401 et 402 407	3°
27	"	713 et 714	3°
28	"	738	3°
29	"	784	3°
31	"	873 et 874	3°
31, 2° sup.	"	977 et 978 979, 980 et 981	3°
32	"	1003 à 1005, 1016 et 1017	3°
33	"	19	4°
33 sup.	"	52 et 53	4°
33 sup.	"	55 et 56	4°
33 sup.	"	59 à 61	4°
34	"	101	4°
35	"	150 et 151	4°
36	"	220	4°
36	"	236	4°
36 sup.	"	293	4°
37	"	451	4°
38	"	548	4°
38	"	571	4°
38	"	573	4°
38	"	582	4°
39	"	645	4°
39, 3° sup.	"	775	4°
40	"	816 et 817	4°
41	"	950	4°
42	"	1070	4°
42, 2° sup.	"	1422	4°
42, 2° sup.	"	1428	4°
42, 2° sup.	"	1443	4°
42, 2° sup.	"	1446	4°
43	"	1476	4°
44	"	1545 et 1546	4°
44	"	1571	4°
44 sup.	"	1635	4°



INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
	5	224	5°
	7	313	5°
	9	556	5°
	10	587	5°
	10	586	5°
	2	109	
	3	272	
	4	314	
	6	392	
	8	453	6°
	9	500	
	10	516	
	11	549	
	12	580	
	13	604	
	14	654	
	15	677	
	17	742	
	18	771	7°
	19	814	
	20	857	
	22	922	
	23	981	
	24	1003	
	9 sup.	44	2°
	13	331	2°
	13	332	2°
	20	775	2°
	29	783 et 784	3°
	12	587	6°
	20	857	7°
	23	990	7°
	24	1003	7°
	1	59 à 63	
	3	138	
	1	588	8
	11	337	
	1	4	
	1	11	
	2	20	
	3	191	9°
	4	216.	
	11	217 et 219	
	11	467 et 468	
	1	12	10°
	2	60 et 62	10°
	3	84	10°
	4	98	10°
	5	125	10°

**Instruction générale. (Suite. )**

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

Annotations, modifications et rappel aux dispositions de l'Instruction générale. (Suite.)

**Instruction générale. (Suite.)**

Annotations, modifications et rappel aux dispositions  
de l'instruction générale. (Suite.) .....

**Instruction T.**

Note circulaire n° 23 au sujet de la nouvelle instruc-  
tion à l'usage des bureaux télégraphiques .....

Décision ministérielle de 1884 réglant les conditions  
de vente et de livraison des brochures de l'Instruction T.

Annotations et modifications de l'Instruction T.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
6	"	145	10 <sup>e</sup>
9	"	269	10 <sup>e</sup>
10	"	386	10 <sup>e</sup>
11	"	394	10 <sup>e</sup>
12	"	530	10 <sup>e</sup>
1	"	11	
2	"	23 et 25	
3	"	46	
5	"	107 et 120	
7	"	164 et 189	11 <sup>e</sup>
8	"	275	
8	"	293	
10	"	336	
11	"	355	
11	"	369	
12	"	584	6 <sup>e</sup>
15	"	688	
15	"	681	
16	"	707	
17	"	745	
18	"	779	7 <sup>e</sup>
19	"	815	
20	"	891	
22	"	923	
23	"	981	
24	"	1004	
1	"	59 à 63	
2	"	114	
5	"	157	
6	"	179 et 180	
7	"	223	8 <sup>e</sup>
8	"	238	
5	"	277	
10	"	322	
11	"	337	
2	"	22	
3	"	192	
4	"	217	
6	"	353 à 360	9 <sup>e</sup>
7	"	383	
8	"	402	
10	"	436 et 438	
11	"	481	
12	"	525	
2	"	60	10 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Instruction T. (Suite.)</b>			
4	"	99	10 <sup>e</sup>
8	"	226	10 <sup>e</sup>
10	"	383	10 <sup>e</sup>
11	"	387 à 398	10 <sup>e</sup>
Annotations et modifications de l'Instruction T.....			
1	"	14	11 <sup>e</sup>
(Suite.)			
5	"	117	11 <sup>e</sup>
8	"	293	11 <sup>e</sup>
11	"	365 et 367	11 <sup>e</sup>
<b>Inventaires.</b>			
Inventaires contradictoires à établir à l'occasion de cessions de matériel.....			
1	4	26	1 <sup>er</sup>
Idem.....			
5 sup.	30	293 et 302	1 <sup>er</sup>
<b>Itinéraires. (Voir SERVICES MARITIMES ET TRANSPORTS.)</b>			
<b>Journaux.</b>			
Timbrage des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure.....			
4	"	215	1 <sup>er</sup>
Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....			
6	"	314 et 315	1 <sup>er</sup>
Suppression du relevé trimestriel du nombre des journaux politiques distribués.....			
11	"	109	2 <sup>e</sup>
Abonnements aux journaux par la poste. ( Voir ABON- NEMENTS. )			
Application des taxes postales aux journaux et écrits périodiques s'imprimant hors du département où est le siège de leur administration.....			
33 sup.	144	56 à 58	4 <sup>e</sup>
Journaux réunis en volume. — Taxe.....			
4	234	178	5 <sup>e</sup>
Journaux. — Mode d'envoi.....			
7 sup.	245	365	5 <sup>e</sup>
Journaux et imprimés pour l'étranger.....			
3 8	" "	282 281	6 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup>
Journaux imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes, et expé- diés du lieu d'impression à destination de ces départe- ments. — Avis du Conseil d'État.....			
7	288	415	6 <sup>e</sup>
Journal l'Union Postale.....			
8 22	" "	562 930	7 <sup>e</sup>
Journaux déposés en dernière limite d'heure.....			
19	"	823	

**Journaux.** (Suite.)

Journaux à réexpédier par suite de changement de résidence .....

Instruction n° 316. — Journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Extrait de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.....

Conditions d'admission (Arrêté du 20 janvier 1885).

Articles ou fragments de journaux détachés. — Taxe.

Réflexions et critiques inscrites en regard d'articles de journaux.....

Journaux dont une partie du texte est consacrée à des prix courants ou à des cours de vente.....

**Jurisprudence** des cours et tribunaux.

JUGEMENTS de tribunaux.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	nd volume.
19	"	823	
20	316	854	7°
23	"	990	
1	"	3 à 11	8°
4	"	216	9°
4	"	216	9°
4	"	216	9°
1	"	63	1 <sup>er</sup>
2	"	122	1 <sup>er</sup>
7	"	396	1 <sup>er</sup>
4	"	228	1 <sup>er</sup>
5	"	278	1 <sup>er</sup>
8	"	465	2°
9	"	30	2°
14	"	453	2°
16	"	573	2°
16	"	573	2°
16	"	573	2°
22	"	94	3°
24	"	385	3°
25	"	427	3°
26	"	489	3°
26	"	489	3°
29	"	804	3°
30	"	833	3°
31	"	893	3°
31 sup.	"	903	3°
32	"	1038 et 1039	3°
33	"	40	3°
33 sup.	"	78	4°
34	"	120 et 121	4°
35	"	177	4°
36	"	263	4°
39	"	658	4°
40	"	859	4°
42	"	1102	4°
44	"	1604	4°
44 sup.	"	1664	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
1	"	44	5°
3	"	158	5°
4	"	207	5°
5	"	240	5°
6	"	298	5°
8	"	533	5°
9	"	569	5°
10	"	596	5°
11	"	793	5°
12	"	149	6°
3	"	296	6°
5	"	363	6°
6	"	396	6°
8	"	488	6°
10	"	536	6°
14	"	665	7°
18	"	786	7°
2	"	130	8°
7	"	261	8°
8	"	368	8°
3	"	91	10°
4	"	118	10°
7	"	216	10°
9	"	282	10°
10	"	383	10°
1	"	10	11°
8	"	289	11°
<b>Laboratoire central d'électricité.</b>			
Rapport au Président de la République proposant d'instituer à Paris un laboratoire central d'électricité. — Décret conforme y annexé.....			
3	"	85	5°
Arrêté portant nomination des membres de la commission spéciale chargée de l'étude de l'organisation et des conditions de fonctionnement du laboratoire central d'électricité.....			
5	"	219	5°
<b>Légion d'honneur.</b>			
7	"	381	1 <sup>er</sup>
10	"	67	2°
16	"	548	2°
17	"	591	2°
19	"	681	2°
22	"	73	3°
Nominations et promotions dans la Légion d'honneur.			
23 sup.	"	248	3°
27	"	703 à 705	3°
33	"	12 et 13	4°
38	"	576	4°
40	"	814 à 816	4°
44 sup.	"	1656 à 1659	4°
1	"	48	5°

JUGEMENTS de tribunaux. (Suite.).....

**Laboratoire central d'électricité.**

Rapport au Président de la République proposant d'instituer à Paris un laboratoire central d'électricité. — Décret conforme y annexé.....

Arrêté portant nomination des membres de la commission spéciale chargée de l'étude de l'organisation et des conditions de fonctionnement du laboratoire central d'électricité.....

**Légion d'honneur.**

Nominations et promotions dans la Légion d'honneur.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
	3	164	5°
	7 sup.	423	5°
	1	60	6°
	13	646	7°
	17	756	7°
	19	826	7°
	1	74	8°
Nominations et promotions dans la Légion d'honneur. / (Suite.)	5	184	8°
	7	264	8°
	9	308	8°
	1	37	10°
	7	219	10°
	1	18	11°
	5	106	11°
	7	162	11°
	1	12	9°
<b>Lettres</b> .....	7	396	9°
	9	432	9°
Lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2 sup.	136	1 <sup>er</sup>
Affranchissement des lettres pour l'étranger.....	6	315	1 <sup>er</sup>
Lettres recommandées pour le Mexique.....	6 sup.	372	1 <sup>er</sup>
Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires in- suffisamment affranchies.....	7 sup.	37	409 à 412
Lettres trouvées en mauvais état.— Mesures à prendre.	14	63	427 à 429
Lettres trouvées dans le service scellées de plusieurs cachets en cire.— Rappel aux prescriptions de l'instruc- tion n° 223.....	14	"	431.
Précautions à prendre pour prévenir toute détériora- tion de lettres.....	20	83	762 et 763
Lettres levées à la boîte des bureaux après la ferme- ture des dépêches et à insérer dans les boîtes mobiles ou sacoches-boîtes des courriers de nuit.....	30	126	811 et 812
Nouvelles recommandations au sujet des lettres dété- riorées ou non fermées trouvées dans le service.....	35	"	165
Lettres cachetées ouvertes aux deux extrémités et affranchies à prix réduit.— Avis du Conseil d'État...	7	"	263





**Lignes télégraphiques d'intérêt privé.**

Conditions de paiement des sommes dues à titre d'abonnement par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé. (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 1878.) . . . . . 4

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Décret et arrêté y relatifs. . . . . 13 sup.

Constitution d'un service distinct pour la construction des lignes télégraphiques souterraines. . . . . 8

Lignes d'intérêt privé appartenant aux sociétés de tir. . . . . 26 sup.

Lignes d'intérêt privé reliant un établissement industriel à un réseau municipal d'incendie. . . . . 30

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage public. . . . . 32

Arrêté fixant les conditions auxquelles les concessionnaires de lignes d'intérêt privé dont les fils aboutissent à un même bureau télégraphique peuvent être autorisés à correspondre entre eux par l'intermédiaire de ce bureau. . . . . 33

Décision relative au paiement, par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, de la redevance annuelle pour droits d'usage . . . . . 33

Décisions concernant : 1° l'établissement du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de droits d'usage; 2° la liquidation de la part contributive des concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé aux frais de premier établissement; 3° le rétablissement, aux crédits du budget des postes et des télégraphes, du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de frais d'entretien; 4° la fixation de la part contributive aux frais d'établissement des lignes d'intérêt privé souterraines en tranchée ou sous galerie. . . . . 33 sup.

Décision ministérielle modifiant des droits d'abonnement applicables à des lignes d'intérêt privé. . . . . 35 sup.

Décision ministérielle fixant les droits à percevoir pour l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé reliant les établissements industriels aux réseaux municipaux d'incendie. . . . . 36

Décision assimilant aux réseaux télégraphiques d'intérêt municipal les communications électriques établies pour le service des expositions ou concours organisés par les villes ou départements. . . . . 37

Mode d'établissement des demandes de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Conditions réglant la concession et l'établissement des lignes télégraphiques d'intérêt privé. . . . . 40

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
	"	190	1 <sup>er</sup>
	"	371 à 376	2 <sup>e</sup>
	"	641	2 <sup>e</sup>
	"	499	3 <sup>e</sup>
	"	812 et 813	3 <sup>e</sup>
	"	1010 et 1011	3 <sup>e</sup>
	"	11 et 12	4 <sup>e</sup>
	"	12	
	"	64 et 65	4 <sup>e</sup>
	"	201	4 <sup>e</sup>
	"	224	4 <sup>e</sup>
	"	451	4 <sup>e</sup>
	181 et 182	783 à 798	4 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Lignes d'intérêt privé. (Suite.)</b>				
Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé dans les départements. — Avis à donner aux préfets. . .	42, 2 <sup>o</sup> sup.	199	1443	4 <sup>o</sup>
Arrêté fixant les clauses et conditions qui règlent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé. . . . .	3	"	98	5 <sup>o</sup>
Rectification au texte de l'arrêté du 24 février 1882. . . . .	5	"	224	5 <sup>o</sup>
Arrêté modifiant les clauses et conditions qui règlent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé. Règlement y relatif. . . . .	1	"	7	6 <sup>o</sup>
Installation et entretien par l'État des postes d'intérêt privé. . . . .	2	"	127	6 <sup>o</sup>
Modifications apportées au règlement sur les lignes télégraphiques dont l'usage est concédé aux particuliers. . . . .	16	"	704	7 <sup>o</sup>
Travaux d'établissement de lignes d'intérêt privé. . . . .	1	"	65	8 <sup>o</sup>
Arrêté portant unification du tarif des frais d'entretien des lignes aériennes d'intérêt privé. . . . .	11	"	331	8 <sup>o</sup>
Circulaire relative à l'application de la loi du 28 juillet 1885. . . . .	4	"	219	9 <sup>o</sup>
Circulaire relative à l'interprétation du règlement sur les lignes d'intérêt privé. . . . .	1	"	28	10 <sup>o</sup>
<b>Lignes télégraphiques internationales. (Voir COMMUNICATIONS télégraphiques internationales.)</b>				
<b>Lignes téléphoniques.</b>				
Décision modifiant le taux de l'abonnement pour entretien de lignes téléphoniques d'intérêt privé établies dans l'intérieur de Paris. . . . .	31	"	867	3 <sup>o</sup>
Décision ministérielle fixant le montant de la part contributive aux frais d'établissement des lignes téléphoniques de Paris. . . . .	43	"	1475	4 <sup>o</sup>
<b>Locaux.</b>				
Choix, appropriation, entretien des locaux. . . . .	1	1	18	1 <sup>er</sup>
Déplacement, fusion, aménagement, location des locaux. . . . .	5 sup.	30	292 et 293	1 <sup>er</sup>
Remise à l'exploitation des locaux appropriés par le service technique. . . . .	5 sup.	30	293	1 <sup>er</sup>

**Locaux.** (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
17 sup.	76	624	2°
25	"	406	3°
25	"	406	3°
30 sup.	"	842 à 845	3°
33	"	15	4°
57	"	447	4°
4	"	195	5°
2	"	585	8°
23	"	985	7°
1	"	2	
6	"	395	
1	"	562	
11	299	546	6°
1	"	525	
18	"	782	7°
24	"	1009	7°
1	"	64	8°
12	"	564	8°
8	"	401	9°
9	"	189	9°
6	"	143	11°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du NUMÉRO de l'in- struction	de la page.	du volume.
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 20 avril 1878, entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste. . . . .	2	" 105	1 <sup>er</sup>
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 25 mai 1878, entre la France et l'Autriche-Hongrie pour l'échange des mandats de poste. . . . .	4	" 198	1 <sup>er</sup>
Loi du 26 décembre 1878 qui réduit de 50 à 25 centimes le droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclaration de valeurs et pour les lettres recommandées. . . . .	8 2 <sup>e</sup> sup.	44 480	1 <sup>er</sup>
Loi portant approbation de la Convention de l'Union postale universelle. . . . .	11 sup.	" 189	2 <sup>e</sup>
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, conclu entre certains États participant à l'Union postale universelle. . . . .	11 sup.	" 218	2 <sup>e</sup>
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats. . . . .	11 sup.	" 261	2 <sup>e</sup>
Loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste. . . . .	11 2 <sup>e</sup> sup.	" 265	2 <sup>e</sup>
Loi concernant les avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste français. . . . .	11 2 <sup>e</sup> sup.	" 266	2 <sup>e</sup>
Loi concernant: 1 <sup>o</sup> le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc., par la poste; 2 <sup>o</sup> la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, etc. . . . .	13 sup.	" 368 et 369	2 <sup>e</sup>
Loi relative à la reconstruction de l'Hôtel des postes. . . . .	19 2 <sup>e</sup> sup.	" 729 à 731	2 <sup>e</sup>
Loi portant approbation d'une Convention conclue, le 21 novembre 1879, entre la France et la Belgique, relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. . . . .	20 2 <sup>e</sup> sup.	" 801	2 <sup>e</sup>
Loi portant ouverture au Ministère des finances, sur l'exercice 1878, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour la pose d'un câble direct entre la France continentale et la Corse. . . . .	1 sup.	" 50	1 <sup>er</sup>
Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par l'Arrangement conclu, le 21 mars 1881, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar. . . . .	36	" 214	4 <sup>e</sup>
Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis d'Amérique. . . . .	23 sup.	" 240	3 <sup>e</sup>

**Lois.**

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 20 avril 1878, entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste. . . . .

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 25 mai 1878, entre la France et l'Autriche-Hongrie pour l'échange des mandats de poste. . . . .

Loi du 26 décembre 1878 qui réduit de 50 à 25 centimes le droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclaration de valeurs et pour les lettres recommandées. . . . .

Loi portant approbation de la Convention de l'Union postale universelle. . . . .

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, conclu entre certains États participant à l'Union postale universelle. . . . .

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats. . . . .

Loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste. . . . .

Loi concernant les avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste français. . . . .

Loi concernant: 1<sup>o</sup> le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc., par la poste; 2<sup>o</sup> la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, etc. . . . .

Loi relative à la reconstruction de l'Hôtel des postes. . . . .

Loi portant approbation d'une Convention conclue, le 21 novembre 1879, entre la France et la Belgique, relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. . . . .

Loi portant ouverture au Ministère des finances, sur l'exercice 1878, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour la pose d'un câble direct entre la France continentale et la Corse. . . . .

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par l'Arrangement conclu, le 21 mars 1881, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar. . . . .

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis d'Amérique. . . . .

**Lois.** ( Suite. )

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Belgique concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Roumanie concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas pour l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et l'Allemagne concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi ayant pour objet : 1° d'autoriser le recouvrement par la poste des effets de commerce, valeurs, etc., soumis au protêt; 2° d'abaisser le droit proportionnel d'encaissement; 3° de réduire le droit d'abonnement par l'intermédiaire de la poste.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le Danemark concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et l'Italie concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
24	"	319	3 <sup>e</sup>
24	"	333	3 <sup>e</sup>
24	"	350	4 <sup>e</sup>
25	"	396	3 <sup>e</sup>
26	"	451	3 <sup>e</sup>
27	"	675	3 <sup>e</sup>
27	"	688	3 <sup>e</sup>
27	"	701	3 <sup>e</sup>
27 sup.	"	725 et 726	3 <sup>e</sup>
9	"	770	3 <sup>e</sup>
29	"	777	3 <sup>e</sup>
31	"	856	3 <sup>e</sup>



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....	31	" 865	3 <sup>e</sup>	
Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Norvège relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....	35	" 148	4 <sup>e</sup>	
Loi portant approbation des Conventions conclues pour l'organisation en France, et dans les relations internationales, du service des colis postaux.....	36 sup.	" 325 à 327	4 <sup>e</sup>	
Loi concernant le recouvrement, par la poste, des valeurs et effets de commerce soumis au protêt.....	37 sup.	" 497 et 498	4 <sup>e</sup>	
Loi portant approbation de la Convention, conclue le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne, concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....	38	" 561	4 <sup>e</sup>	
Loi du 24 juillet 1881 relative aux colis postaux....	39 sup.	" 724	4 <sup>e</sup>	
Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales.....	40	" 806	4 <sup>e</sup>	
Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et écrits périodiques....	40	" 812	4 <sup>e</sup>	
Loi concernant la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....	40 sup.	" 895 et 896	4 <sup>e</sup>	
Loi portant création d'une caisse d'épargne postale....	42 sup.	" 1121 à 1126	4 <sup>e</sup>	
Loi portant approbation des tableaux des taxes télégraphiques arrêtées par la conférence de Londres le 28 juillet 1879.....	23	" 128	3 <sup>e</sup>	
Loi portant approbation des tarifs télégraphiques entre	la France et l'Espagne.....	23	" 206	3 <sup>e</sup>
	l'Italie.....	23	" 208	3 <sup>e</sup>
	la Grande-Bretagne.....	23	" 209	3 <sup>e</sup>
	le grand-duché de Luxembourg ..	23	" 211	3 <sup>e</sup>
	la Belgique.....	23	" 213	3 <sup>e</sup>
	la Suisse.....	23	" 215	3 <sup>e</sup>
	l'Espagne et le Portugal.....	23	" 218	3 <sup>e</sup>
	la Belgique et les Pays-Bas.....	23 sup.	" 432	3 <sup>e</sup>
Loi ayant pour objet de modifier les conditions imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....	26 sup.	" 494	3 <sup>e</sup>	

**Lois.** (Suite.)

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue, le 4 novembre 1880, entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille à Barcelone.....

Loi concernant création d'enveloppes et de bandes timbrées.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 13 juillet 1882, entre la France et la Grèce.....

Loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 2,500 francs sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, pour l'établissement de lignes téléphoniques.....

Loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire de 90,000 francs sur l'exercice 1882 pour les dépenses se rapportant à la réunion des conférences internationales d'électriciens pour l'unité électrique, la propriété des câbles sous-marins, etc.....

Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements sur les livrets de la Caisse d'épargne postale.....

Loi portant réduction du délai de conservation des valeurs confiées à la poste.....

Loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.....

Loi relative à la création de bons de poste de sommes fixes.....

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 8 décembre 1882, entre la France et l'Angleterre pour l'échange des mandats-poste.....

Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et télégraphes..

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et l'Autriche-Hongrie.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et la Roumanie.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Inde-Britannique. — Convention, règlements et instruction n° 282 y relatifs.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le grand-duché de Luxembourg. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

INDICATION			
du NUMÉRO du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
36	"	212	4 <sup>e</sup>
4	"	169	5 <sup>e</sup>
8	"	429	5 <sup>e</sup>
8	"	431	5 <sup>e</sup>
8	"	432	5 <sup>e</sup>
8	"	433	5 <sup>e</sup>
8	"	434	5 <sup>e</sup>
8	"	435	5 <sup>e</sup>
8	"	436	5 <sup>e</sup>
12	"	720	6 <sup>e</sup>
1	"	2	
1	"	3	
1	"	3	6 <sup>e</sup>
6	282	366	
21	317	870	7 <sup>e</sup>



**Matériel. (Suite.)**

Comptes, inventaires, mouvements de matériel....

Additions et modifications à la nomenclature générale du matériel télégraphique.....

Rappel aux instructions concernant le matériel postal  
Substitution de la carte des bureaux de poste ambulants et des chemins de fer français à la carte de France actuellement en usage.....

Instruction n° 346 relative au matériel postal et aux imprimés.....

Résidus des piles à sulfate de cuivre.....

Liste des dépôts régionaux de matériel et des départements qu'ils sont destinés à approvisionner.....

Série des prix du matériel des lignes aériennes et souterraines.....

Modifications à la série ci-dessus.....

**Mécaniciens.**

Organisation et répartition du travail des mécaniciens  
*Idem*.....

**Mesures disciplinaires.....**

**Ministère des postes et des télégraphes.**

Création d'un Ministère des postes et des télégraphes.  
Nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....

Nomination du chef du cabinet du Ministre des postes et des télégraphes.....

Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet.....

Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....

Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
5 sup.	30	302	1 <sup>er</sup>
39	174	630 à 636	4 <sup>e</sup>
44	"	1584	4 <sup>e</sup>
2	"	125 à 127	7 <sup>e</sup>
13	"	610	7 <sup>e</sup>
23	"	983	7 <sup>e</sup>
11	"	469	9 <sup>e</sup>
1	"	16	10 <sup>e</sup>
12	"	528	10 <sup>e</sup>
17	"	740	6 <sup>e</sup>
1	"	8	9 <sup>e</sup>
1	346	250	9 <sup>e</sup>
5	"	295	9 <sup>e</sup>
6	"	361	9 <sup>e</sup>
1	"	10	11 <sup>e</sup>
6	"	143	11 <sup>e</sup>
5 sup.	30	291	1 <sup>er</sup>
6	"	314	1 <sup>er</sup>
10	"	325	8 <sup>e</sup>
10	"	62	2 <sup>e</sup>
10	"	62 et 63	2 <sup>e</sup>
10	"	65	2 <sup>e</sup>
16	"	548	2 <sup>e</sup>
1	"	35	1 <sup>er</sup>
39	"	628	4 <sup>e</sup>
35 sup.	"	188	4 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Ministère des postes et des télégraphes. (Suite.)</b>			
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	35 sup.	1531	4 <sup>e</sup>
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes...	35 sup.	188	4 <sup>e</sup>
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions.....	5 sup.	189 à 198	4 <sup>e</sup>
Décret portant nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....	4	152	8 <sup>e</sup>
Arrêté portant nomination du chef du cabinet, du sous-chef du cabinet et du secrétaire particulier du Ministre.....	4	153	8 <sup>e</sup>
Arrêté portant acceptation de la démission du directeur du cabinet et du service central.....	4	153	8 <sup>e</sup>
Arrêté rattachant provisoirement la direction du service central à la direction du personnel.....	4	153	8 <sup>e</sup>
Décret portant suppression de la direction du service central et de la direction du personnel, et répartissant les attributions de ces deux directions entre les autres services du ministère.....	3	58	9 <sup>e</sup>
Rapport au Président de la République relatif à la suppression du ministère des postes et des télégraphes.....	6	137	10 <sup>e</sup>
Suppression du ministère des postes et des télégraphes.....	6	138	10 <sup>e</sup>
<b>Missions. (Voir FRAIS de missions.)</b>			
<b>Mobilier.</b>			
Le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et anciens inspecteurs des télégraphes est attribué aux directeurs-ingénieurs.....	2	114	1 <sup>er</sup>
Fourniture, réparation et remplacement du mobilier des bureaux.....	5 sup.	298	1 <sup>er</sup>
Mouvements du mobilier.....	5 sup.	302	1 <sup>er</sup>
<b>Monnaie.</b>			
Admission dans les caisses publiques de pièces d'or frappées à l'effigie du prince de Monaco.....	5	273	1 <sup>er</sup>
Les pièces de 1 et de 2 centimes doivent être acceptées dans les paiements pour l'appoint de la pièce de 5 francs	8	458	1 <sup>er</sup>

**Monnaie. (Suite.)**

Avis concernant l'introduction en France de pièces de billon espagnoles, à refuser par les comptables des postes et des télégraphes.....

Retrait des monnaies italiennes de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, ainsi que des anciennes pièces d'argent divisionnaires françaises et étrangères, au titre de 900 millièmes.....

Prescriptions relatives à la circulation des monnaies d'or et d'argent.....

Interdiction renouvelée aux comptables d'accepter des pièces de billon étrangères.....

Échange de monnaies.....

Nouvelles recommandations au sujet de la circulation en France des pièces de monnaies étrangères.....

Instruction n° 338 relative à la circulation monétaire

Échange de monnaie.....

Nouveau système monétaire en Égypte.....

Faux billets de banque de 500 francs.....

Circulation des billets de la Banque de France.....

Système monétaire de Gibraltar et de Malte.....

Pièces fausses de 20 francs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
15	"	529 et 530	2°
71 sup.	75	622 et 623	2°
20		774	2°
30 sup.	"	846 et 847	3°
30 sup.	"	547	3°
12		778	5°
24	"	1014	7°
2	"	16	9°
8	"	224	10°
5	"	113	11°
5	"	119	11°
6	"	148	11°
11	"	362	11°
11	"	365	11°
<b>Municipalités.</b>			
5 2° sup.	30	293 et 294	1 <sup>er</sup>
14		429 et 430	2°
14 2° sup.	"	479	2°
16		549	2°
20	"	766 et 767	2
26 sup.	"	494	3°
34	"	110	4°
35	"	170	4°
5	"	128	10°



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Nomenclature n° 323</b> (ancien G).				
Additions et corrections.....	3	"	191 et 192	9 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	4	"	226	9 <sup>e</sup>
Vente au public de la nomenclature n° 323 (G.).....	6	"	362	9 <sup>e</sup>
Nomenclature pour 1887.....	1	"	31	10 <sup>e</sup>
Additions et corrections.....	3	"	89	10 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	6	"	143	10 <sup>e</sup>
Nomenclature pour 1888.....	1	"	11	11 <sup>e</sup>
Annotations.....	3	"	57 à 61	11 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	4	"	81	11 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	9	"	304	11 <sup>e</sup>
<i>Idem.</i> .....	10	"	332	11 <sup>e</sup>
<b>Nomenclatures.</b>				
Rectification à la nomenclature n° 453 <i>ter</i> des rues de Paris.....	18	"	644	2 <sup>e</sup>
Erratum dans l'annexe récapitulative n° 3 à la nomenclature des bureaux télégraphiques de l'étranger. ....	43	"	1478 et 1479	4 <sup>e</sup>
Ouverture de deux voies nouvelles à Paris.....	14	"	664	
Vente de la nouvelle édition de la nomenclature des bureaux télégraphiques de la France et de l'étranger avec tarifs et instruction.....	14	"	556	7 <sup>e</sup>
Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique.....	23	"	983	
	1	"	5	9 <sup>e</sup>
	8	"	401	
Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....	1	"	66	8 <sup>e</sup>
Prix de vente de la nomenclature télégraphique....	1	"	29	10 <sup>e</sup>
Vente de la nomenclature des bureaux télégraphiques.....	5	"	128	10 <sup>e</sup>
Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique.....	4	"	80	11 <sup>e</sup>
<b>Notices.</b>				
Des notices individuelles, modèles 52 et 52 <i>bis</i> , servent à l'échange des renseignements relatifs à la situation des agents soumis à la loi du recrutement.....	8	40	447 à 449	1 <sup>er</sup>
Circulaire rappelant les prescriptions relatives à l'échange des notices concernant les promotions et mutations du personnel.....	34	"	97	8 <sup>e</sup>
<b>Numéraire.</b>				
Réserves de numéraire. — Versements. — Surveillance des caisses. — Extraits des rapports de vérification.	44	211	1542 à 1548	4 <sup>e</sup>

**Numérotage.**

Avis sur le numérotage des circulaires et instructions insérées au Bulletin mensuel.....  
 Erratum au numérotage du bulletin ordinaire de janvier.....  
 Erratum au numérotage des instructions.....

**Opposition.**

Instruction aux payeurs concernant les oppositions, saisies-arrêts et significations de transports.....  
 Règle à suivre en cas d'opposition dont la demande en validité n'a pas été dénoncée au receveur par le saisissant.....

**Ordonnancement.**

Attributions du bureau de l'ordonnancement (1<sup>er</sup> bureau de la division de la comptabilité).....  
 Arrêté conférant au gouverneur général de l'Algérie le droit de disposer, par voie d'ordonnances de délégation, des crédits relatifs aux création et transformation d'emplois ou de services à effectuer dans l'intérêt de la colonisation.....  
 Arrêté conférant à M. Durieu, secrétaire général du Gouvernement à Alger, le droit d'émettre des ordonnances de délégation pour les dépenses du service postal et télégraphique en Algérie, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général.....  
 Arrêté conférant à M. Fournier, conseiller de gouvernement à Alger, le droit de signer les ordonnances de délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général et de M. Durieu, secrétaire général...  
 Instruction n° 343. — Mesures à prendre en ce qui concerne l'ordonnancement des dépenses par suite de la réunion du service technique au service de l'exploitation.....

**Ordonnateurs secondaires.**

Les ordonnateurs secondaires sont invités à signaler sans retard les insuffisances qui pourraient exister dans les crédits qui leur sont délégués.....  
 La qualité d'ordonnateur secondaire est attribuée aux directeurs-ingénieurs et aux directeurs de l'exploitation ; l'article 2 du décret du 13 mai 1878 est rapporté ; conditions du service d'ordonnancement dans le département de la Seine et en Tunisie.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
1 sup.	"	56	1 <sup>er</sup>
9 sup.	"	43	2 <sup>e</sup>
21	"	18	3 <sup>e</sup>
41	"	949 et 950	4 <sup>e</sup>
6	243	279	5 <sup>e</sup>
1	"	13 et 14	1 <sup>er</sup>
10	"	574	5 <sup>e</sup>
3	"	281	6 <sup>e</sup>
19	"	825	7 <sup>e</sup>
4	"	207	9 <sup>e</sup>
21	89	4 et 5	3 <sup>e</sup>
31 2 <sup>e</sup> sup.	"	905 à 914	3 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de Pin- struction	de la page.	du volume.	
<b>Ouvriers.</b>				
Arrêté relatif aux ouvriers stagiaires et commissionnés du service télégraphique. ....	38	"	575	4 <sup>e</sup>
Décision fixant l'indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons. ....	2	"	60	5 <sup>e</sup>
<b>Ouvriers spéciaux.</b>				
Réparation des dérangements par des ouvriers spéciaux convenablement choisis dans les villes éloignées des centres de surveillance. ....	5 sup.	30	297	1 <sup>er</sup>
<b>Papiers d'affaires.</b>				
Conditions d'admission. (Arrêté du 20 juin 1885.) .	1	"	311	8 <sup>e</sup>
Effets de commerce. ....	5	"	299	9 <sup>e</sup>
Factures d'avoir. ....	6	"	368	9 <sup>e</sup>
Avis de traite. — Taxe. ....	11	"	490	9 <sup>e</sup>
Annotation. (Décision ministérielle du 2 janvier 1887.).....	1	"	33	10 <sup>e</sup>
<b>Paquebots. (Voir SERVICES MARITIMES.)</b>				
<b>Péage.</b>				
Circulaire relative aux concessions de ponts à péage, bacs et bateaux de passage public. ....	43 2 <sup>e</sup> sup.	"	1527	4 <sup>e</sup>
	8	"	530	5 <sup>e</sup>
<b>Personnel.</b>				
Attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	5	1 <sup>er</sup>
Arrêté modifiant les attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes. ....	10 sup.	"	94	2 <sup>e</sup>
Décrets nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....	1	"	35	1 <sup>er</sup>
Constitution du personnel de l'Administration centrale, des directions départementales et du service technique. ....	1 1	"	35 à 43	1 <sup>er</sup>
Vérifications de l'inspection générale des finances. ....	1 sup.	7	52 et 53	1 <sup>er</sup>

**Personnel.** (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
Rédaction de la formule de secours n° 573.....	1	10	55	1 <sup>er</sup>
Suppression des retenues de traitement par mesures disciplinaires.....	2	15	112	1 <sup>er</sup>
Création d'agents secondaires dans le service des postes et télégraphes.....	2, 2 <sup>o</sup> sup.	16	141 à 143	1 <sup>er</sup>
Création des titres d'inspecteurs, de sous-inspecteurs de l'exploitation, de contrôleurs des lignes, etc.....	2, 2 <sup>o</sup> sup.	"	146 et 147	1 <sup>er</sup>
Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....	4	"	214	1 <sup>er</sup>
Interprétation de l'arrêté du 31 juillet 1878, relatif aux frais de route et de séjour.....	8	"	453	1 <sup>er</sup>
Circulaire du Ministre de la guerre relative à l'appel des volontaires d'un an, en 1879.....	11	"	104 et 105	2 <sup>o</sup>
Imputation du traitement des commis titulaires, chargés de la gestion de bureaux télégraphiques.....	11, 2 <sup>o</sup> sup.	"	271	2 <sup>o</sup>
Avis interdisant aux chefs de service de quitter leur circonscription sans autorisation spéciale du Ministre..	12	"	284	2 <sup>o</sup>
Avis rappelant que les demandes de congé ou de prolongation d'absence doivent suivre la voie hiérarchique.	14, 2 <sup>o</sup> sup.	"	483	2 <sup>o</sup>
Invitation aux directeurs départementaux de tenir les directeurs-ingénieurs au courant des mutations de leur personnel.....	17	"	591	2 <sup>o</sup>
Élévation du maximum de divers traitements. (Voir TRAITEMENTS.)				
Élévation du maximum de traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....	24	"	354	3 <sup>o</sup>
Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....	25	"	401	3 <sup>o</sup>
Arrêté supprimant l'emploi d'inspecteur des télégraphes de Paris et créant la direction des postes et des télégraphes du département de la Seine (hors Paris)..	32	"	1011	3 <sup>o</sup>
Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....	39	"	628	4 <sup>o</sup>
Modification à l'instruction du 28 décembre 1879 concernant l'admission des non disponibles.....	43	"	1476	4 <sup>o</sup>
Décret réglant les dispositions relatives à l'engagement volontaire des employés manipulant des télégraphes...	1	"	30	5 <sup>o</sup>
1 <sup>o</sup> Décret réglant la situation des agents détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.....	8	"	437	5 <sup>o</sup>
Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1 <sup>o</sup> à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes ; 2 <sup>o</sup> à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..	9	"	538	5 <sup>o</sup>
Arrêté déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....	12	"	769	5 <sup>o</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
12	"	771	5°
17	307	724	
17	"	747	
21	"	897	7°
23	"	985	
24	"	1009	
3	"	118	8°
3	"	143	8°
3	"	156	8°
5	"	181	8°
11	"	332	8°
11	"	333	8°
12	"	362	8°
1	"	1	9°
1	"	2	9°
1	"	2	9°
1	337	3	9°
1	"	6	9°
1	"	8	9°
2	"	18	9°

**Personnel.** (Suite.)

Arrêté modifiant les conditions d'admission au sur-  
numérariat.....

Instruction n° 307. — Établissement, dans chaque  
bureau, d'un dossier spécial contenant des renseigne-  
ments succincts sur les antécédents administratifs des  
agents et sous-agents.....

Demandes de mise à la retraite.....

Programme des conditions exigées des postulantes  
pour obtenir un emploi dans les bureaux télégraphiques  
des grands centres, et dans les services administratifs  
du Ministère, à Paris.....

Conditions de candidature pour les emplois d'agent  
tricur.....

Suppression du bulletin de renseignement concernant  
un candidat à l'emploi d'auxiliaire des télégraphes....

2° Modifications apportées dans la délivrance des con-  
gés aux sous-agents.....

Suppression de la formule 890 (ancien 201 T.) —  
Procès-verbal de prestation de serment.....

Arrêté portant suppression de la direction de la Seine  
(hors Paris).....

Rappel aux prescriptions de l'article 1365 de l'In-  
struction générale.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux  
frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie  
adjudicataire des services postaux entre le continent et  
la Corse et *vice versa*.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux  
frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le  
service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie,  
et *vice versa*, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien.

Avis relatif à la taille des candidats à l'emploi de  
commis auxiliaire.....

Décret portant nomination du Ministre des postes et  
des télégraphes.....

Arrêté portant nomination du chef du cabinet du Mi-  
nistre.....

Arrêté fixant les conditions d'admission aux emplois  
de sous-agents des postes, à Paris.....

Instruction n° 337. — Rappel des dispositions rela-  
tives au cumul.....

Obligation pour les employés qui se proposent de  
contracter mariage de se conformer aux prescriptions  
de l'article 48 de l'Instruction générale.....

Service des guichets. — Recommandations aux agents  
au sujet de l'attitude à garder avec le public.....

Circulaire relative à l'attitude des fonctionnaires vis-  
à-vis de l'autorité préfectorale.....

**Personnel. (Suite.)**

Circulaire relative à la nomination des facteurs des postes.....

Défense aux agents de l'Administration de servir, à aucun titre, d'intermédiaires à des commerçants.....

Avis relatifs aux conditions d'envoi des agents dans les stations balnéaires et thermales.....

Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à la participation des agents aux opérations du double service postal et télégraphique.....

Circulaires imprimées adressées par des particuliers aux receveurs des postes pour les inviter à s'immiscer dans des opérations commerciales.....

Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes et date du prochain examen.....

Renseignements demandés par des particuliers.....

Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire..

Récompense honorifique.....

Désignation des emplois de la direction générale des postes et des télégraphes à la nomination du Président de la République, du Ministre des finances et du directeur général.....

Circulaire du directeur général aux directeurs et chefs de service de l'administration.....

Nomination du chef du personnel.....

Instruction au sujet des candidats facteurs.....

Notification du décret organisant les services extérieurs de la régie des postes et des télégraphes. — Modifications apportées par des décrets ultérieurs.....

Tableaux d'avancement des agents des services extérieurs.....

Circulaire y relative.....

Candidats aux recettes de début.....

Rappel aux prescriptions des articles 47 et 100 de l'Instruction générale.....

Transport en chemin de fer des agents des postes et des télégraphes en mission.....

Conditions auxquelles la gratuité des eaux de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains pourra être accordée aux agents de l'Administration.....

Distinctions honorifiques.....

Copie des réclamations adressées par voie hiérarchique.....

Trésorerie et postes aux armées.....

Rappel aux prescriptions des articles 10 et 47 de l'Instruction générale.....

Addition à l'arrêté du 22 septembre 1887, relatif à la gratuité des eaux d'Aix-les-Bains.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
2	"	19	9°
3	"	193	9°
3	"	193	9°
4	"	218	9°
4	"	228	9°
5	"	293	9°
1	"	14	10°
2	"	66	10°
4	"	115	10°
7	"	161	10°
8	"	221	10°
8	"	223	10°
8	"	223	10°
9	"	283	10°
sup.	"		
9	"	290	10°
sup.	"		
9	"	293	10°
sup.	"		
12	"	526	10°
2	"	25	11°
2	"	25	11°
2	"	26	11°
2	"	27	11°
3	"	37	11°
4	"	78	11°
5	"	106	11°
5	"	106	11°



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volumé.	
<b>Personnel. (Suite.)</b>				
Recommandations au sujet de la rédaction des procès-verbaux n° 532, ancien n° 449.....	5	"	119	11°
Avis du ministère de la marine et des colonies aux agents des postes et des télégraphes désireux soit de devancer l'appel, soit de s'engager dans l'infanterie de marine.....	11	"	356	11°
Note-circulaire concernant les frais de remplacement des sous-agents en congé pour cause de maladie d'ament constatée. — Nouveau mode de liquidation.....	11	"	357	11°
<b>Pétrole.</b>				
Interdiction de l'emploi des lampes à pétrole ou à essence minérale dans les locaux affectés au service. . .	23 sup.	"	248 et 249	3°
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..	24	"	355	3°
1° Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.....	4	9	174	5°
2° Erratum au Bulletin mensuel n° 23 concernant le traitement maximum des agents trieurs.....	24	"	1006	7°
Suppression du registre n° 145.....	1	"	64	8°
<b>Poste restante.</b>				
Mesures prescrites pour hâter la remise des télégrammes adressés poste restante.....	5	"	266	1 <sup>er</sup>
Service de la poste restante. — Surveillance à exercer sur ce service.....	30	125	810 et 811	3°
Lettres originaires d'Allemagne adressées «Poste restante».....	6	"	291	5°
Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés «Poste restante».....	3	"	286	6°
Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés «Poste restante».....	6	"	394	6°
Rappel aux prescriptions de l'instruction n° 125....	7	"	212	10°
Classement des télégrammes adressés télégraphe restant.....	3	"	55	11°
<b>Préséance.</b>				
De la préséance dans les réunions ou conférences et dans les cérémonies publiques.....	5 sup.	30	290	1 <sup>er</sup>
<b>Primes. ( Voir INDEMNITÉS. )</b>				
<b>Procès-verbaux.</b>				
Procès-verbaux de conférence.....	5 sup.	30	290 et 291 292 et 304	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>
Procès-verbal de remise de locaux.....	5 sup.	30	293 et 295	1 <sup>er</sup>

**Procès-verbaux.** (Suite.)

Procès-verbal d'inspection spéciale pour constater la situation de la caisse et les écritures de comptabilité...  
 Avis relatif aux procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....  
 Procès-verbaux n° 112. — Communication à l'Administration avant enregistrement, lorsqu'il s'agit de valeurs de 5 francs et au-dessous.....  
 Procès-verbaux de vérification. — Interprétation de l'instruction n° 30.....  
 Procès-verbaux 697 bis. — Exécution des articles 1302 et 1305 de l'Instruction générale.....

**Produits.**

La vérification des produits des postes est dans les attributions du 2° bureau de la division de la comptabilité, et la vérification des produits des télégraphes dans les attributions du 3° bureau de cette division. (Arrêté du 15 avril 1878.).....  
 Date d'envoi à l'Administration des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....  
 Extrait des états n° 330 et 331 F et G à envoyer à la division de la comptabilité (vérification des produits).....  
 Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....  
 Avis mensuels des recettes n° 24 et 25 ter. — Nouvelle date fixée pour l'envoi de ce dernier document...  
 Modifications apportées à la contexture des avis de recettes. — Recommandation itérative de transmettre ces avis dans les délais fixés par les articles 1418 et 1473 de l'Instruction générale.....  
 Autorisation de faire usage, dans des conditions déterminées, de la voie télégraphique pour l'envoi du chiffre des recettes mensuelles ou de quinzaine.....  
 Envoi des duplicata des déclarations d'encaissement de recettes accidentelles.....  
 Nouvelle classification des produits des postes et des télégraphes.....  
 Changement dans les indications à consigner au tableau n° 1 du compte n° 25 du produit de la taxe des correspondances.....  
 Encaissement par les comptables des droits de poste recouvrés pour le compte du Ministère des postes et des télégraphes par les agents des diverses régies financières.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
5 sup.	30	300	1 <sup>er</sup>
12	"	290 et 291	2 <sup>e</sup>
20	84	764	2 <sup>e</sup>
20	"	772 et 773	2 <sup>e</sup>
32	"	1017	3 <sup>e</sup>
1	"	14	1 <sup>er</sup>
9	"	24	2 <sup>e</sup>
17	"	592	2 <sup>e</sup>
19	"	682	2 <sup>e</sup>
20	85	765	2 <sup>e</sup>
22	"	63 à 70	3 <sup>e</sup>
22	"	75	3 <sup>e</sup>
22	"	75	3 <sup>e</sup>
24	101	287 à 303	3 <sup>e</sup>
28	"	738	3 <sup>e</sup>
32	135	1002 et 1003	3 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Produits. (Suite.)</b>			
Relevés pour la direction de la comptabilité (vérification des produits) des circulaires, bulletins de vote et des journaux expédiés à l'occasion du renouvellement par tiers du Sénat. ....	44	1573	4 <sup>e</sup>
Création d'un bordereau mensuel n° 12 <i>quater</i> ; suppression de l'avis de recettes n° 24 <i>ter</i> . ....	3	232	5 <sup>e</sup>
Instruction n° 303. — Suppression de l'état annuel n° 304 (L) des sommes non recouvrées pour télégrammes mis en rebut. ....	13	303	7 <sup>e</sup>
Instruction n° 310. — Service des protêts. — Comptabilité des consignations. ....	18	310	7 <sup>e</sup>
<b>Protêts. (Voir RECouvreMENTS.)</b>			
<b>Publications.</b>			
Recommandation concernant la transmission des publications illustrées relatives aux arts, aux sciences, à l'architecture, etc. ....	18	641 et 642	4 <sup>e</sup>
<b>Punitions.</b>			
Mesures disciplinaires à l'égard de dix agents du bureau télégraphique d'Angers. ....	23 sup.	248	3 <sup>e</sup>
Mesure disciplinaire contre un directeur départemental. ....	35	160	4 <sup>e</sup>
Suppression de l'état mensuel des peines disciplinaires. ....	37	453	4 <sup>e</sup>
<b>Rapports.</b>			
Circulaire concernant les rapports sur la marche du service à fournir aux fonctionnaires du service technique. ....	42, 3 <sup>e</sup> sup.	1468 et 1469	4 <sup>e</sup>
Extraits des rapports de vérification à fournir à la direction de la comptabilité. ....	44	211	4 <sup>e</sup>
<b>Rapports annuels.</b>			
Avis relatif au rapport général annuel que les directeurs devront faire parvenir avant le 1 <sup>er</sup> décembre de l'année courante. ....	30 sup.	1543	3 <sup>e</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Rapports mensuels.</b>				
Un rapport mensuel sur la marche du service est établi par le directeur départemental et transmis par l'inspecteur-ingénieur au directeur-ingénieur, qui dresse un rapport d'ensemble.....	5 sup.	30	300	1 <sup>er</sup>
Rapports généraux annuels.....	11	"	340	8 <sup>o</sup>
Note circulaire relative à l'envoi des rapports mensuels sur la marche du service.....	1	"	27	10 <sup>o</sup>
<b>Rebuts.</b>				
Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt et tombées en rebut....	8 11 sup.	41 52	449 et 450 153 et 154	1 <sup>er</sup> 2 <sup>o</sup>
Correspondances originaires des pays de l'Union postale et tombées en rebut en France.....	13 sup.	"	397	2 <sup>o</sup>
Indication en langue française, sur les correspondances tombées en rebut à l'étranger, du motif de la non-distribution.....	4	"	106	10 <sup>o</sup>
<b>Récépissés.</b>				
Conditions auxquelles sont délivrés des récépissés de télégrammes. (Décret du 16 avril 1878.).....	1	"	4	1 <sup>er</sup>
Récépissé de frais d'express payés par un receveur des postes pour le compte d'un préposé de bureau télégraphique.....	4	"	223	1 <sup>er</sup>
<b>Recettes.</b>				
Vérification des recettes simples ou composées..... (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.) (Voir PRODUITS.)	1	3	24	1 <sup>er</sup>
<b>Receveurs.</b>				
Les chefs de transmission et les commis principaux des télégraphes chargés de la gestion d'un bureau prennent le titre de receveurs.....	2, 2 <sup>e</sup> sup.	"	146	1 <sup>er</sup>
Mesures à prendre par les receveurs en cas de dérangement sur les lignes télégraphiques ou dans les postes.)	5 sup.	30	296 à 298	1 <sup>er</sup>
Établissement par le receveur et transmission à l'ingénieur d'un état des lignes quotidien.....	5 sup.	30	298	1 <sup>er</sup>

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Receveurs. (Suite.)</b>				
Le matériel entreposé dans les bureaux pour parer aux besoins urgents de l'exploitation est sous la responsabilité des receveurs .....	5 sup.	30	299	1 <sup>er</sup>
Service des receveurs dans les bureaux simples. ....	6	31	308	1 <sup>er</sup>
Entrée en jouissance du traitement déterminée par les arrêtés de nomination. ....	24	"	354	3 <sup>e</sup>
Obligation, pour les receveurs originaires de la poste et chargés de la gestion de bureaux mixtes, de s'initier promptement à toutes les opérations du service télégraphique. ....	33	"	15 et 16	4 <sup>e</sup>
Séparation de gestion des receveurs principaux. — Modification apportée au certificat de prise en charge.	35	150	149 et 150	4 <sup>e</sup>
Suppression des recettes particulières des finances. — Versements des receveurs des postes dans les arrondissements où ces recettes sont supprimées. ....	9	"	305	11 <sup>e</sup>
<b>Réclamations.</b>				
Attributions du bureau des réclamations (2 <sup>e</sup> bureau de la 1 <sup>re</sup> division mixte) .....	1	"	13	1 <sup>er</sup>
Décision fixant les règles à suivre pour l'instruction de réclamations .....	4	"	181	5 <sup>e</sup>
Affichage d'un avis au public au sujet du registre n° 508, 1 <sup>re</sup> partie, plaintes et réclamations .....	5	"	297	9 <sup>e</sup>
<b>Recommandation (Formalité de la). (Voir CHARGEMENTS de toute nature.)</b>				
<b>Récompenses honorifiques. (Voir PERSONNEL.)</b>				
<b>Reconstruction de l'Hôtel des postes.</b>				
Loi et convention avec la Ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes. ....	19, 2 <sup>e</sup> sup.	"	731 à 733	2 <sup>e</sup>
<b>Recouvrements.</b>				
Encaissement par la poste des factures, quittances, effets de commerce et valeurs diverses payables sans frais. — Loi, décret, arrêté et instruction à ce sujet .....	13 sup.	58	368 à 371 et 377 à 386	2 <sup>e</sup>
Extension donnée au service des recouvrements. — Interprétations de certaines dispositions de l'instruction n° 58. — Décret et instruction à ce sujet .....	14, 2 <sup>e</sup> sup.	66	473 à 477	2 <sup>e</sup>
Exécution du service des recouvrements à Paris. ....	14, 3 <sup>e</sup> sup.	68	493 à 495	2 <sup>e</sup>

**Recouvrements. (Suite.)**

Extension à toute la France continentale et à la Corse du service des recouvrements.....

Avis concernant les valeurs payables à date fixe.....

Admission des facteurs dans les casernes pour le service des recouvrements. — Les enveloppes n° 214 bis ne doivent pas être scellées de cachets en cire.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service du recouvrement des effets de commerce.....

Irrégularités commises dans l'exécution du service des recouvrements.....

Renvoi aux déposants des valeurs à recouvrer présentant des contraventions aux lois sur le timbre.....

Rappel aux prescriptions des instructions n° 58 et 66, qui interdisent aux facteurs de faire des recouvrements en dehors de ceux dont ils sont chargés par les receveurs.....

Recommandation aux directeurs pour la prompte transmission de la statistique des mandats de recouvrement. — Modifications concernant la statistique des recouvrements.....

Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....

Statistique des recouvrements.....

Élévation du maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Règles à observer pour l'établissement de la statistique des recouvrements. — Recommandation d'y faire figurer les valeurs de 500 à 1,000 francs.....

Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements à établir par les receveurs.....

Extension à l'Algérie du service du recouvrement des valeurs. — Conditions spéciales déterminées pour l'exécution de ce service en Algérie. — Décret et arrêté y relatifs.....

Apposition de timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Avis concernant le recouvrement des effets de commerce en Belgique.....

Réception dans certains bureaux français du Levant des valeurs commerciales à recouvrer en France et en Algérie. — Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
15	"	498 à 505	2°
15	"	505	2°
16	"	551	2°
17	74	588 et 589	2°
18	"	642 et 643	2°
19	"	682 à 687	2°
19	"	687	2°
19	"	688	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
19, 2° sup.	"	759 et 760	2°
21	92	7 et 8	3°
21	"	9 et 19	3°
22	"	76	3°
24	103	309 à 311	3°
24	105	333 et 334	3°
25	"	402	3°
26 sup.	116	496 à 499	3°



**Recouvrements. (Suite.)**

Le recouvrement des mandats de dépenses publiques ne peut être effectué par la poste. . . . .

Réduction du droit à percevoir pour la conversion en mandats de poste du montant des valeurs recouvrées. . .

Bordereaux des remises allouées sur les recouvrements à joindre au compte mensuel n° 12 bis. . . . .

Recouvrements pour le compte de l'Allemagne. — Avis. . . . .

Acceptation comme valeurs à recouvrer des factures revêtues d'annotations qui ne sont pas de nature à empêcher leur affranchissement à prix réduit. . . . .

Recouvrements des valeurs à destination ou provenant de :

La Suisse. . . . .

La Belgique. . . . .

Le Luxembourg. . . . .

La Roumanie. . . . .

Les Pays-Bas. . . . .

L'Allemagne. . . . .

La Suède. . . . .

La principauté de Monaco. . . . .

Le Portugal. . . . .

Modifications apportées au service des recouvrements. . . . .

Recouvrements pour le compte de la Suède. — Avis. . . . .

Modifications apportées dans le service des recouvrements. . . . .

Avis constatant la statistique des recouvrements. . . . .

Règles de service concernant le recouvrement des effets de commerce soumis au protêt. . . . .

Recouvrements internationaux. . . . .

Valeurs dont l'échéance tombe un dimanche ou un jour férié. — Valeurs protestables dont le destinataire est décédé, absent, etc. . . . .

Modifications au service des recouvrements. . . . .

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs. . . . .

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements. . . . .

Élévation du maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste. . . . .

Recouvrements relatifs à des loteries étrangères. . . . .

Remplacement du bordereau journalier n° 216 bis par un bordereau mensuel portant le même numéro. . . . .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
27	"	705 et 706	3°
27 sup.	121	728 à 730	3°
28	"	739	3°
30	"	819	3°
31	128	872	3°
31	"	321 à 333	3°
24	105	621	3°
39			
24	106	335 à 350	4°
26	112	444 à 451	
27	118	668 à 675	3°
27	119	676 à 688	
27	120	689 à 701	
6	240	267	5°
31	128	858 à 865	3°
32	"	1005 à 1008	
40	184	799 à 806	4°
32	137	1008 et 1009	3°
32	"	1017	3°
36	157	220	4°
37	"	456	4°
37 sup.	164	504 à 543	4°
39, 2° sup.	176	745 à 764	4°
40, 2° sup.	"	934 et 935	4°
40, 2° sup.	"	936 et 937	4°
44	"	1574 et 1576	4°
1	"	28	5°
6	241	256 et 276	5°
7	"	315	5°
7 sup.	"	421	5°

**Recouvrements. (Suite.)**

Admission au recouvrement par la poste des valeurs protestables à destination ou provenant de la Belgique, et articles additionnels au règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'arrangement concernant le recouvrement des effets de commerce conclu entre la France et la Belgique.....

Élévation du maximum des mandats de recouvrement franco-suisses.....

Élévation du maximum des valeurs à recouvrer dans les rapports avec la Belgique.....

Instruction sur le service des recouvrements.....

Déclaration autorisant l'élévation du maximum des mandats émis à la suite de recouvrements dans les relations franco-belges.....

Extension du service des protêts à certaines îles du littoral.....

Désignation de l'envoyeur sur les coupons des mandats-cartes.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.....

Admission des valeurs protestables de l'Allemagne et de la Belgique à destination de certaines îles du littoral.

Addition à l'Instruction n° 273.....

Droits de timbre applicables aux valeurs à recouvrer provenant de l'étranger.....

Décret et Arrêté concernant le service des recouvrements des effets de commerce en Tunisie. — Instruction n° 285 y relative.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs.....

Instruction n° 291, relative aux enveloppes n° 212 bis affectées au service du recouvrement. — Totalisation des colonnes du registre n° 215.....

Recouvrements internationaux. — Tunisie.....

Instruction n° 301. — Extension du service des protêts à l'Algérie.....

Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Service des protêts. — Comptabilité des consignations.....

Conservation des fonds provenant des recouvrements de valeurs.....

Valeurs à recouvrer accompagnées de lettres ou de notes tenant lieu de correspondance.....

Recouvrements avec l'Allemagne.....

Instruction n° 348 sur le service du recouvrement des effets de commerce déposés dans un bureau français quelconque et payables en France, en Algérie ou en Tunisie.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
8	249	452	5°
8	"	519	5°
8	"	519	5°
8	250	459	5°
9	"	537	5°
2	270	85 à 88	6°
2	"	124	6°
3	273	269	6°
3	"	286	6°
4	"	316	6°
4	"	322	6°
6	285	381, 383, 385	6°
7	289	417 à 420	6°
7	291	422 et 425	6°
7	"	430	6°
12	301	567	6°
18	309	758 à 760	7°
18	310	160 à 762	
24	"	1015	
6	"	231	8°
2	"	47	9°
12	348	492	9°

**Recouvrements. (Suite.)**

Droits de timbre applicables aux valeurs à recouvrer originaires d'Italie.....

Mouvements de fonds nécessités par la régularisation des frais de protêt ou de frais de poursuites et d'instances.....

Rappel des conditions de dépôt des valeurs à recouvrer.....

Timbre de 10 centimes à apposer sur les états n° 1512 constatant le paiement, la remise ou le remboursement des sommes consignées pour [frais de protêt.

Corrections à l'Instruction n° 348.....

Droits de timbre applicables, d'après la législation en vigueur en Italie, aux valeurs à recouvrer originaires de ce pays.....

Service des protêts.....

Interdiction de mettre en recouvrement les billets de loterie.....

Recouvrements internationaux. — Renvoi des valeurs non recouvrées au bureau d'origine.....

Décret concernant les recouvrements avec la Norvège.....

Recouvrements avec la Norvège.....

Comptabilité des remises allouées aux agents sur les recouvrements des valeurs.....

Recouvrements sur l'Italie.....

Rappel aux dispositions du paragraphe 35 de l'Instruction n° 348.....

Rappel aux prescriptions du paragraphe 9 de l'Instruction n° 348 concernant la délivrance au public des enveloppes de valeurs à recouvrer.....

États explicatifs des soldes en fin d'année relatifs aux comptes des consignations pour protêts et des frais de poursuites et d'instances.....

Valeurs à échéance fixe à destination des îles de Houat et de Hoëdic (Morbihan).....

**Recueil.**

Suppression du Recueil administratif des télégraphes par suite de la création du Bulletin des postes et télégraphes et de l'extrait de cette publication.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
1	"	32	10 <sup>e</sup>
4	"	112	10 <sup>e</sup>
9	"	271	10 <sup>e</sup>
9	"	274	10 <sup>e</sup>
9	"	275	10 <sup>e</sup>
10	"	387	10 <sup>e</sup>
10	"	384	10 <sup>e</sup>
10	"	386	10 <sup>e</sup>
10	"	387	10 <sup>e</sup>
11	"	395	10 <sup>e</sup>
1	"	1	11 <sup>e</sup>
1	"	12	11 <sup>e</sup>
1	"	14	11 <sup>e</sup>
3	"	55	11 <sup>e</sup>
6	"	148	11 <sup>e</sup>
9	"	307	11 <sup>e</sup>
11	"	368	11 <sup>e</sup>
12	"	382	11 <sup>e</sup>
1	"	1	1 <sup>er</sup>
7	"	303	5 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Régie.</b>			
Dépenses faites en régie .....	1	30	1 <sup>er</sup>
Payements en régie.....	5 sup. 4	303 79	1 <sup>er</sup> 11 <sup>e</sup>
<b>Registres. (Voir FORMULES.)</b>			
<b>Règles.</b>			
Règles d'ordre général à observer par le personnel..	5 sup.	305	1 <sup>er</sup>
Règles de service concernant la correspondance télé- graphique.....	36, 2 <sup>e</sup> sup.	160 371 à 441	4 <sup>e</sup>
<b>Remboursement.</b>			
Télégrammes pouvant seuls donner lieu à rembour- sement. (Décret du 16 avril 1878.) .....	1	4	1 <sup>er</sup>
Remboursement des avances faites aux services pu- blics et aux compagnies.....	4	191	3 <sup>e</sup>
Justification des remboursements de taxes télégra- phiques effectués d'office.....	31	1018 à 1020	3 <sup>e</sup>
<b>Remises.</b>			
Remises au facteur et au receveur sur le montant des valeurs recouvrées.....	13 sup.	58 380 et 381	2 <sup>e</sup>
Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....	19, 2 <sup>e</sup> sup.	82 757 et 758	2 <sup>e</sup>
Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements.....	22	76	3 <sup>e</sup>
Les bordereaux n° 216 bis des sommes allouées à titre de remises sur les recouvrements doivent être joints au compte mensuel n° 212 bis.....	27	730	3 <sup>e</sup>
Remises à prélever par les facteurs-boiliers sur le montant des valeurs recouvrées. — Pièces de comptabi- lité à fournir pour cet objet. ....	33	139 9	4 <sup>e</sup>
Rappel à l'exécution de l'arrêté du 14 juillet 1876...	33 sup.	71	4 <sup>e</sup>
Mode de recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....	26	94 à 96	3 <sup>e</sup>
Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs, et calculées d'après le nombre des dépêches portées à domicile.....	34	147 464 et 465	4 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Remises. (Suite.)</b>			
Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la Caisse d'épargne postale...	44	" 1569 et 1570	4 <sup>e</sup>
Droit aux remises proportionnelles sur les produits de la télégraphie privée accordées aux receveurs de bureaux de Tunisie.....	4	" 207	5 <sup>e</sup>
Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....	8	" 448	5 <sup>e</sup>
Décision ministérielle relative aux remises sur les recettes télégraphiques.....	1	" 11	5 <sup>e</sup>
Remises pour les opérations concernant le service de la Caisse des retraites pour la vieillesse.....	4	" 114	10 <sup>e</sup>
Partage de la remise de 1 p. 0/0 sur la vente des timbres-poste dans les bureaux composés.....	1	" 11	11 <sup>e</sup>
Comptabilité des remises allouées aux agents sur les recouvrements de valeurs.....	1	" 14	11 <sup>e</sup>
Partage des remises dans les bureaux composés.....	2	" 27	11 <sup>r</sup>
Élévation du taux des remises pour participation au service de la caisse nationale d'épargne.....	10 et 11	" 327 372	11 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup>
<b>Réponses payées.</b>			
Rappel aux prescriptions concernant la mention « Réponse payée » à transmettre avant l'adresse des dépêches.....	21 sup.	" 48	3 <sup>e</sup>
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale.....	23, 2 <sup>e</sup> sup.	100 269 à 282	3 <sup>e</sup>
Prescriptions réglementaires sur les réponses payées.	44 sup.	219 1642 et 1643	4 <sup>e</sup>
<b>Retenues.</b>			
La suppression des retenues de traitement est applicable aux agents et sous-agents des télégraphes.....	2	15 112	1 <sup>er</sup>
Retenues pour congés imposées aux surnuméraires et auxiliaires.....	9	" 296	8 <sup>e</sup>
<b>Sacs.</b>			
Usage abusif des sacs à dépêches réservés au service ambulat.....	34 1 23 4 6	" 103 56 987 159 233	4 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup>
<b>Salles d'attente.</b>			
Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....	19 sup.	" 724	2 <sup>e</sup>



**Services maritimes. (Suite.)**

Itinéraire de la *Flore*, frégate-école d'application, pendant la première période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....

Paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York. — Départs supplémentaires de 1878.....

Paquebots-poste français. — Modification de la date de départ des paquebots de la ligne de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Ligne du Brésil et de la Plata. — Suppression momentanée de l'escale de Rio-de-Janeiro. — Modifications à opérer sur les tableaux-affiches n<sup>os</sup> 484 et 484 *quinquies*. — Modification à la nomenclature G. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Fort-de-France à Cayenne.....

Paquebots-poste français du Havre à New-York. — Suppression des voyages supplémentaires du mois de décembre 1878. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1879.....

Paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine. — Tableau du mouvement des paquebots des lignes de la Chine, du Japon, des Indes et de la Réunion, pour l'année 1879.....

Introduction de l'escale de Cherbourg dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Ligne mensuelle de paquebots entre Hambourg et Buenos-Ayres, avec escale à Bordeaux.....

Modification dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne directe de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Paquebots-poste français. — Remaniement des lignes du Mexique et des Antilles. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall (A); — de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B); — de Fort-de-France à Cayenne (C); — du Havre et de Bordeaux à Colon-Aspinwall (D); — de Saint-Thomas à Fort-de-France (E); — de Saint-Thomas à la Jamaïque (F); — de Fort-de-France au Vénézuéla (ligne facultative); — de Marseille à la Havane (ligne facultative).....

Tableaux-affiches n<sup>o</sup> 484 (Paris) et n<sup>o</sup> 484 *quinquies* (départements) du mouvement général des paquebots-poste français pour l'année 1879.....

Ligne de Hambourg et de Gènes à la Plata. — Suppression de l'escale de Bordeaux. — Ligne bimensuelle entre Gènes et la Plata avec escale à Saint-Vincent (cap Vert).....

Prolongation jusqu'à la Nouvelle-Orléans de la ligne facultative de Marseille à la Havane. — Modification de l'itinéraire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
5	"	272	
5	"	273	
6	"	323 à 327	
7, 2 <sup>e</sup> sup.	"	428 et 429	
7, 2 <sup>e</sup> sup.	"	430 et 431	1 <sup>er</sup>
7, 3 <sup>e</sup> sup.	"	436	
7, 3 <sup>e</sup> sup.	"	436	
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	487	
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	488 à 505	
8, 2 <sup>e</sup> sup.	"	506	
9 sup.	"	44	2 <sup>e</sup>
11	"	111	



**Services maritimes. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Itinéraire de la ligne facultative de Marseille à la Nouvelle-Orléans.....	11	" 112 et 113	
Paquebots français. — Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall, escale facultative à Funchal (île de Madère).....	11	" 114	
Paquebots allemands desservant les côtes de l'Amérique du Sud avec escale à Lisbonne.....	11	" 114	
Itinéraire de la <i>Flore</i> , frégate-école d'application, pendant la deuxième période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....	11, 2 <sup>e</sup> sup.	" 271	
Paquebots-poste français. — Ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall. — Tableau-itinéraire....	13	" 340 et 341	
Ligne de paquebots allemands de Hambourg au Mexique.....	13	" 344	
Ligne bimensuelle de paquebots entre Naples et Batavia.....	13	" 344	
Paquebots-poste français. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5). — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller.....	13 sup.	" 398	
Itinéraire des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....	14 sup.	" 470	
Paquebots allemands desservant la Havane. — Escale à la Havane.....	15	" 510	2 <sup>e</sup>
Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz et de Saint-Thomas à Kingston.....	16	" 563	
Tableaux-itinéraires de la ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B) et de la ligne de Saint-Thomas à la Jamaïque (F).....	16	" 564 à 567	
Modification dans l'itinéraire des paquebots de la <i>Pacific steam navigation Company</i> .....	17	" 600	
Modification à l'itinéraire des paquebots de la Société générale des transports maritimes.....	17	" 601	
Acheminement des correspondances pour le Gabon par voie anglaise.....	17	" 601	
Modification de l'itinéraire de la ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall.....	17 sup.	" 627 à 629	
Paquebots français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....	18	" 650	
Correspondance avec le Brésil par voie anglaise....	18	" 650	
Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1880....	19 sup.	" 727 et 728	
Mouvement des paquebots-poste français des lignes de Indo-Chine pour l'année 1880.....	20	" 779	

**Services maritimes. (Suite.)**

Arrêté élevant de 3,600 à 4,000 francs le traitement des agents du service maritime des dépêches.....

Paquebots français. — Ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....

Acheminement des correspondances pour Mayotte et Nossi-Bé.....

Ligne d'Angleterre à l'Australie par le Cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Services anglais sur le Brésil et la Plata.....

Paquebots français. — Services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la côte de Barbarie et sur le littoral algérien. — Organisation et itinéraires.....

Paquebots allemands. — Correspondances pour la République Argentine et l'Uruguay.....

Paquebots français. — Itinéraires des lignes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Barbarie et du littoral algérien.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire des paquebots de la *Pacific steam navigation Company*. — Correspondance avec la côte occidentale d'Afrique.....

Paquebots français. — Lignes d'Algérie. — Modification d'heures de départ.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour les îles Falkland.....

Paquebots espagnols. — Service entre Barcelone et Manille.....

Paquebots allemands. — Ligne de l'Amérique du Sud.....

Paquebots anglais. — Départs pour le Gabon.....

Études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie.....

Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller. — Départ le 5 de chaque mois.....

Paquebots allemands. — Modifications dans l'itinéraire de la ligne de Hambourg au Mexique.....

Paquebots anglais. — Modifications dans la marche des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
24	"	354	
24	"	372 à 375	
24	"	376	
24	"	376 et 377	
25 sup.	"	436	
25 sup.	"	436 et 437	
26	"	479 à 482	
26	"	483	
26 sup.	"	501 à 535	
26 sup.	"	536	3°
27	"	716	
28	"	753	
28	"	753	
29	"	798	
29	"	798	
30 sup.	"	841 et 842	
30 sup.	"	848	
31	"	887	
31	"	887	

**Services maritimes. (Suite.)**

Paquebots-poste français. — Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Suppression de l'escale de Barcelone. — Itinéraire de la ligne de Port-Vendres à Oran.....

Paquebots français. — Départs du Havre pour New-York pendant l'année 1881.....

Tableau du mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

Rémunération du transport de correspondances par bâtiments du commerce.....

Paquebots-poste français. — Modification du mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

Paquebots-poste français. — Lignes de l'Algérie. — Suppression de l'escale de Barcelone du parcours de Port-Vendres à Alger.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour l'île de Cariacou. — Relations avec Mayotte et Nossi-Bé. ....

Paquebots français. — Suppression de la ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....

Paquebots français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janciro.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

Paquebots anglais. — Ligne de Singapore à Brisbane. — Ligne de Liverpool et Bordeaux à Valparaiso. — Ligne de Southampton à la Plata.....

Paquebots anglais. — Fermeture de la voie de Brindisi et d'Aden aux correspondances pour Natal, le Transvaal et le cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots anglais. — Nouveau service entre Southampton et le Brésil.....

Suppression de la surtaxe maritime.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

Itinéraire de la division navale d'instruction.....

Itinéraire de la *Flore* pendant la campagne de 1881-1882.....

Paquebots-poste français. — Création de nouveaux services entre la France, la Tunisie et l'Algérie. — 2 tableaux. — Itinéraire.....

Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janciro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Nouveau service pour la ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire Southampton au Brésil et à la Plata.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
31 sup.	"	899 à 901	3°
31 sup.	"	902	
32	"	1030 à 1032	
33 sup.	145	58 et 59	4°
33 sup.	"	74 à 76	
34	"	111	
34	"	111 et 112	
35	"	171	
36	"	253	
37	"	468	
37	"	468 et 469	
40	"	851	
40, 2° sup.	"	937	
41	189	940 et 941	
41	"	964	
42	"	1085	
42	"	1085	
42	"	1086 à 1091	
42	"	1092	
42	"	1092	
42, 2° sup.	"	1451 et 1452	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Services maritimes. (Suite.)</b>			
Paquebots français. — Les paquebots français de la ligne de Bordeaux à Colon ne doivent plus relâcher à Curaçao .....	43	" 1485	
Paquebots anglais. — Modification dans les jours de départ pour Saint-Pierre et Miquelon .....	43	" 1485 et 1486	4 <sup>e</sup>
Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1882 .....	44	" 1595 et 1596	
Paquebots-poste français. — Mouvement des lignes de l'Indo-Chine pour 1882 .....	44	" 1596 à 1598	
	4	" 188	
	4	" 207	
	5	" 227	5 <sup>e</sup>
	6	" 282	
	7	" 313	
	13	" 602 à 604	
Rectification à la nomenclature G .....			
Modifications à la nomenclature des ports desservis par les paquebots-poste français .....	3	" 148	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres .....	4	" 206	
Modifications apportées dans l'itinéraire des paquebots .....	5	" 227	
Paquebots-poste. — Ligne de Marseille à Nouméa. — Premier voyage préparatoire .....	11	" 641	
Paquebots-poste. — Remaniement des lignes entre la France, l'Algérie et la Tunisie .....	11	" 643	5 <sup>e</sup>
Paquebots-poste. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois .....	11	" 688	
Envoi supplémentaire, par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie ..	12	" 782	
Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Substitution de l'escale de Carthagène à celle de Valence .....	12	" 783	
Mouvements des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1883 .....	12	" 786	
Paquebots-poste français. — Mouvement général des lignes des Indes, de la Chine et du Japon pendant l'année 1883 .....	12	" 787	
Contrôle des obligations imposées aux bâtiments du commerce .....	2	" 122	
Suppression de l'escale de Bordeaux dans l'itinéraire des paquebots allemands de la ligne de la Plata .....	4	" 321	6 <sup>e</sup>
Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois .....	4	" 322	

**Services maritimes. ( Suite. )**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
Service des lignes anglaises de Southampton au Brésil et à la Plata.....	4	323	
Marche des services anglais sur la ligne de la Plata..	5	342	
Paquebots allemands de la ligne du Havre à New-York.....	7	431	
Paquebots-poste français. — Itinéraire des lignes entre le Continent et la Corse, le 1 <sup>er</sup> août 1883.....	8	467	
Paquebots de la ligne de Marseille à la Plata.....	8	466	
Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne de Marseille à Nouméa. — Mouvement pendant l'année 1884.....	11	557	
Suppression d'un des deux départs de la ligne de Marseille à la Plata.....	11	562	6 <sup>e</sup>
Paquebots-poste français. — Mouvements des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'exercice 1884.....	11	563	
Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de commerce.....	10	530	
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	10	530	
Mouvement des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1884.....	12	589	
Paquebots allemands de la ligne de New-York.....	14	664	
Ligne libre de Bordeaux à la Vera-Cruz.....	15	692	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	16	713	7 <sup>e</sup>
Paquebots-poste français et étrangers. — Modifications dans les itinéraires.....	17	750	
Ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....	18	781	
Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....	18	781	
Mouvements des paquebots-poste français.....	23	991	
Paquebots français. — Modifications des itinéraires des lignes du Brésil et de la Plata.....	1	69	
Service des paquebots-poste français.....	2	124	
Note relative aux paquebots-poste français.....	3	146	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.	11	162	8 <sup>e</sup>
Service des paquebots de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....	7	260	
Mouvements des paquebots français.....	7	261	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Services maritimes. (Suite.)</b>			
Paquebots-poste français. — Introduction de l'escale de Kobé (Japon) dans l'itinéraire de la ligne annexe de Hong-Kong à Yokohama.....			
9	"	298	
Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et <i>vice versa</i> .....			
11	"	332	
Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie et <i>vice versa</i> , ainsi que sur le littoral algérien et tunisien..			
11	"	333	
Paquebots-poste français. — Mouvement, pendant l'année 1886, des lignes de l'Indo-Chine et de la ligne de Marseille à Nouméa.....			
11	"	341	8°
Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Escale à Ténériffe.....			
11	"	341	
Paquebots-poste français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise des escales de Vigo et de la Corogne.....			
12	"	367	
Paquebots-poste français. — Départs des paquebots de la ligne du Havre à New-York, du 1 <sup>er</sup> janvier au 21 juillet 1886.....			
12	"	372	
Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Suppression de l'escale de Ténériffe.			
3	"	202	
Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Rectification du tableau de marche de la traversée.....			
4	"	226	
Modifications de l'itinéraire des paquebots anglais desservant les côtes occidentales d'Afrique. — Corrections à la nomenclature n° 323 (ancien G).....			
"	"	226	
Paquebots-poste français. — Ligne du Brésil et de la Plata. — Suppression de l'escale de Vigo aux traversées de retour.....			
5	"	229	
Paquebots-poste français. — Ligne du Havre à New-York. — Renouvellement du service. — Itinéraire et mouvements des paquebots.....			
6	"	363	9°
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-Janciro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois..			
6	"	368	
Itinéraires de paquebots-poste.....			
7	"	392	
Changements apportés dans la marche des paquebots-poste français.....			
8	"	406	
Service des paquebots anglais de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....			
10	"	445	
Circularie relative à l'application des règlements maritimes aux navires du service des télégraphes.....			
11	"	484	
Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janciro aux traversées de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ du 5 de chaque mois.....			
11	"	489	







INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
1	1	16 à 19	1 <sup>er</sup>
1	4	25 à 28	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	289 à 306	1 <sup>er</sup>
21	"	12 à 14	3 <sup>e</sup>
3	"	54	9 <sup>e</sup>
1	"	26	10 <sup>e</sup>
10	"	312	11 <sup>e</sup>
11	"	361	11 <sup>e</sup>
20	"	766 et 767	2 <sup>e</sup>
20	"	767	3 <sup>e</sup>
22 sup.	"	102 et 103	3 <sup>e</sup>
22 sup.	"	105	3 <sup>e</sup>
25	"	388 et 389	3 <sup>e</sup>
28	"	735 et 736	3 <sup>e</sup>
38	"	578	4 <sup>e</sup>
6	286	385	6 <sup>e</sup>
7	"	289	6 <sup>e</sup>
12	"	587	6 <sup>e</sup>
6	"	128	11 <sup>e</sup>

**Service technique.**

Constitution du service technique des télégraphes.  
 Attributions du service technique.....  
 Partage d'attributions et relations à établir entre le service technique et celui de l'exploitation.....  
 Tableau des nouvelles régions du service technique.  
 Rapport à M. le Président de la République au sujet de la réunion du service technique au service de l'exploitation et de l'institution d'un comité de travaux. — Décret y relatif.....  
 Circulaire relative au fonctionnement du service technique dans les départements.....  
 Rattachement du service technique au service d'exploitation en Algérie.....  
 Circulaire adressée par M. le Ministre des travaux publics aux ingénieurs en chef des ponts et chaussées..

**Service télégraphique.**

Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....  
 Décision relative aux heures d'ouverture du service télégraphique dans certains bureaux.....  
 Arrêté réglant les vacations des bureaux télégraphiques de l'État.....  
 Avis de service à expédier aux bureaux télégraphiques qui doivent être retenus après la clôture.....  
 Rapport au Président de la République concernant le service télégraphique par les tubes pneumatiques dans Paris.....  
 Circulaire relative au rappel de nuit des bureaux télégraphiques.....  
 Mesures à prendre pour que les changements qui s'opèrent dans le personnel à certaines heures de la journée n'amènent aucune interruption dans les transmissions télégraphiques.....  
 Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....  
 Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....  
 Mention des remboursements télégraphiques à inscrire au dos des souches du livre A.....  
 Arrêté accordant aux receveurs de l'Algérie une indemnité de 10 centimes pour chaque télégramme privé de transit.....

**Service télégraphique international.**

Notifications.....

**Sinistres.**

Transmission des dépêches concernant les avis de sinistres, demandes de secours, etc.....

**Sociétés savantes.**

Conditions mises à l'échange de paquets en franchise entre les sociétés savantes, sous le couvert et le contre-seing du Ministre de l'instruction publique.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
1	"	63	8 <sup>e</sup>	
5	"	179		
6	"	224		
7	"	256		
8	"	279		
9	"	295		
10	"	324		
11	"	340		
1	"	6		
2	"	44		
3	"	192	9 <sup>e</sup>	
4	"	225		
5	"	296		
7	"	386		
8	"	403		
9	"	430		
10	"	437		
1	"	14		
2	"	65		
3	"	86		
4	"	101	10 <sup>e</sup>	
6	"	144		
7	"	213		
8	"	225		
9	"	270		
10	"	385		
11	"	401		
1	"	13		11 <sup>e</sup>
2	"	30		11 <sup>e</sup>
3	"	61		11 <sup>e</sup>
4	"	82	11 <sup>e</sup>	
5	"	114	11 <sup>e</sup>	
8	"	292	11 <sup>e</sup>	
10	"	332	11 <sup>e</sup>	
11	"	353	11 <sup>e</sup>	
12	"	354	11 <sup>e</sup>	
32	"	1015	3 <sup>e</sup>	
1 sup.	"	578	1 <sup>er</sup>	



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
<b>Statistique. (Suite.)</b>				
Circulaire relative à la statistique des coups de foudre. ....	2	289	102	6 <sup>e</sup>
Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes. ....	7	"	417	6 <sup>e</sup>
Notification relative à la formule n° 803. — Suppression de l'une des deux expéditions du tableau récapitulatif n° 1304 (ancien 685), concernant les chargements et les objets recommandés. ....	10	"	328	8 <sup>e</sup>
Renouvellement des statistiques postales des communes à la suite du dénombrement de la population de la France en 1886. ....	2	"	74	10 <sup>e</sup>
Statistique des télégrammes de presse. ....	6	"	146	10 <sup>e</sup>
Modifications dans les dates d'établissement des statistiques des abonnements aux journaux, des mandats télégraphiques, des mandats-cartes et des recouvrements. — Suppression des statistiques des avis de paiement de mandats et de bons de poste. ....	3	"	63	11 <sup>e</sup>
<b>Surnumérariat.</b>				
Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes. ....	6 sup.	"	366 et 367	1 <sup>er</sup>
Conditions d'admission. ....	2	"	66	10 <sup>e</sup>
Concours pour le surnumérariat. ....	5	"	128	10 <sup>e</sup>
<b>Surveillants (Chefs) et surveillants.</b>				
Les chefs surveillants et les surveillants relèvent directement du service technique. ....	5 sup.	30	291	1 <sup>er</sup>
Les surveillants des lignes peuvent être requis, en cas de dérangements, par le service de l'exploitation. ....	1	"	18	1 <sup>er</sup>
<b>Surveillants-facteurs.</b>				
Les surveillants-facteurs, quoique relevant du service technique, coopèrent au service d'exploitation pour la distribution des télégrammes. ....	5 sup.	30	291	1 <sup>er</sup>
Ils doivent être dressés à la réparation des dérangements dans les bureaux. ....	5 sup.	30	296	1 <sup>er</sup>
<b>Table de conversion.</b>				
Annotations à la table de conversion avec les États-Unis. ....	44	"	1540 et 1541	4 <sup>e</sup>
<b>Tableaux d'avancement.</b>				
Arrêté relatif aux tableaux d'avancement des agents des services extérieurs. ....	9 sup.	"	290	10 <sup>e</sup>
Circulaire y relative. ....	9 sup.	"	293	10 <sup>e</sup>

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Tableaux d'avancement. (Suite.)</b>			
Circulaire aux directeurs relative à la publication des tableaux d'avancement.....	11 sup.	" 403	10°
Premiers tableaux d'avancement.....	11 sup.	" 405	10°
Promotions.....	11 sup.	" 487	10°
Arrêté relatif au tableau d'avancement des services extérieurs.....	5	" 89	11°
Instruction n° 367 relative à l'établissement des listes de classement pour l'avancement des agents des services extérieurs.....	5	367 93	11°
Circulaire relative à l'arrêté ci-dessus.....	5	" 100	11°
2° tableau d'avancement.....	7° sup.	" 199	11°
<b>Tarifs.</b>			
Vente au public du Tarif général des dépêches télégraphiques.....	2	" 97	1 <sup>er</sup>
Tarifs annexés au décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....	11 sup.	" 192 et 193	2°
Tarif annexé au décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....	14	" 413 à 424	2°
Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....	42	" 1075	4°
Vente au public du Tarif international des Postes et de la Nomenclature n° 323.....	6	" 362	
	7	" 390	9°
Vente du tarif télégraphique.....	8	" 404	
Note au sujet du tarif télégraphique.....	12	" 531	10°
	26, 2° sup.	117 597 à 664	3°
	30	" 815 à 817	3°
	31	" 871 et 872	3°
	44	" 1554	4°
	4	" 197	5°
	6	" 361	9°
Tarif des correspondances télégraphiques à destination de l'étranger.....	1	" 14	10°
	2	" 65	10°
	3	" 86	10°
	4	" 103	10°
	6	" 144	10°
	7	" 213	10°
	9	" 270	10°
	10	" 385	10°
	11	" 401	10°

**Tarifs. (Suite.)**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- structions	de la page.	du volume.
1	"	13	11°
2	"	30	11°
3	"	62	11°
4	"	83	11°
5	"	115 à 119	11°
7	"	188	11°
9	"	305	11°
10	"	332	11°
12	"	292 à 295	
13	"	340 et 341	
14	"	447 et 448	
14	"	470	
sup. 14,	"	486	
2° sup.	"		
15	"	511 et 512	
16	"	543	2°
16	"	554 à 562	
17	"	599 et 600	
18	"	639 et 640	
18	"	649 et 650	
19	"	698 à 705	
19	"	723	
sup.	"		
20	"	779	
20	"	792	
sup.	"		
21	"	26 à 28	
21	"	42	
sup.	"		
22	"	85 et 86	
23	"	231	
sup.	"		
23	"	250	
sup.	"		
23	"	260	
sup.	"		
24	"	356	3°
24	"	376 et 377	
25	"	403	
25	"	421	
26	"	441 et 442	
26	"	477 à 479	
27	"	715	
28	2	748	
29	"	779	
29	"	794 et 795	
31	"	874 et 875	

Annotations et rectifications au tarif international  
des taxes postales.....

**Tarifs. (Suite.)**

Annotations et rectifications au tarif international la  
des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- structions	de la page.	du volume.
32	"	999 et 100	3 <sup>e</sup>
32	"	1002	
32	"	1029	
33	"	17	
sup.			
33	"	62	
sup.			
33	"	72 et 73	
34	"	102	
34	"	112	
34	"	113 et 114	
35	"	170	
36	156	218 et 219	
36	"	252 et 253.	
37	"	470	
38	"	564	
38	"	566	
38	"	569	
"38	"	582	
"38	"	594	
38	"	617	
sup.			
38	"	622	
sup.			
39	"	628 et 629	
39	"	645	
39	"	646	
40	"	848 à 850	
40	"	851	
41	"	962	
42	"	1083	
43	"	1486	
43	"	1543	
sup.			
44	"	1537	
44	"	1539 et 1540	
44	"	1590	
44	"	1594 et 1595	
44	"	1635	
sup.			
1	"	31	
2	"	66	
3	"	143	
4	"	184	
5	"	224	
6	"	281 et 282	
9	"	563	
10	"	588	

4<sup>e</sup>

5<sup>e</sup>



**Tarifs. (Suite.)**

Annotations et rectifications au tarif international  
des taxes postales.....

Vente au public du tarif international des taxes pos-  
tales.....

Modifications au tarif des fournisseurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
4	"	313	
4	"	321	
4	"	323	
5	"	342	6°
6	"	391	
7	"	427	
8	"	454	
13	"	602 à 604	
16	"	708	
19	"	823	7°
22	"	922	
24	"	1006	
1	"	63	
2	"	115	
5	"	179	8°
6	"	223	
10	"	324	
11	"	340	
4	"	218	
5	"	292	9°
7	"	385	
9	"	428	
10	"	436	
11	"	481	
12	"	527	
1	"	13	
2	"	61	
3	"	83	10°
4	"	99	
5	"	126	
8	"	226	
9	"	269	
11	"	395	
2	"	28	
5	"	114	
6	"	146	11°
9	"	304	
10	"	330	
		331	
6	"	362	9°
2	"	115 et 116	1 <sup>er</sup>
12	"	295	2°
17	"	602	2°
19	"	727	2°
sup.	"		
22	"	108	3°
sup.	"		

**Tarifs. (Suite.)**

Modifications au tarif des fournisseurs.....

**Taxes postales.**

Décret portant abaissement des taxes postales. —  
 Tarif de ces taxes.....

Journaux réunis en volumes. — Taxe.....

Formation dans les dépêches d'une liasse spéciale  
 comprenant toutes les correspondances à taxer par le  
 bureau destinataire.....

Journaux imprimés en dehors du département où ils  
 sont publiés et des départements limitrophes et ex-  
 pédiés du lieu d'impression à destination de ces dépar-  
 tements. Avis du Conseil d'État.....

Tarif postal en Grèce.....

Système polygraphique. — Rappel aux prescriptions  
 du Bulletin mensuel n° 3 de mars 1883.....

Journaux réexpédiés par suite de changements de  
 résidence; surtaxes à appliquer.....

Affranchissement des journaux à expédier en dernière  
 limite d'heure.....

Modèles de dessin en relief.....

Recommandations au sujet de la taxation des objets  
 de correspondance non affranchis ou insuffisamment  
 affranchis.....

Annotations autorisées sur les formules de prix cou-  
 rants.....

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules  
 imprimées de lettres de convocation à une réunion....

Avis de traite. — Taxe.....

**Taxes télégraphiques.**

L'application des taxes télégraphiques établies par la  
 loi du 21 mars 1878 est fixée au 1<sup>er</sup> mai par décret du  
 16 avril.....

Taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement  
 par les tubes dans Paris.....

Réduction de taxe pour les dépêches échangées entre  
 l'Algérie (ou la Tunisie) et la France.....

Suppression du relevé mensuel du produit des taxes  
 télégraphiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
25	"	407 et 408	3°
29	"	788	3°
5	"	362	6°
9	"	564	6°
5	"	292	9°
3	"	85	10°
7	"	215	10°
11	"	392	10°
2	"	27	11°
41	"	942 et 943	4°
4	234	178	5°
4	"	313	6°
7	"	415	6°
8	"	465	6°
12	"	590	6°
19	"	823	7°
19	"	823	7°
21	"	894	7°
22	"	927	7°
11	"	336 et 337	8°
1	"	2	9°
11	"	490	9°
1	"	3	1 <sup>er</sup>
10	"	63	2°
18	"	638	2°
19	"	682	2°

**Taxes télégraphiques. (Suite.)**

Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales. — Instruction y relative.....

Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne...

Réduction de la taxe des dépêches télégraphiques circulant par les tubes dans Paris.....

Décrets portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Taxes applicables aux dépêches échangées entre les bureaux de France, d'Algérie et de Tunisie et ceux de la principauté de Monaco.....

Tableau des taxes applicables aux télégrammes entre la France et l'Amérique.....

Taxe d'affranchissement des papiers d'affaires dans les échanges internationaux.....

**Télégrammes.**

Recommandation de n'envoyer de télégrammes pour affaires de service qu'en cas d'absolue nécessité.....

Retards subis par les télégrammes privés. — Renseignements quotidiens à fournir au sujet de ces retards...

Télégrammes adressés poste restante.....

Dépôt par l'intermédiaire des facteurs ruraux, au bureau télégraphique de leur résidence, des télégrammes à expédier.....

Télégrammes présentés dans les bureaux de poste simples, avant l'heure où commence le service télégraphique.....

Fixation du prix des télégrammes destinés à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Réduction du prix des télégrammes circulant par tubes dans Paris.....

Circulaire recommandant aux directeurs départementaux de prendre à l'avance les mesures nécessaires pour assurer la prompte expédition des télégrammes, dans les cas d'affluence exceptionnelle.....

Interdiction des abréviations dans la transmission du texte des télégrammes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
23	98	110 à 128	
24	"	285	
24	"	286 et 287	3 <sup>e</sup>
25	"	388 à 390	
27	"	666 et 667	
28	"	734 et 735	
28	"	740	
39	"	636 à 640	4 <sup>e</sup>
5	"	231	5 <sup>e</sup>
7	"	314	5 <sup>e</sup>
10	"	590	5 <sup>e</sup>
3	"	146	8 <sup>e</sup>
1 sup.	8	53	1 <sup>er</sup>
5	"	266	1 <sup>er</sup>
3 sup.	"	181 à 183	1 <sup>er</sup>
5	20	266	1 <sup>er</sup>
6	33	309	1 <sup>er</sup>
7	"	381	1 <sup>er</sup>
10	"	63	2 <sup>e</sup>
25	"	388 à 390	3 <sup>e</sup>
20	"	768 et 769	2 <sup>e</sup>
22	"	73 et 74	3 <sup>e</sup>

**Télégrammes. (Suite.)**

Remise des télégrammes internationaux par l'intermédiaire de la poste.....

Demande de distances pour le transport de télégrammes par exprès.....

Abonnement à percevoir pour l'enregistrement des adresses abrégées dans les télégrammes internationaux.

Nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique pour assurer la transmission aussi complète que possible des télégrammes.....

Transmission des télégrammes relatifs aux avis de sinistres, demandes de secours.....

Avis à afficher près des guichets de dépôt des télégrammes pour recommander aux expéditeurs d'en écrire lisiblement les minutes.....

Libellé obligatoire de l'adresse des télégrammes qui doivent être remis au destinataire dans l'intérieur du bureau d'arrivée.....

Organisation du service de la distribution des télégrammes d'arrivée dans les localités pourvues d'un bureau télégraphique à service municipal.....

Règle de taxation des télégrammes en langage secret, chiffré ou convenu.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres du dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

Télégrammes portant avis du décès de militaires ou marins sous les drapeaux.....

Dépôt aux guichets du télégraphe des télégrammes insérés dans des enveloppes fermées.....

Rappel des dispositions relatives à l'enregistrement des adresses convenues ou abrégées.....

Procès-verbaux n° 776 bis des irrégularités relevées dans les télégrammes.....

Note circulaire présentant des recommandations diverses concernant les télégrammes.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...

Décret autorisant une nouvelle forme de télégramme à expédier par les tubes pneumatiques à l'intérieur de Paris.....

Note circulaire n° 51 adressée à MM. les directeurs des postes et des télégraphes.....

Circulaire relative aux télégrammes de presse.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- structions	de la page.	du volume.
25	"	402	3°
29	"	784	3°
31	"	866	3°
31	"	867 et 868	3°
32	"	1015	3°
34	"	100	4°
39	"	643	4°
39, 3° sup.	"	775 et 776	4°
39, 3° sup.	"	776 et 777	4°
42, 3° sup.	202	1467 et 1468	4°
43	"	1475	4°
2	"	60	5°
43, 2° sup.	208	1526 et 1527	4°
44	"	1555 et 1556	4°
44, sup.	218	1639 à 1641	4°
44, sup.	"	1645	4°
44, sup.	"	1654	4°
4	"	306	6°
23	"	964	7°
1	"	2	8°
5	"	980	9°
7	"	387	9°

**Télégrammes. (Suite.)**

Application du tarif plein ou du tarif réduit aux télégrammes de presse.....  
 Décret relatif à l'admission dans le service de télégrammes échangés à l'intérieur de Paris par les tubes pneumatiques.....  
 Réduction des taxes de dépêches télégraphiques destinées à être publiées en Algérie et en Tunisie.....  
 Enquêtes effectuées à l'occasion des télégrammes retardés, perdus ou altérés.....  
 Classement dans le casier affecté à la poste restante des télégrammes adressés télégraphe restant.....  
 Télégrammes sémaphoriques.....

**Télégraphie militaire.**

Les questions se rattachant à la télégraphie militaire sont du ressort du service technique, qui en conserve entièrement la direction.....  
 Indications relatives aux rôles respectifs du service technique et du service de l'exploitation dans les opérations de la télégraphie militaire.....  
 Prescriptions de détail pour l'application des règles posées par l'instruction n° 30, relativement au service de la télégraphie militaire.....  
 Circulaire relative au port de l'uniforme de la télégraphie militaire.....  
 Agents de la télégraphie militaire blessés ou malades en Tunisie.....  
 Circulaire du Ministre de la guerre concernant la procédure à suivre pour les modifications au réseau télégraphique militaire.....  
 Rapport au Président de la République française sur l'organisation du service de la télégraphie militaire. — Décret y relatif.....  
 Remboursement des travaux d'organisation du réseau télégraphique militaire.....  
 Organisation et fonctionnement du service de la télégraphie légère dans les régiments de cavalerie.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
11	"	485	9°
1	"	8	10°
5	"	119	10°
12	"	527	10°
3	"	55	11°
5	"	104 à 117	11°
1	4	25 à 27	1 <sup>er</sup>
5 sup.	30	304 et 305	1 <sup>er</sup>
8	40	447 à 449	1 <sup>er</sup>
29	"	781	3°
43	"	1476 et 1477	4°
7	"	431	6°
20	"	830	7°
24	"	1010	7°
2	"	118	8°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.
<b>Télégraphie maritime. (Suite.)</b>			
Circulaire relative aux études concernant la création de lignes ou de postes télégraphiques militaires.....	2	69	10°
Note relative à l'établissement des états d'avances faites au ministère de la guerre.....	2	70	10°
Cessions aux réparations de matériel télégraphique à effectuer pour le compte du service de l'artillerie....	12	527	10°
Dépenses du service de la télégraphie militaire.....	12	527	10°
<b>Télégraphie sous-marine.</b>			
Loi concernant la répression des infractions à la Convention internationale du 14 mars 1884, relative à la protection des câbles sous-marins. ....	24	994	7°
Protection des câbles sous-marins. — Notification d'un décret du 23 avril 1888 qui promulgue la Convention internationale conclue, le 14 mars 1884, entre les diverses puissances, et la loi du 20 décembre 1884, concernant la protection des câbles sou-marin.....	10	313	11°
<b>Téléphones.</b>			
Nomination d'une commission chargée d'examiner les demandes de concession de réseaux téléphoniques.....	19	827	7°
Arrêté concernant l'établissement et l'exploitation par l'industrie privée du réseau téléphonique dans certaines villes spécialement déterminées.....	20	845	7°
Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances par cabines téléphoniques publiques et pour les communications téléphoniques à distance.....	1	1	8°
Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....	8	267	2°
Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre les téléphones à la disposition de leurs membres ou clients.....	8	268	8°
Arrêté fixant les conditions d'exécution du décret du 28 juillet 1885 (abonnements aux cabines téléphoniques publiques.).....	8	268	8°
Service des réseaux téléphoniques de l'État.....	2	350 39	10°
Conducteurs téléphoniques destinés à des services étrangers à l'Administration.....	2	68	10°
Circulaire aux directeurs au sujet des attributions des divers bureaux de l'Administration centrale en matière de téléphonie.....	5	105	11°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- structions	de la page.	du volume.
<b>Timbrage.</b>			
Soins à apporter au timbrage des correspondances...			
3	18	150	1 <sup>er</sup>
8	"	528	5 <sup>e</sup>
Timbrage préalable des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure. — Date à appliquer sur ces bandes.....			
4	"	215	1 <sup>er</sup>
29	"	784 et 785	3 <sup>e</sup>
42	"	1074	4 <sup>e</sup>
Timbrage des correspondances.....			
Timbrage des cartes postales.....			
Application du timbre à date sur les correspondances. — Oblitération des timbres-poste. — Nouvelle recommandation à ce sujet.....			
8	"	528	5 <sup>e</sup>
Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....			
15	"	670 et 671	7 <sup>e</sup>
15	"	689	7 <sup>e</sup>
Arrêté concernant le timbrage des cartes-lettres....			
Timbrage des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles des gares.....			
11	"	485	9 <sup>e</sup>
<b>Timbre.</b>			
Extrait des lois relatives au timbre des principales valeurs dont l'Administration des postes est chargée d'effectuer le recouvrement.....			
19	"	683 à 687	2 <sup>e</sup>
Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....			
24	"	333 et 334	3 <sup>e</sup>
Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....			
33	"	16	4 <sup>e</sup>
Application sur les mandats d'abonnement de timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....			
33	"	20 et 21	4 <sup>e</sup>
Droit de timbre des quittances ou reçus délivrés sur états d'émargement. — Création de nouveaux timbres mobiles de 50 centimes, 1 franc et 2 francs. — Recommandation au sujet de l'application du décret du 29 avril 1881 y relatif. — Texte de ce décret.....			
38	171	569 à 571	4 <sup>e</sup>
Suppression des timbres spéciaux en usage dans les bureaux de passe des départements.....			
11	"	716	5 <sup>e</sup>
Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....			
12	"	773	5 <sup>e</sup>
4	"	219	9 <sup>e</sup>
12	"	780	5 <sup>e</sup>
Rappel aux dispositions de la loi du 13 brumaire an VII. Retrait des timbres et griffes de taxes.....			
<b>Timbre à date.</b>			
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..			
24	"	355	3 <sup>e</sup>
Recommandation au sujet des timbres et cachets à l'usage des bureaux.....			
6	"	291	5 <sup>e</sup>
2	"	122	8 <sup>e</sup>
Unification des timbres à date.....			
9	"	269	10 <sup>e</sup>
Timbres à date des agents embarqués.....			



INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	
Rémunération des sous-agents chargés de coller les timbres-poste sur les objets circulant à prix réduit. . . .	1 sup.	9	54	1 <sup>er</sup>
Émission de timbres-poste à 3 et à 35 centimes. . . .	4	"	221	1 <sup>er</sup>
Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste. . . . .	4	25	207 et 208	1 <sup>er</sup>
	14 sup.	67	477 et 478	2 <sup>e</sup>
Retrait partiel des timbres-poste à 25 centimes. . . .	4 sup.	67	239 à 242	2 <sup>e</sup>
Vente de timbres-poste et de cartes postales aux débi- tants de tabac. . . . .	8	"	453	1 <sup>er</sup>
Vente de timbres-poste au guichet des bureaux télégraphiques. . . . .	24	107	351 à 352	2 <sup>e</sup>
Spoliation des timbres servant à l'affranchissement des correspondances de l'étranger; rappel aux dispo- sitions de l'article 568 de l'Instruction générale. . . . .	9	"	44	2 <sup>e</sup>
	12 sup.	"	92	2 <sup>e</sup>
Payement mensuel aux commis et surnuméraires des postes de la part qui leur est attribuée, par la décision du 30 mars 1878, sur la remise des timbres-poste vendus directement aux particuliers aux guichets des recettes composées. . . . .	11	51	102	2 <sup>e</sup>
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclai- rées. . . . .	13	"	339	2 <sup>e</sup>
Modification de la couleur des timbres-poste à 3, à 20 et à 25 centimes. . . . .	15	"	512	2 <sup>e</sup>
Avis concernant l'orthographe du pluriel du mot timbres-poste. . . . .	19 sup.	"	727	2 <sup>e</sup>
Règlement sur la comptabilité des timbres-poste fabriqués dans les ateliers du Ministère. . . . .	26	"	456 et 457	3 <sup>e</sup>
	29	"	784 et 785	3 <sup>e</sup>
Oblitération des timbres-poste. . . . .	1	"	37	6 <sup>e</sup>
	4	278	312	6 <sup>e</sup>
Émission d'un nouveau type de chiffre-taxe à 0 <sup>f</sup> 30 <sup>e</sup> . Nouveau type de timbres-poste en usage dans les Colonies françaises. . . . .	33	"	228	4 <sup>e</sup>
38	170	568 et 569	4 <sup>e</sup>	
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine. . . . .	3	229	121	5 <sup>e</sup>
Annulation des timbres-poste des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles. . . . .	11 sup.	"	176	5 <sup>e</sup>
	1	"	37	6 <sup>e</sup>
Oblitération. — Nouvelles recommandations. . . . .	4	278	312	6 <sup>e</sup>
	16	"	713	7 <sup>e</sup>
Emploi abusif de timbres-poste. . . . .	2	"	121	6 <sup>e</sup>
	22	"	926	7 <sup>e</sup>

**Timbres-poste.**

Rémunération des sous-agents chargés de coller les timbres-poste sur les objets circulant à prix réduit. . . .

Émission de timbres-poste à 3 et à 35 centimes. . . . .

Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste. . . . .

Retrait partiel des timbres-poste à 25 centimes. . . . .

Vente de timbres-poste et de cartes postales aux débi-  
tants de tabac. . . . .

Vente de timbres-poste au guichet des bureaux  
télégraphiques. . . . .

Spoliation des timbres servant à l'affranchissement  
des correspondances de l'étranger; rappel aux dispo-  
sitions de l'article 568 de l'Instruction générale. . . . .

Payement mensuel aux commis et surnuméraires des  
postes de la part qui leur est attribuée, par la décision  
du 30 mars 1878, sur la remise des timbres-poste  
vendus directement aux particuliers aux guichets des  
recettes composées. . . . .

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclai-  
rées. . . . .

Modification de la couleur des timbres-poste à 3,  
à 20 et à 25 centimes. . . . .

Avis concernant l'orthographe du pluriel du mot  
timbres-poste. . . . .

Règlement sur la comptabilité des timbres-poste  
fabriqués dans les ateliers du Ministère. . . . .

Oblitération des timbres-poste. . . . .

Émission d'un nouveau type de chiffre-taxe à 0<sup>f</sup> 30<sup>e</sup>.  
Nouveau type de timbres-poste en usage dans les  
Colonies françaises. . . . .

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la  
taxation des objets de correspondance non affranchis ou  
insuffisamment affranchis de toute origine. . . . .

Annulation des timbres-poste des correspondances  
recueillies dans les boîtes mobiles. . . . .

Oblitération. — Nouvelles recommandations. . . . .

Emploi abusif de timbres-poste. . . . .

Procès-verbal n° 478 (ancien n° 1052). — Sup-  
pression. . . . .

INDICATION						
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.		
<b>Timbres-poste. (Suite.)</b>						
Emission de timbres-poste à l'effigie du prince de Monaco.....	6	"	229	8°		
Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....	7	"	256	8°		
Comptabilité matières des timbres-poste. — Suppression de formules.....	1	"	8	9°		
Modification de la couleur des timbres-poste de 25 centimes.....	4	"	225	9°		
Suppression du timbre-poste de 35 centimes.....	2	"	72	10°		
Rétablissement du timbre-poste de 35 centimes.....	4	"	105	10°		
Timbres-poste de l'office de Siam.....	4	"	106	10°		
Timbres-poste détachés des correspondances.....	12	"	529	10°		
Spoliation de timbres-poste étrangers.....	4	"	80	11°		
Vente de timbres-poste et de cartes postales dans les bibliothèques des gares de chemins de fer.....	7	372	274	11°		
Fixation de l'approvisionnement des receveurs en timbres-poste.....	11	"	366	11°		
<b>Titres.</b>						
Invitation aux agents de prendre les titres qui leur sont officiellement attribués.....	40	"	817	4°		
<b>Traitements.</b>						
Élévation du maximum du traitement	}	des commis principaux du service de l'exploitation.....	22 sup.	"	104	3°
		des facteurs-chefs dans les départements.	23 sup.	"	248	3°
		des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....	24	"	354	3°
		des commis ordinaires du service actif et des agents de l'administration centrale.	33 sup.	"	69	4°
			3	"	142	5°
		de divers sous-agents.....	2	"	99	6°
		Entrée en jouissance du traitement des agents comptables et non comptables.....	24	"	354	3°
Transmission des mandats de traitement destinés à des agents éloignés de leur résidence.....	27	"	705	3°		
Formalités à remplir pour le paiement, au moyen de fonds de subvention, des émoluments des agents changés de département. — Annotation à l'Instruction générale réduite.....	35	"	166	4°		
Décompte, par douzième et par jour, pour servir à la liquidation et au mandatement des traitements.....	37	"	455	4°		
Recommandation au sujet de l'application de la loi du 23 août 1871.....	37	"	455 et 456	4°		
Mandatement du traitement des facteurs dits <i>de relais</i> .	41	"	950	4°		
Décret concernant les traitements des inspecteurs ingénieurs.....	1	"	10	10°		

INDICATION			
du numéro du Bulletin,	du numéro de l'In- struction	de la page.	du volume.
<b>Transmissions.</b>			
Avis concernant certaines transmissions irrégulières qui ont pour objet de prévenir par le télégraphe un bureau correspondant de la visite d'un inspecteur.....			
8	"	453	1 <sup>er</sup>
<b>Transports de dépêches.</b>			
Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport de dépêches.....			
1	"	34 et 35	1 <sup>er</sup>
Nouvelles recommandations au sujet de la rédaction et de la transmission des états n <sup>os</sup> 851 et 851 bis relatifs à des transports extraordinaires de dépêches.....			
8,	"	486 et 487	1 <sup>er</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
Adjudication des services de transport de dépêches. — Formes de l'adjudication et mode de soumissions..			
22 sup.	96	98 à 100	3 <sup>e</sup>
2	"	61	5 <sup>e</sup>
Adjudication des services de transport de dépêches en voiture et à cheval.....			
33 sup.	"	69	4 <sup>e</sup>
Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....			
42,	196	1414 à 1426	4 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> sup.	"		
3	"	133	5 <sup>e</sup>
Nouveau modèle de sacoche-boîte.....			
Circulaire n <sup>o</sup> 10 au sujet de formalités relatives aux adjudications de services de transport de dépêches.....			
6	"	287	5 <sup>e</sup>
Circulaire n <sup>o</sup> 11. — Indications à porter sur les parts des courriers d'entreprise.....			
6	"	290	5 <sup>e</sup>
Avis relatifs aux états de frais de transports extraordinaires de dépêches n <sup>o</sup> 851.....			
1	"	37	6 <sup>e</sup>
Rappel à l'exécution des dispositions de l'article 477 de l'Instruction générale.....			
11	"	553	6 <sup>e</sup>
24	"	1011	7 <sup>e</sup>
Itinéraire des services par entreprise.....			
Soumission des services en voiture et à cheval, dans la double hypothèse où le service des colis postaux serait ou non confié à l'adjudicataire.....			
1	"	68	8 <sup>e</sup>
Mode d'emploi des brouettes servant au transbordement des dépêches dans les gares.....			
3	"	145	8 <sup>e</sup>
Circulaire relative au transfert des colis postaux par les courriers d'entreprise.....			
1	"	4	9 <sup>e</sup>
Rappel aux dispositions relatives aux adjudications des services de transport de dépêches.....			
6	"	144	11 <sup>e</sup>
Adjudication des services de transport des dépêches. — Suppression de la formalité de la signature de tous les candidats sur un même exemplaire du cahier des charges.....			
9	"	302	11 <sup>e</sup>
<b>Travaux.</b>			
Travaux neufs pour établissement de lignes et de bureaux télégraphiques.....			
5 sup.	30	291 à 299	1 <sup>er</sup>
Travaux d'entretien des lignes et des locaux.....			
Circulaire n <sup>o</sup> 22. — Droits de timbre et d'enregistrement des marchés relatifs au transport des dépêches...			
3	"	194	9 <sup>e</sup>

**Tubes pneumatiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)**

**Union postale. (Voir CORRESPONDANCES étrangères.)**

**Valeurs.**

Mesures à prendre par les comptables pour garantir la sécurité des valeurs dont ils sont responsables .....  
Tentatives de vol.....

Circulaire du Directeur général des contributions indirectes relatives à l'approvisionnement de valeurs postales pour les débiteurs de tabac.....

**Valeurs déclarées et à recouvrer. (Voir CHARGEMENTS de toute nature et Récouvrements.)**

**Valeurs déclarées et à recouvrer.**

Rappel des prescriptions réglementaires concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité des valeurs de toute nature confiées aux agents. — Responsabilité des agents.....

**Vérifications.**

Instruction n° 302. — Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe. — Vérification mensuelle de la caisse des recettes principales et des bureaux situés aux chefs-lieux de département.....

Rappel des dispositions de l'instruction n° 211.....  
Vérification des caisses des recettes principales et des bureaux annexes situés aux chefs-lieux des départements.....

Tournées de vérifications des directeurs et des inspecteurs.....

**Volontaires.**

Circulaire du Ministre de la guerre concernant les opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1881.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- structions	de la page.	du volume.
11	"	335 et 334	8°
36	"	219 et 220	4°
2	"	150	6°
2	"	71	10°
1	349		
		10	10°
13	302	600	7°
12	"	534	9°
3	"	63	11°
12	377	375	11°
35	"	160 et 161	4°

